

Ministère des affaires sociales
Unité de gestion du budget par objectifs

**Rapport annuel de
performance de la mission
Affaires Sociales pour
l'année 2019**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

Septembre 2020

SOMMAIRE

Chapitre I: Présentation générale de la mission

1. Présentation générale de l'activité de la mission de l'année 20194
2. Exécution du budget de la mission de l'année 2019.....4

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

Programme 1 : Emploi et relations professionnelles

1. Présentation du programme.....9
2. présentation générale des réalisations stratégiques de la mission.....14
3. les résultats de performance et exécution du budget de la mission.....19
 - 3.1 Présentation de l'exécution du programme.....22
 - 3.2 Présentation et analyse des résultats de performance.....24
- 4- les orientations futures pour améliorer la performance.....31

Programme 2 : Sécurité sociale

1. Présentation du programme33
2. présentation générale des réalisations stratégiques de la mission.....34
3. les résultats de performance et exécution du budget de la mission.....34
 - 3.1 Présentation de l'exécution du programme.....37
 - 3.2 Présentation et analyse des résultats de performance.....45
4. les orientations futures pour améliorer la performance.....57

Programme 3 : Promotion sociale

1. Présentation du programme.....59
2. présentation générale des réalisations stratégiques de la mission.....60
3. les résultats de performance et exécution du budget de la mission.....61
 - 3.1 Présentation de l'exécution du programme.....71
 - 3.2 Présentation et analyse des résultats de

performance.....	74
4. les orientations futures pour améliorer la performance.....	95

Programme 4 : Migration et travailleurs tunisiens à l'étranger

1. Présentation du programme.....	100
2. présentation générale des réalisations stratégiques de la mission.....	101
3. les résultats de performance et exécution du budget de la mission.....	102
3.1 Présentation de l'exécution du programme.....	105
3.2 Présentation et analyse des résultats de performance.....	107
4. les orientations futures pour améliorer la performance.....	112

Programme 9 : Pilotage et appui

1. Présentation du programme.....	114
2. présentation générale des réalisations stratégiques de la mission.....	115
3. les résultats de performance et exécution du budget de la mission.....	116
3.1 Présentation de l'exécution du programme.....	122
3.2 Présentation et analyse des résultats de performance.....	124
4. les orientations futures pour améliorer la performance.....	133

Chapitre 1 : présentation générale de la mission

1- Présentation de l'activité de la mission de l'année 2019

Dans le cadre de la mise en place du système de gestion par objectif, la mission sécurité sociale a été déclinée en cinq programmes :

- Emploi et relations professionnelles
- Sécurité sociale
- Promotion sociale
- Migration et tunisiens à l'étranger
- Pilotage et appui

Le ministère des affaires sociales a réalisé en 2019 un ensemble d'activité qui s'inscrit dans le cadre de sa politique visant à promouvoir le secteur social conformément à ses objectifs.

Les principales réalisations du ministère pour l'année 2019 sont :

Dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles

- Développer la législation de l'emploi à travers la révision des conventions collectives cadres, l'augmentation des salaires et primes dans le secteur privé de 6.5%, l'augmentation du SMIG de 6.5% à partir de mai 2019 et la liquidation de la deuxième tranche de l'augmentation des salaires pour les établissements publics.
- Révision des textes législatifs visant à améliorer les conditions de travail et à renforcer la prévention contre les risques professionnels en généralisant les services de médecine du travail et de sécurité professionnelle, notamment dans les régions à forte intensité industrielle et économique et auprès des secteurs prioritaires tels que le bâtiment et les travaux publics.
- Veiller à la bonne application de la législation du travail à travers le renforcement des visites de contrôle et d'inspection. Ainsi le nombre de visites d'inspection a atteint 17578 et a couvert 466032 employés. D'autre part les services d'inspection de la médecine de travail et sécurité professionnelle ont effectué 6661 visites au cours de l'année 2019 pour les entreprises économiques englobant 913850 employés.
- Garantir la couverture de la main d'œuvre par la médecine de travail, ainsi le nombre de bénéficiaires couvert par la médecine de travail

(groupement de médecine de travail ou les services médicaux spéciaux) a atteint 755189 employés appartenant à 15424 entreprises pour réaliser un taux de 63% du total de main d'œuvre assujetti à la réglementation du code de travail.

- Entamer l'exploitation des résultats de l'enquête nationale des risques professionnels en Tunisie communiqués fin 2019 qui serviront pour élaborer des programmes préventifs spécifiques aux risques professionnels.
- Réalisation de 53 programmes régionaux pour la prévention contre les risques professionnels en se basant sur la décentralisation comme un nouveau moyen de travail pour les trois années (2017-2019), eu égard aux spécificités régionales, à la nature des risques auxquels sont confrontés les employés et ce en coordination avec les structures concernées en se basant sur les compétences scientifiques.

Dans le domaine de sécurité sociale

- Instaurer une contribution sociale de solidarité dans le cadre des lois de finances 2018 -2019 et ce dans le but de diversifier les ressources de financement des caisses de sécurité sociale prévue dans le contrat social.

Cette cotisation sera affectée exclusivement pour financer les caisses de sécurité sociale et imposée à toutes les personnes physiques, entreprises et sociétés assujetties à l'impôt ou exonérées.

- Publication de la loi n°2019-37 en date du 30 avril 2019 modifiant et complétant la loi n°1985-12 portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public et publication de la circulaire du président du gouvernement n°13 en date du 20/5/2019 qui vise à éclaircir les dispositions de cette loi.

- Elaboration d'un projet de décret gouvernemental modifiant et complétant le décret n°1974-499 en date du 27/4/1974 relatif au régime de vieillesse, d'invalidité et de survivants dans le secteur non agricole, qui comporte les mêmes dispositions relatives à l'augmentation de l'âge des retraites et des cotisations prévus dans le cadre des réformes de retraite dans le secteur public.

Toutefois, les négociations sont en cours avec les partenaires sociaux essentiellement l'UTICA en ce qui concerne le planning d'application de ces procédures.

- Elaborer une nouvelle stratégie pour le recouvrement des créances des caisses de sécurité sociale.

- Recouvrer partiellement des créances de la CNSS auprès de l'Etat et les

établissements et entreprises publics.

- Parution des décrets gouvernementaux relatifs à l'annulation des pénalités de retard au titre des crédits personnels, des crédits voiture et des crédits logement.
- Extension de la période d'exonération pour les entreprises implantées dans les zones du développement régional (2ème groupe) bénéficiant de la prise en charge des cotisations patronales au régime de sécurité sociale prévue par la loi des finances 2019.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation par les services d'inspection de travail avec la coordination des services de contrôle de sécurité sociale permettant la constatation des infractions commises dans le domaine des conditions de travail de la main d'œuvre féminine dans le secteur agricole.
- Démarrage du programme « AHMINI » relatif à la mise en place d'un système de couverture sociale au profit des femmes rurales.
- Promulgation du décret gouvernemental n°2019-379 en date du 22/4/2019 modifiant et complétant le décret n° 2002-916 en date du 22/4/2002 relatif aux modalités d'application de la loi 2002-32 en date du 12-3-2002 relative aux régimes de sécurité sociale de certaines catégories d'ouvriers agricoles et non agricoles.
- Entamer la révision des régimes de couverture sociale dans le secteur de la pêche et élaborer une étude préliminaire.
- Elargir le nombre de conventions bilatérales portant sur la protection des droits sociaux des Tunisiens à l'étranger à travers la signature et la négociation de nouvelles conventions (Québec, Grèce, Serbie...).
- Acquisition et équipement de trois bus mobiles en vue de les utiliser en tant que bureau mobile pour rapprocher les services de la CNSS et de la CNAM auprès de leurs affiliés dans les régions éloignées. Des études techniques et travaux sont en cours pour acquérir davantage de nouveaux bus et ce dans l'objectif d'élargir la couverture sociale.
- Démarrer l'exécution du projet d'échange électronique des données entre la CNAM et les prestataires de services sanitaires.
- Instauration d'une charte stratégique directive autour de l'exécution progressive des principales garanties de base du socle national de protection sociale et fixation des priorités quant aux textes législatifs et financiers pour chaque garantie compte tenu des différentes réformes réalisées dans le domaine de la protection sociale.
- Préparation du projet de statut relatif à la création d'un socle national de protection sociale.

Dans le domaine de la promotion sociale

- Augmentation du nombre des bénéficiaires d'appareils prothétiques afin de faciliter et renforcer l'intégration sociale et économique des handicapés et accroître ainsi le taux de couverture par les appareils prothétiques.
- Elaboration d'un projet de circulaire relatif à l'organisation de prise en charge des frais de réhabilitation, de formation spécialisée et des soins à domicile.
- Préparation d'un projet de statut pour l'inspection pédagogique dans le domaine de l'éducation spécialisée.
- Démarrage de l'élaboration d'une application informatique relative aux associations œuvrant dans le domaine de personnes handicapées et des établissements d'éducation spécialisée.
- Augmentation progressif du nombre de centre d'hébergement des personnes adultes handicapés et sans soutien familial et ce par la création de cinq nouveaux centres.
- Promulgation de l'arrêté du ministère des affaires sociales en date du 30 janvier 2020 relatif à la modification de l'arrêté du 19-3-2003 qui se rapporte aux aides octroyées aux familles accueillant des enfants et qui prévoit l'augmentation de l'aide financière de 100 à 200 par mois.
- Publication de la circulaire n°21-2019 en date du 22-11-2019 relative à l'organisation de la commission d'adoption et de prise en charge fixant les critères pour la sélection des familles postulant pour accueillir des enfants abandonnés ou de filiation inconnue. A ce titre il y a eu élargissement de la composition de la commission par des membres de l'école nationale de la protection sociale des enfants et de l'autorité publique pour la promotion sociale en plus des représentants des ministères de partenariat et de la société civile.
- Programmer la création d'une ligne de financement au profit des personnes vulnérables sortant des prisons, des victimes de violence, des mères célibataires...(mise en place d'une ligne de financement d'un million de dinars au titre de financement public dans le cadre du budget 2020).
- Signature d'une convention entre le ministère des affaires sociales et l'Instance nationale de la lutte contre la traite des personnes en date du 18/1/2019 qui vise à renforcer la coordination nationale dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes et assistance des victimes et ce en interdisant toute forme d'exploitation que peut affronter les personnes en particulier les femmes et enfants.
- Signature d'une convention de collaboration avec l'association « face Tunisie » en date du 5/7/2019 qui vise l'intégration économique des

jeunes démobilisés de prison et des centres correctifs et éducatifs.

Dans le domaine de l'immigration et des tunisiens à l'étranger

- Elargir le réseau des centres culturels et sociaux « Dar Ettounsi » à travers l'inauguration du premier centre tunisien propriété de l'office des tunisiens à l'étranger à Toulon en juin 2017 et espace Dar tounsi à Genève au cours du mois de juin 2018.

Ces centres forment un lieu de rencontre de toute la communauté tunisienne afin de garder le lien avec leur patrie et offrent des activités culturelles et sociales à l'instar de l'apprentissage de la langue arabe ainsi que l'organisation de diverses manifestations.

- Signature de convention entre l'office des tunisiens à l'étranger et la Ettijari Bank et la Banque de l'Habitat dans l'objectif de rapprocher les services bancaires de qualité aux tunisiens résidents à l'étranger (réduction des frais de transferts). Ces conventions permettent à ces derniers de bénéficier d'avantages financiers l'incitant à investir dans leur pays.

- Création de commission de dépouillement des candidatures et publication de la liste des associations représentées au sein du conseil national des tunisiens résidents à l'étranger en vertu de la loi n°2016-68 en date du 3/8/2016 relative à la création d'un conseil national pour les tunisiens résidents à l'étranger et du décret n°884-2018 daté du 29/10/2018.

Ainsi que la publication de l'arrêté du ministère des affaires sociales en date du 4/3/2019 relatif à la création de la commission chargée du dépouillement des associations postulant à devenir membre de l'assemblée générale du conseil national susmentionné.

Dans le domaine de modernisation de l'administration

-Développement du système électronique « Amen Social » qui rentre dans le cadre de la bonne gouvernance des programmes des aides sociales. Ce système permettra d'améliorer le système de protection sociale, de rationaliser les dépenses, de garantir la transparence et par conséquent d'assurer le respect de la justice sociale, l'équité et l'égalité des chances.

-Généralisation de l'application de la gestion électronique du courrier « Elise » dans le cadre de la réalisation du plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 » et essentiellement l'axe stratégique «

gouvernement électronique » et ce dans le cadre de la dématérialisation administrative qui requiert l'abandon progressif de l'utilisation du courrier en papier en premier lieu et l'uniformisation des processus de circulation du courrier et des documents administratifs en second lieu permettant ainsi de réduire leur délais de traitement.

- Le démarrage de la mise en place de l'application « INJAZ » pour le suivi des projets publics en coordination avec le CNI. Laquelle application permettra de prévenir tout problème d'exécution et de garantir un bon suivi des projets et travaux publics par l'accès instantané aux données requises.

2 Exécution du budget de la mission de l'année 2019

Dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles

46.3% représente le taux d'évolution du nombre d'employés 913.850 en 2019 contre 624.534 employés en 2018 couverts par les visites d'inspection de travail ; soit un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 153.5%.

Dans le domaine de la sécurité sociale

- le taux de couverture pour le régime des ouvriers non-salariés agricoles a enregistré une légère amélioration passant de 87.38% en 2018 à 87.81% en 2019 soit un taux d'évolution de 0.49% et un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 86%.

- Le délai de liquidation des pensions temporaires pour les orphelins a évolué positivement pour l'année 2019, ainsi le taux a progressé de 3.66% (85.7% en 2019 contre 82% en 2018).

De même les délais de prise en charge des opérations soumises à l'accord préalable pour la greffe de la moelle épinière ont enregistré une légère amélioration passant de 22 jours en 2018 à 11.32jours en 2019.

Les délais de prise en charge des frais de soins aux eaux thermales ont enregistré une baisse de 1.49% (10j en 2018 et 8.51j en 2019).

Dans le domaine de l'immigration et des tunisiens à l'étranger

On constate une amélioration des tailles des investissements et des transferts financiers des tunisiens résidents à l'étranger passant d'un montant de 4957.5 MD en 2018 à 5791MD en 2019 soit un taux d'évolution de 16.8%.

Les réalisations budgétaires de l'année 2019

Les réalisations budgétaires se répartissent suivant les programmes cités au tableau ci-dessous :

Programme	Crédits de paiement en DT	%
Emploi et relations professionnelles	21.633,286	1,22%
Sécurité sociale	805.224,322	45,31%
Promotion sociale	877.777,184	49,39%
Immigration et tunisien à l'étranger	21.912,051	1,23%
Appui et pilotage	50.529,489	2,84%
Total général	1.777.076,332	

Tableau n° 1 :
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense (Crédits de paiement)

En Mille Dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de Réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	1.387.767	1.728.508	1.730.380,609	-1.872.609	100,11%
Rémunération publique	181.764	189.873	193.493,570	-3.620.570	101,91%
Moyens des services	14.000	14.132	17.114,454	-2.982.454	121,10%
Intervention publique	1.192.003	1.524.503	1.519.772,585	4.730.415	99,69%
Dépenses de développement	45.000	45.000	44.527,833	472,167	98,95%
Investissements directs	12.300	12.300	11.827,833	472.167	96,16%
Financement public	32.700	32.700	32.700	0	100%

Fonds Spéciaux du Trésor	7.000	7.000	2.167,890	4.832,110	30,97%
Total général	1.439.767	1.780.508	1.777.076,332	3.431,668	99.81%

Sans la prise en compte des ressources propres des établissements

Graphique 1 comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

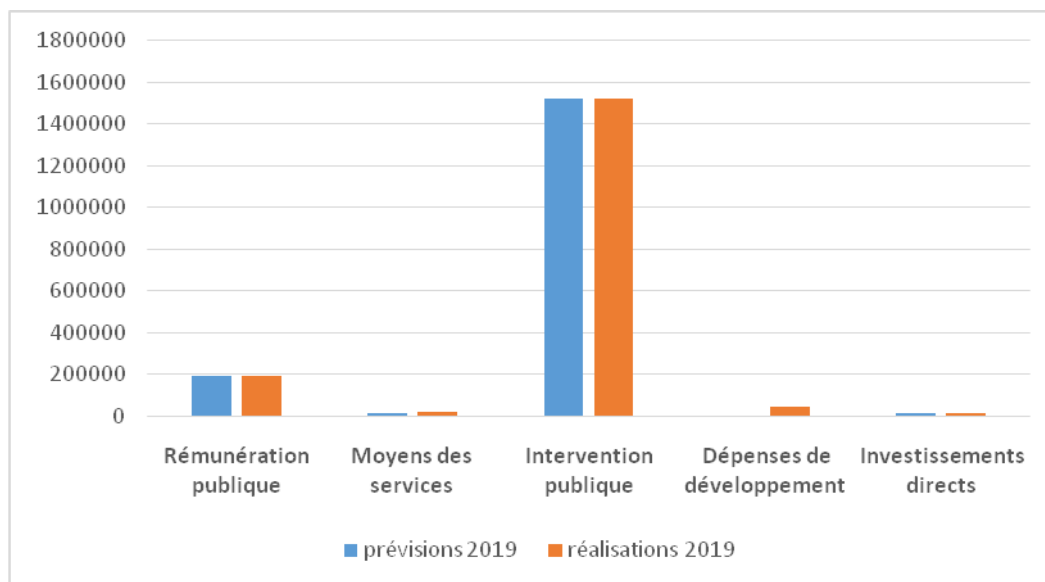


Tableau n° 2 :

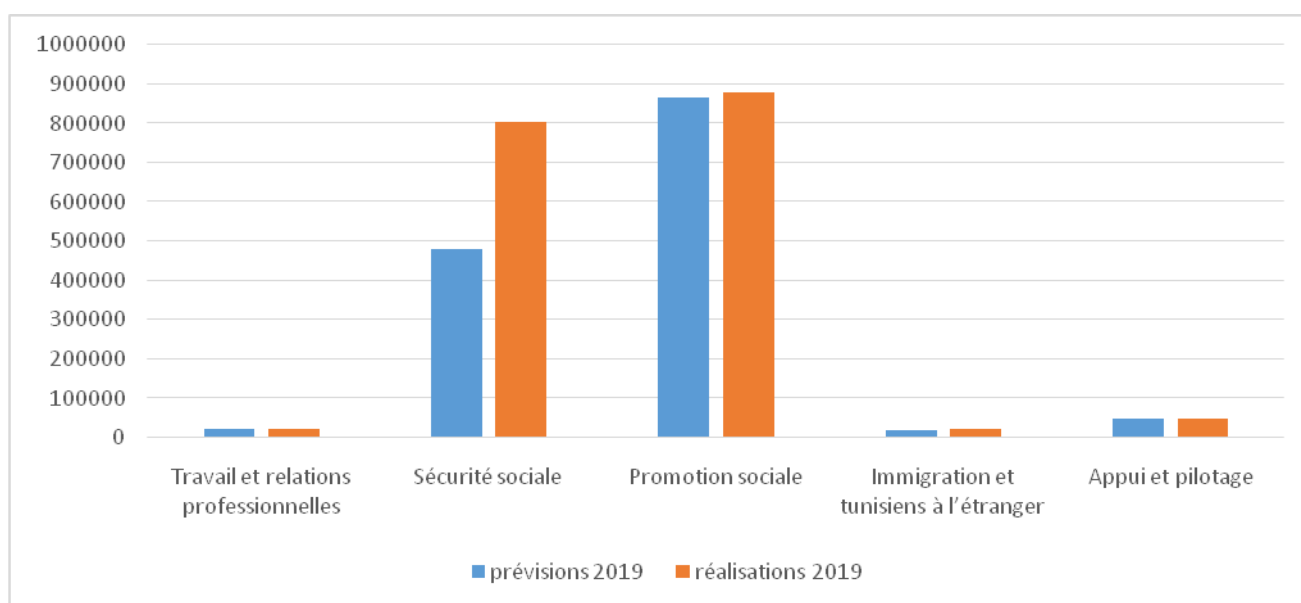
Exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions au titre de l'année 2019 Répartition par programme (crédits de paiement) (Unité : 1000 dinars)

Programmes	Prévisions 2019		Réalizations par rapport aux prévisions	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Emploi et relations professionnelles	21.284,040	21.284,040	21.633,286	-349,246	101,64%
Sécurité sociale	481.474,957	957.805,474	805.224,322	250,635	99,97%
Promotion sociale	866.839,278	875.471,278	877.777,184	-2.305,906	100,26%

Immigration et tunisiens à l'étranger	20.880,970	20.880,970	22.212,051	-1.031,081	104,94%
Appui et pilotage	49.287,755	57.396,755	50.529,489	6.867,266	88,04%
Total général	1.439,767	1.780,508	1.777.076,332	3.431,668	99,81%

Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Graphique 2 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon les programmes (crédit paiement)



Chapitre 2 Les programmes de la mission

**Programme de l'emploi et des relations
professionnelles
Responsable du programme Foued .B.Abdallah
à partir du 15/3/2016**

1-Présentation générale du programme

Le secteur de l'emploi et des relations professionnelles occupe une place importante parmi les domaines d'intervention du ministère des affaires sociales. En effet celui-ci joue un rôle essentiel pour préserver les équilibres sociaux et économiques en menant une politique participative avec les partenaires sociaux fondée sur le principe de négociation et de dialogue sociale.

De même ce secteur a pour objectif d'offrir un emploi décent et une justice sociale à travers :

- le développement du dispositif juridique du travail et de la politique des salaires
- le renforcement de l'application de la législation du travail et règlement des conflits et appui du dialogue social
- la promotion de la santé et de la sécurité professionnelle.

1-1 cartographie des sous programmes et des principaux objectifs :

Sous programmes	Inspection du travail	Santé et sécurité professionnelle
objectifs	- Objectif1 : garantir le contrôle de l'application de la législation du travail	Objectif1 : Contrôle de la santé et de la sécurité professionnelle
	- Objectif2 : contribuer à la préservation de la paix sociale	

1-2 Les priorités du programme

1-2-1 Garantir le contrôle de l'application de la législation du travail

Cet objectif vise la mise en œuvre de la politique du ministère dans le domaine de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les relations de travail, afin de prévenir les conflits de travail et de lutter contre les formes d'emploi précaires. Ces aspects sont de nature à booster le développement économique et l'investissement et à préserver les fondements du travail décent conformément au contrat social.

1-2-3 Contribution à la préservation de la paix sociale

Cet objectif rentre dans le cadre de l'appui du ministère pour renforcer le dialogue au sein de l'entreprise fondé sur des relations équilibrées entre employés et employeur, réduire les conflits sociaux et instaurer un climat d'échange et de dialogue entre les partenaires.

1-2-4 Garantir les conditions de travail décent

L'augmentation du nombre de visites d'inspection des entreprises économiques afin de vérifier le respect de la législation du travail et des conditions de santé et de sécurité au travail de manière à créer un climat social favorable au développement économique et à l'amélioration de la productivité.

2-Présentation générale des réalisations de la stratégie du programme

2-1 les principales réformes et objectifs réalisés liés au programme

Dans ce contexte, les services du Programme Emploi Relations Professionnelle ont misé sur :

***l'application des dispositions du contrat social** :conclu le 14 janvier 2013 ayant trait à l'institutionnalisation du dialogue social et ce, par la promulgation de la loi n°2017-54 du 24 juillet 2017 relative à la création du Conseil National du Dialogue Social et à la fixation de ses attributions et de son mode fonctionnement et la promulgation de deux décrets. Il s'agit du décret N °2018- 676 du 7 Août 2018 relatif à la fixation des membres du Conseil National du Dialogue Social et du décret N°2018-675 du 7 août 2018 relatif à l'organisation administrative et financière du Conseil National du Dialogue Social. Enfin il y a eu la publication de l'arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 26 Septembre2018fixant les critères de détermination de l'entité syndicale la plus représentative au niveau national afin d'arrêter la composition du Conseil National du Dialogue Social. Il importe de rappeler que le conseil a tenu sa session inaugurale le 27 novembre2018.

Dans ce cadre il y a eu :

-Tenue de trois assemblées générales du conseil (27-11-2018 Assemblée de constitution /23-4-2019 approbation du statut /29-11-2019 examen du projet de loi de finances 2020 et un ensemble de textes relatifs à la

sécurité sociale.)

-Tenue de cinq séances de travail au cours de l'année 2019 en coordination avec les partenaires sociaux (UTICA / UGTT) autour de quelques points relatifs à l'activité du conseil.

-Admission du conseil à l'association générale des conseils économique et sociaux et établissements similaires.

***Le développement du dispositif réglementaire et législatif à travers :**

-la conclusion d'un accord sur les augmentations des salaires et des primes (ou indemnités)de 6.5% au profit des employés actifs dans le secteur privé ainsi que l'augmentation du SMIG de 6.5% à partir de 1er mai 2019.

-Mise en œuvre de la 2ème tranche de l'augmentation de salaires pour les entreprises publiques.

-L'élaboration des projets de textes pour la révision de certaines dispositions du code de travail relatives à la santé et la sécurité professionnelle et aux structures de dialogue au sein de l'entreprise ainsi que les projets de révision des textes réglementaires suivants :

-Décret relatif aux conditions générales d'hygiène et l'aménagement des lieux de travail.

- Décret relatif aux obligations de sécurité et d'hygiène des ouvriers dans le secteur de bâtiment et de travaux publics.

-Décret relatif à la prévention aux expositions aux substances chimiques dangereuses au milieu du travail.

- Décret relatif à la protection des employés au sein des entreprises utilisant des courants électriques.

- Elaboration d'un projet de révision l'arrêté du ministère des affaires sociales en date du 27/10/2003 relatif aux modèles de contrat de travail dans un service privé de l'entreprise ou dans un groupement de médecine du travail, et ce dans le cadre de la mise à jour des documents adoptés dans le domaine de médecine du travail de manière à se conformer aux normes scientifiques.

***Préparation d'un système d'information:** qui permet de mieux rationaliser les ressources humaines mises à la disposition des inspections de travail et les orienter vers les objectifs tracés pour plus d'efficacité. Ainsi, cette application permettra de :

- Fournir une base de données des entreprises économiques de manière instantanée et précise (identification de l'entreprise, statut, répartition de la main d'œuvre suivant les catégories professionnelles, sexe...)

- Assurer la bonne gouvernance du dispositif de l'inspection de travail en permettant au responsable le suivi et l'évaluation des objectifs atteints et de prendre les mesures correctives. Par ailleurs cette évaluation servira comme critère pour la promotion et la nomination des inspecteurs avec toute objectivité et transparence.

- fournir à l'inspecteur du travail une application informatique simple qui lui permet :

*la planification et le suivi des visites (rapport, PV, des photos constatant les infractions...).ce qui est de nature à faciliter le travail de l'inspecteur et à renforcer l'efficacité de ses interventions,

*Edition des rapports et statistiques périodiquement (mensuel, trimestriel...) afférents aux infractions relevées, aux demandes de conciliation individuelles ou collectives...

*Offrir la possibilité d'échange de courrier électronique entre les différentes unités et sections d'inspection du travail ce qui participe à la digitalisation de l'administration en plus de la traçabilité des correspondances.

Cette application sera opérationnelle fin de l'année 2020.

***Œuvrer à l'application de la législation du travail :** à travers les visites d'inspection et de contrôle qui ont atteint 17.578 visites ayant couvert 466.032 employés.

De même les services de médecine de travail et de sécurité professionnelle ont effectué 6.661 visites d'inspection au cours de l'année 2019.Ces visites ont concerné 913.850 employés.

Les médecins inspecteurs ont examiné 2066 employés dans le cadre de règlement des litiges relatifs aux accidents de travail et de réhabilitation.

***Garantir la couverture médicale :**

Le nombre total des travailleurs bénéficiaires de couverture médicale (soit pour le groupement de médecine de travail ou des services médicaux spécifiques) s'élève à 755.189 employés appartenant à 15.424 établissements.

Soit un taux de couverture médical de 63% du total de la main d'œuvre soumise aux dispositions du code du travail.

Les structures	nombre	Nombre des travailleurs	Nombre des entreprises
Groupement médecine de travail	23	570.614	14.877
Services médecine de travail indépendants	547	184.575	547
Total	564	755.189	15.424

La Direction Générale de l'inspection de médecine de travail a entamé une campagne sur la couverture en médecine de travail pour les établissements publics et leurs succursales.

Cette campagne a concerné dans une première phase 42 établissements publics à caractère industriel et commercial dans le but de statuer sur la bonne application de la législation en matière de couverture médicale. Et elle se poursuivra pour couvrir tous les établissements publics à caractère administratifs.

***Démarrage de l'exploitation des résultats de l'enquête : nationale** sur les risques professionnels communiqués à la direction générale de l'inspection de médecine de travail et de sécurité professionnelle fin 2019. Cette enquête vise à fournir une carte des risques professionnels en Tunisie suivant leur nature, leur cause, répartis sur les différentes catégories d'employés et des secteurs professionnels. Elle sert à élaborer le plan d'action de prévention des médecins inspecteurs et des médecins de travail afin de cibler leurs interventions dans la préservation des risques professionnels.

A ce titre il y a eu édition d'une revue récapitulant les résultats statistiques de l'enquête ainsi que la formation de certains médecins et chercheurs sur l'utilisation de la carte nationale des risques professionnels.

***Préparation et exécution des programmes préventifs dans le domaine de santé et sécurité professionnelle :**

Les sections régionales de l'inspection de médecine de travail et de la sécurité professionnelle en coordination avec leur direction générale ont réalisé 53 programmes régionaux pour la prévention contre les risques professionnels en se basant sur la décentralisation comme un nouveau moyen de travail pour les trois années (2017-2019). Eu égard aux spécificités régionales, à la nature des risques auxquels sont confrontés les employés et ce en coordination avec les structures concernées en se basant

sur les compétences scientifiques. On cite parmi ces programmes :

- Prévention des risques chimiques pour les entreprises,
- Prévention des risques professionnels pour le secteur de bâtiment et travaux publics,
- Prévention des risques de radiation
- Prévention des risques professionnels pour les centres,
- Prévention des risques professionnels pour le secteur d'industrie,
- Prévention des risques de morbidité ostéomusculaires,
- Prévention des risques professionnels pour les carrières,
- Prévention des risques professionnels pour le secteur agricole,

***Implémentation des fondements de dialogue de gestion et des performances :**

- Conclure une charte de gestion pour le programme de travail et de relations professionnelles visée par le chef de mission en date du 4-11-2019 à la suite du choix du ministère des affaires sociales comme ministère pilote pour entamer ce projet sur les critères suivants :

- Réalisation de bons résultats dans la mise en place de la gestion par objectif,
- Avancement notable au niveau de la mise en place du système de gestion budgétaire par objectif,
- Avancement dans l'exécution de la déclinaison opérationnelle des objectifs,
- Clarté des répartitions des programmes (objectif, indicateur, mesure de performance...) avec la fixation des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels et leurs indicateurs de performances
- Choix du programme Emploi et relations professionnelles comme programme pilote dans le cadre de l'instauration du système de suivi de la performance en coordination avec l'unité centrale de gestion par objectif et le centre d'informatique du ministère des finances.

Dans ce cadre le ministère a adopté le programme de travail comme programme pilote en intégrant toutes les données du dispositif afin de s'assurer de son employabilité et détecter les procédures de son développement avant de le généraliser sur les autres ministères.

2-2 Les principales réalisations, activités et grands projets

Exécutés dans le cadre des objectifs prévus liés aux dépenses effectuées

Sous programme1 : inspection du travail

Objectif1 : garantir les conditions de travail décent

Indicateur de performance	Activités et travaux prévus afin d'atteindre les objectifs	Activités réalisées en 2019	Observations
Taux des salariés couverts par les visites d'inspection	<p>-visites d'inspection et de suivi</p> <p>- programmation d'actions de formation au profit des inspecteurs de travail</p> <p>-élaboration d'une application informatique pour le suivi des visites d'inspection</p> <p>-répartition des inspecteurs</p> <p>-recrutement d'inspecteurs de travail</p>	<p>-Le nombre de visites a atteint 17578 qui a couvert 466032 travailleurs</p> <p>-Réalisation de 7 actions de formation au profit de 399 inspecteurs de travail</p> <p>-une application élaborée et on recherche actuellement un financement étranger pour former les inspecteurs de travail et développer l'application</p> <p>-le nombre d'inspecteurs de travail s'élève à 331 répartis ainsi : * 18 inspecteurs au niveau central * 313 inspecteurs au niveau régional dont 209 chargés de contrôle</p> <p>-Un programme de recrutement de 26 inspecteurs de travail</p>	<p>Ces données sont approximatives établies compte tenu des réalisations de l'année 2018 et du premier semestre 2019 vue la non divulgation des rapports périodiques du deuxième semestre 2019 suite à des réclamations syndicales.</p> <p>.</p>
Taux de réponses aux infractions relevées dans le cadre des visites d'inspection	<p>-constations des infractions</p> <p>-inciter les employeurs à régulariser leur situation conformément aux textes législatifs</p> <p>-application de la loi après épuisement de tous les efforts de conciliation par la rédaction de PV constatant les infractions</p> <p>-suivi des suites réservées aux infractions constatées et élaboration des tableaux de suivi</p>	<p>-rédaction 2558 avertissements écrits</p> <p>-réalisation 3685 visites de suivi et rédaction 670 procès-verbaux</p>	<p>Ces données sont approximatives établies compte tenu des réalisations de l'année 2018 et du premier semestre 2019 vue la non divulgation des rapports périodiques du deuxième semestre 2019 suite à des réclamations syndicales.</p>

- Objectif2 : contribuer à la préservation de la paix sociale			
Taux de la mise en place des structures de dialogue sociale au sein de l'entreprise	-visites d'inspection et de suivi des entreprises économiques -révision générale au niveau de la mise en place des commissions		La non divulgation des rapports périodiques au titre du deuxième semestre 2019.

Sous-programme 2 : santé et sécurité professionnelle

L'objectif1 : contrôle des conditions de travail décent		
Indicateur de performance	Activités et programmes prévus pour l'atteinte de l'objectif	Activités réalisées en 2019
Taux des salariés couverts par les visites d'inspection dans le domaine de santé et sécurité professionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> -Les visites d'inspection et de suivi des conditions de protection sanitaire et de sécurité professionnelle au sein des entreprises. -élaboration des programmes de protection contre les risques professionnels surtout dans les secteurs prioritaires. -Réalisation de la cartographie nationale pour les maladies professionnelles - congrès et séminaires. -recrutement de médecin contrôleur de travail -acquisition d'équipement informatique. 	<p>Les services d'inspection de médecine de travail ont effectué 6661 visites d'inspection au cours de l'année 2019 pour les entreprises économiques afin de contrôler les conditions sanitaires et de sécurité professionnelle, Ces visites ont concerné 913850 salariés.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les centres régionaux d'inspection de médecine de travail et de sécurité professionnelle en coordination avec la direction générale de l'inspection de médecine de travail ont effectué et réalisé 53 programmes régionaux pour la protection contre les risques professionnels sur la période 2017-2019. -réalisation de la cartographie nationale des risques -exploitation des résultats de l'enquête dans l'élaboration des programmes de visites de prévention contre les risques professionnels. -Edition d'une revue des résultats statistiques de l'enquête nationale sur les risques professionnels. -Formation des médecins inspecteurs et des médecins de travail chercheurs sur l'utilisation de la base des données de la cartographie nationale des risques professionnels. -Absence de programmation de recrutement. -Amélioration de la couverture médicale. -Acquisition de quatre unités mobiles

		<p>médicales au profit des groupements de médecine de travail pour les gouvernorats de Tunis-Manouba-Ben Arous et Médenine, ce dans le cadre du contrat programme conclu avec le ministère des affaires sociales et la CNAM.</p> <p>Ces unités ne sont pas encore livrées pour non-conformité de l'une d'entre elles aux caractéristiques exigées dans le cahier de charges.</p> <p>-Généralisation progressive des unités médicales mobiles sur tous les groupements des gouvernorats (zaghouan- sidi bouzid-siliana-Gafsa-Tozeur-Kasserine-Jendouba-Le Kef-Tataouine).</p>
--	--	---

3-Les résultats de la performance et exécution du budget du programme de l'année 2019

3-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n° 3 :
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense

En Mille dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	réalisations par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	19664,040	19664,040	19582,273	81,767	99,58%
Rémunération publique	17885,540	17885,540	18566,130	-680,590	103,81%
Moyens des services	728,500	728,500	683,059	45,441	93,76%
Intervention publique	1050,000	1050,000	333,084	716,916	31,72%
Dépenses de développement	1620,000	1620,000	2051,013	-431,013	126,61%
Investissements directs	1620,000	1620,000	2051,013	-431,013	126,61%
Total général	21284,040	21284,040	21633,286	-349,246	101,64%

Graphique 3 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

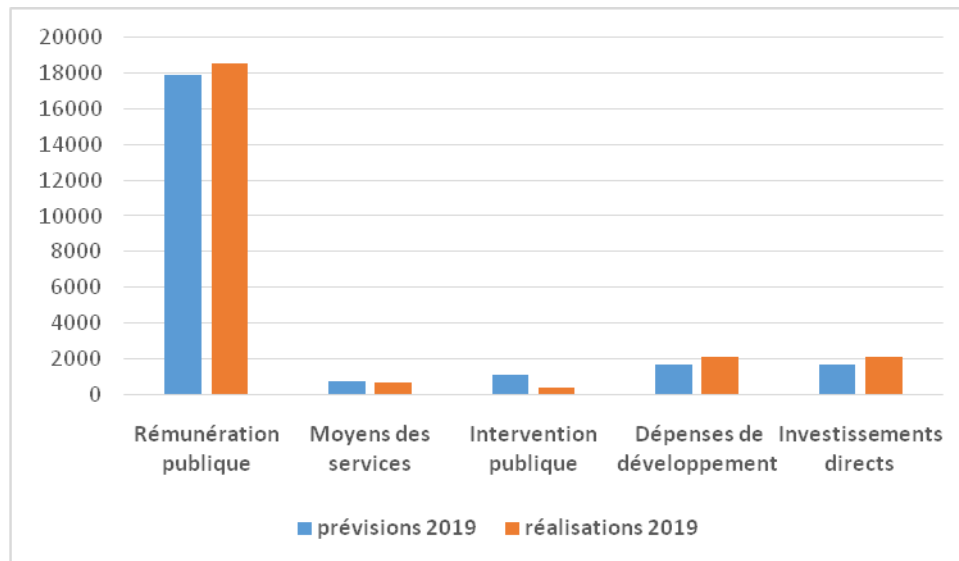
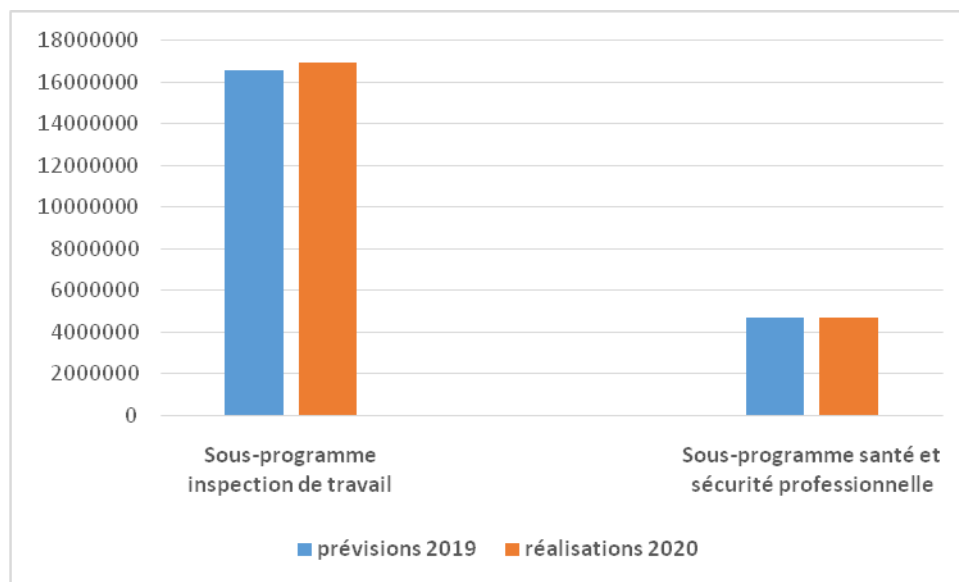


Tableau n° 4 :
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions au titre de l'année 2019
Répartition selon sous-programme
(Unité : 1000 dinar)

Programmes	Prévisions 2019		Réalisations par rapport aux prévisions	Réalisations par rapport aux prévisions	
	LF	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme inspection de travail	16575,105	16575,105	16968,428	-393,323	102,37%

Sous-programme santé et sécurité professionnelle	4708,935	4708,935	4664,858	44,077	99,06%
Total programmes	21284,040	21284,040	21633,286	-349,246	101,64%

**Graphique 4 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)**



3-2 présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 1 : garantir le contrôle de l'application de la législation du travail

Présentation de l'objectif :

Cet objectif contribue à limiter les tensions au sein de l'entreprise, à réduire les conflits individuels et collectifs, œuvrant ainsi à améliorer les ressources des caisses de sécurité sociale et des recettes fiscales et à renforcer la concurrence loyale.

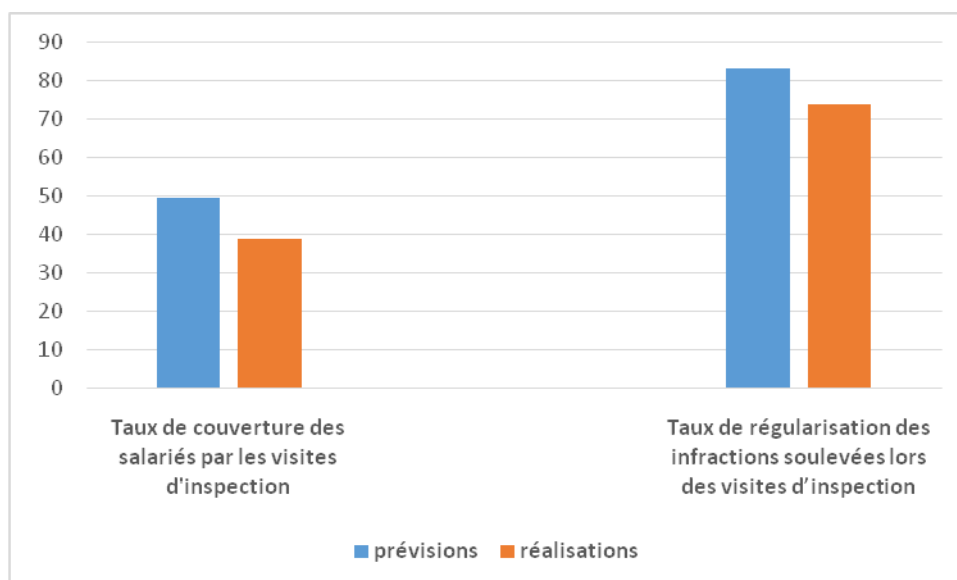
Référence de l'objectif : article 170 et suivant du code de travail et la convention internationale n°81

Les indicateurs de Performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre réalisations et prévisions	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Taux de couverture des salariés par les visites d'inspection	%	46,48	49,64	38,83	-7,65	-16,45	-10,81	-21,77
Taux de régularisation des infractions régularisées lors des visites d'inspection	%	72,56	83,33	73,8	1,24	1,7	-9,53	-11,43

*Le nombre de visites d'inspection a atteint 17578 visites permettant de couvrir 466.032 employés. Cet indicateur est calculé depuis 2017 sur la base d'un total de 1.700.000 travailleurs régis par le code de travail (suivant les statistiques de la CNSS). Et après vérification avec l'INS il s'est avéré que le nombre des travailleurs régis par le code de travail s'élève à 1.200.000 travailleurs.

** Ces données sont approximatives établies compte tenu des réalisations de l'année 2018 et du premier semestre 2019. Vue la non divulgation des rapports périodiques du deuxième semestre 2019 suite à des réclamations syndicales.

Graphique 5 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019 des indicateurs de l'Objectif 1 : garantir le contrôle de l'application de la législation du travail



Analyse des résultats réalisés comparés aux prévisions prévues :

Objectif 1 : Garantir l'application de la législation du travail

Indicateur1 : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection

Le taux de réalisation est estimé à 38.83% au titre de l'année 2019. Cela revient aux raisons suivantes :

- régression des nombres de visites notamment pour le 4ème trimestre 2019 due aux réclamations du syndicat des inspecteurs et de la non divulgation des données statistiques relatives à l'activité régionale.
- l'absence actuellement de données statistiques de l'année 2019 pour les régions (unités et sections) en attendant la fin des négociations pour avoir des données actualisées pour le calcul des indicateurs de performance du programme.

Objectif 1 : Garantir l'application de la législation du travail

Indicateur2 : taux de réponse aux infractions constatées lors des visites d'inspection du travail :

-Le taux de réalisation a atteint 73.8% pour l'année 2019 qui s'explique par la diminution des nombres de visites essentiellement au cours du 4ème trimestre 2019 due aux réclamations du syndicat des inspecteurs et la non divulgation des données statistiques relatives à l'activité régionale, en attendant la fin des négociations pour avoir des données actualisées pour le calcul des indicateurs de performance du programme.

Objectif 2 : Contribution au maintien de la paix sociale

Cet objectif contribue à la consécration du principe de dialogue social à travers la participation des employés dans la mise en place de dispositifs pour apaiser le climat social.

Les références de l'objectif :

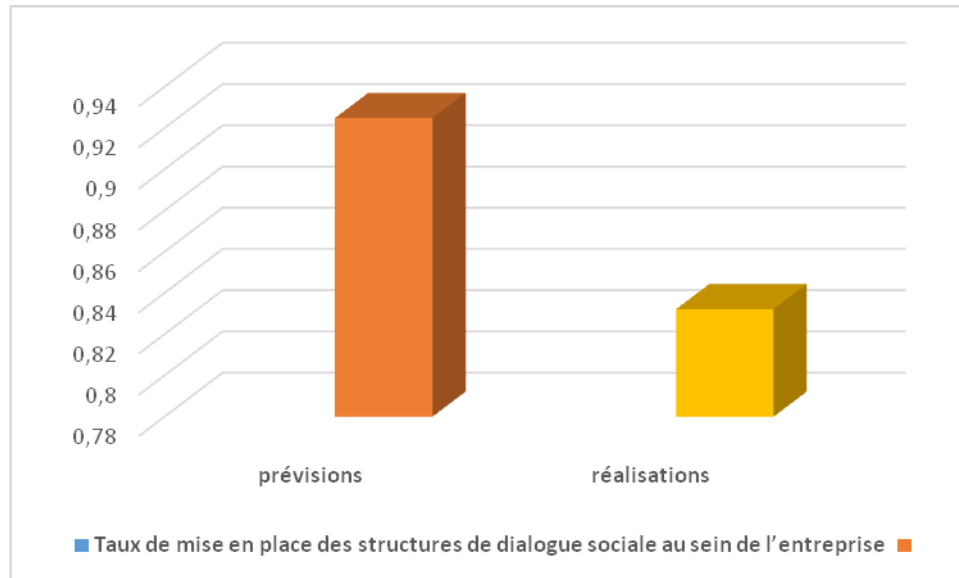
Les articles 157 et 169 du code de travail / le décret n°1995 -30 en date du 9/1/1995 /circulaire du ministère des affaires sociales n°14 en date du 18/8/1995.

Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre prévisions et réalisations	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Taux de mise en place des structures de dialogue sociale au sein de l'entreprise	%	76.64%	92.49%	83.22%	6.58	8.58%	-9.27	-10.02%

* Ces données sont approximatives établies compte tenu des réalisations de l'année 2018 et du premier semestre 2019. Eu égard à la non divulgation des rapports périodiques du deuxième semestre 2019 suite à des réclamations syndicales.

**Graphique n°6 comparaisons entre les prévisions et les réalisations :
Indicateur de performance de l'objectif Contribution au**

maintien de la paix sociale.



Analyse et explication des résultats réalisés comparés aux prévisions de l'année 2019.

- Objectif 2 : contribuer à la préservation de la paix sociale

Indicateur 1 : pourcentage de la mise en place des structures de dialogue sociale au sein de l'entreprise

Le taux de réalisation a atteint 83.22% pour l'année 2019 qui s'explique par la diminution des nombres de visites essentiellement pour le 4ème trimestre 2019 due aux réclamations du syndicat des inspecteurs et la non divulgation des données statistiques relatives à l'activité régionale (des unités et sections), en attendant la fin des négociations pour avoir des données actualisées pour le calcul des indicateurs de performance du programme.

Objectif 3 : Contrôler les conditions du travail:

Présentation de l'objectif : Contrôle de l'existence des conditions de la santé et sécurité professionnelle.

Référence de l'objectif : Code du travail

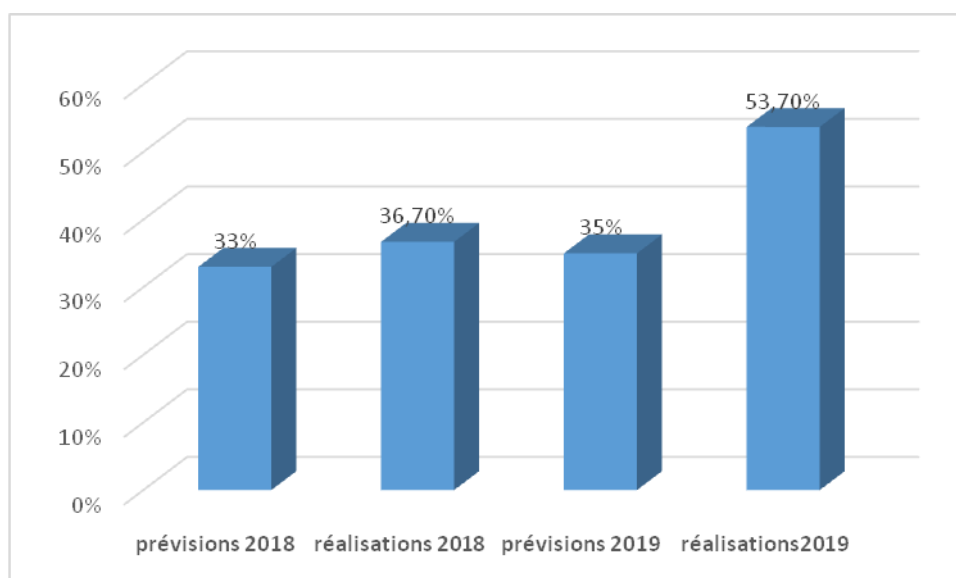
Les indicateurs de performance	unité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre prévisions et réalisations	
		A	B	C (*)	D=C-A	A/D%	M=C-B	M/B%
Taux des salariés couverts par les visites d'inspection dans le domaine de la santé et sécurité professionnelle	%	624.534 salariés 36.7%	595.000 salariés 35%	913.850 salariés 53.7%	289.316	46.3%	318.850	53.5%

Le nombre des travailleurs couverts par les visites d'inspection et de suivi a atteint 913.850 salariés pour l'année 2019.

Toutefois, il faut signaler que cet indicateur est calculé depuis 2017 sur la base d'un total de 1.700.000 ouvriers régis par le code de travail (suivant les statistiques de la CNSS). Et après vérification avec l'INS il s'est avéré que le nombre des travailleurs régis par le code de travail s'élève à 1.200.000.

Graphique n°7 comparaisons entre les réalisations et les prévisions :

Indicateur de performance de l'objectif : Contrôle de l'existence des conditions de la santé et sécurité professionnelle.



Analyse et explication des résultats réalisés comparés aux prévisions de l'année 2019.

Objectif 3 : Contrôler les conditions de santé et de sécurité professionnelle.

Indicateur de performance 1 : Pourcentage des salariés couverts par les visites d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité professionnelle.

On a enregistré un taux de réalisation de 53.7% pour l'année 2019 ce pourcentage a dépassé celui de l'année 2018 de 46.3%, de même on a constaté un dépassement de 53.5% par rapport aux prévisions grâce à :

- ✓ Une campagne de sensibilisation a été menée auprès des établissements et des offices au cours de l'année 2019 pour statuer sur la bonne application de la législation du travail en ce qui concerne la couverture médicale.
- ✓ L'élaboration et exécution des programmes régionaux pour la prévention des risques professionnels relatifs à :
 - La prévention des risques chimiques pour les entreprises,
 - La prévention des risques professionnels pour le secteur de bâtiment et travaux publics,
 - La prévention des risques de radiation
 - La prévention des risques professionnels pour les centres,
 - La prévention des risques professionnels pour le secteur d'industrie,
 - La prévention des risques de morbidité ostéomusculaires,
 - La prévention des risques professionnels pour les carrières,
 - La prévention des risques professionnels pour le secteur agricole,
- ✓ Réalisation de pourcentage d'exécution suivant les sections comme l'indique le tableau suivant :

Section inspection médecine de travail et sécurité professionnelle	Nombre de visite
Direction centrale	36.993
Tunis1	87.207
Tunis2	30.865
Ariana	35.678
Ben Arous	191.086
Manouba	32.305

Bizerte	101.168
Nabeul	36.185
Beja	100.488
Zaghouan	64.221
Kef	9.346
Siliana	16.656
Kairouan	11.995
Kasserine	0
Gafsa	8.644
Sidi Bouzid	10.314
Sfax	38.356
Mahdia	22.288
Monastir	18.191
Gabes	8.644
Médenine	21.281
Tataouine	4.490
Tozeur	5.233
Kibili	1.109
Sousse	14.846
Jendouba	0
Total	913.850

4- Les orientations futures

Dans le domaine de l'inspection du travail

Problèmes et insuffisances

- ✚ Manque d'effectif (232 inspecteurs l'année 2018 /231 l'année 2019)
- ✚ Mauvais état des voitures de services et le non renouvellement du parc pour les sections.(3 voitures hors service)

Les mesures et activités proposées :

Sur la demande de la direction générale de l'inspection du travail, les services du ministère des affaires sociales ont élaboré une application informatique qui permet une meilleure planification et ciblage des enquêtes et meilleure atteinte des objectifs.

Toutefois, cette application ne sera opérationnelle qu'à partir du début de l'année 2021 et ce en attendant le financement de la formation des inspecteurs sur l'utilisation de la dite application.

Une étude d'une éventuelle coopération avec la GIZ est en cours aussi bien pour la maintenance de l'application que pour le financement des formations.

Par ailleurs il faut signaler que cette application permettra d'éditer des tableaux de bord et toutes les statistiques jugées utiles pour un bon suivi et programmation du travail des inspecteurs.

Dans le domaine de l'inspection de médecine de travail et de la sécurité professionnelle

Problématiques et insuffisances

- ✚ Difficulté de combler les postes vacants dans l'intérieur du pays (Jendouba-Kasserine-kebili)
 - ✚ Absence de moyens de transport dans quelques régions Tunis2 – Monastir...
 - ✚ Vétusté des voitures de services.
 - ✚ Manque des chauffeurs.
 - ✚ Insuffisance des quotas d'essence réservés aux unités et sections régionales.
 - ✚ Absence d'unités locales des sections régionales de médecine de travail et de sécurité professionnelle à l'instar des sections régionales de l'inspection de travail et de conciliation.

Les mesures et activités proposées :

Elaboration d'une application pour la numérisation de la Direction générale de l'inspection de médecine de travail et de sécurité professionnelle et ses sections régionales.

Le programme de sécurité sociale

**Responsable du programme : M. Kamal
Madouri, Directeur Général de la Sécurité
Sociale**

Nommé à partir du 1^{er} avril 2016 au 28

mai 2020

1-Présentation du programme

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'application des prescriptions du Contrat Social et en particulier l'axe relatif à la protection sociale et dans le but de soulager le secteur de la sécurité sociale des pressions financières et d'améliorer son rendement compte tenu de son rôle dans :

- La consécration des valeurs de solidarité entre les différentes classes sociales et les différentes générations,
- L'amélioration du niveau de vie des individus et des familles et la préservation de la stabilité sociale.

La réforme du secteur de la sécurité sociale est considérée comme l'un des projets les plus importants que le Ministère des Affaires Sociales œuvre à son aboutissement.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques du ministère dans le domaine de la sécurité sociale consistent principalement à :

- ✓ -Réviser fondamentalement les régimes de sécurité sociale dans leurs différentes branches à travers une réforme structurelle des régimes de retraite minimum conformément à un régime de répartition.
- ✓ -préservé les équilibres financiers des régimes de sécurité sociale avec amélioration du rendement des placements et investissements et diversification des sources de financement,
- ✓ -améliorer le recouvrement des créances des caisses sociales en définissant une stratégie basée sur un certain nombre d'éléments intégrés dont notamment :
 - -La mise à niveau du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale pour le rendre compatible avec les changements sociaux et économiques,
 - -L'appui à la coordination et l'échange des données et des informations avec d'autres départements,
 - -La réorganisation des procédures utilisées dans le domaine du contrôle et du recouvrement en fournissant tous les moyens logistiques nécessaires pour atteindre l'efficacité souhaitée.
 - -Le renforcement des services électroniques, notamment ceux relatifs aux déclarations, aux autorisations et au paiement à distance des contributions, ...
- ✓ Élaborer un plan national de lutte contre l'évasion sociale, améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité

sociale et œuvrer à intégrer le secteur parallèle en établissant un cadre juridique approprié.

- ✓ -Développer les méthodes de gestion et de bonne gouvernance des caisses
- ✓ de sécurité sociale.
- ✓ -Appuyer la décentralisation en matière notamment de gestion, améliorer la qualité des services et les rapprocher des affiliés.
- ✓ renforcer les conventions bilatérales dans le domaine de la sécurité sociale pour assurer la protection des droits sociaux des Tunisiens à l'étranger et le développement du régime de couverture sociale de cette catégorie.
- ✓ -Élaborer un plan national pour enraciner une culture de sécurité sociale auprès de tous les assujettis.
- ✓ -Établir un socle national de protection sociale dans le but de fournir des garanties de base pour une vie décente, avec une couverture santé pour chaque citoyen et un revenu minimum pour chaque famille.

Dans ce contexte la réforme du système de sécurité sociale vise principalement à :

- Améliorer les équilibres financiers des caisses, notamment des régimes de retraite,
- Améliorer la couverture sociale effective et ouvrir à intégrer le secteur parallèle.
- Améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher aux affiliés.

- **1-1 Les objectifs du programme de sécurité sociale**

Les objectifs	Programme sécurité
	Objectif1 : participer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale.
	Objectif2 : participer à l'amélioration de la couverture sociale.
	Objectif3 : améliorer la qualité des services et rapprochement des services auprès des assurés sociaux.

1-2 les priorités du programme :

1-2-1 La contribution à l'amélioration des équilibres financiers des caisses sociales :

Dans le cadre des dispositions du contrat social, l'amélioration des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale est considérée comme l'un des objectifs prioritaires que le Ministère cherche à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai et urgent que les caisses de sécurité sociale connaissent des pressions financières élevées, notamment au niveau des régimes de retraite, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé ainsi que le régime de l'assurance maladie. Les éléments les plus importants liés à cet objectif sont :

- **A court terme** : veiller à ce que les caisses remplissent leurs obligations envers leurs affiliés et assurés,
- **A moyen et long terme** : assurer la pérennité financière des régimes existants, le maintien des droits acquis et leur viabilité pour les générations présentes et futures.

1-2-2 La contribution à l'amélioration de couverture sociale

Le ministère s'emploie à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur parallèle. L'objectif ciblé est d'assurer l'affiliation volontaire des travailleurs dans les régimes de sécurité sociale, selon une approche flexible.

1-2-3 Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux

Le Ministère s'emploie à développer la gouvernance des caisses et à améliorer les services et leur qualité et à les rapprocher des affiliés sociaux et ce, à travers la réduction des délais de prestation de ces services (modes et procédures de paiement de la retraite, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...), le renforcement de la décentralisation et la création de maisons de services de la sécurité sociale.

2-Présentation générale des réalisations de la stratégie du programme

2-1 Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés liés directement au programme

2-1-1 dans le domaine de l'amélioration des équilibres financiers des caisses

Le secteur de sécurité sociale a connu et connaît encore une crise financière depuis plus de vingt ans. Laquelle crise s'est accentuée ces dernières années essentiellement pour les régimes de retraite susceptible de menacer la poursuite de fournir des prestations aux assurés notamment sous la pression du manque de liquidité.

L'ensemble de ces facteurs structurels ont participé au déséquilibre financier des régimes de retraite pour le secteur public et le secteur privé. Ces facteurs proviennent aussi bien des spécificités techniques, de la législation inhérente des régimes actuels de retraite ainsi que des éléments exogènes objectifs tels que la démographie, la situation économique.

Face à la situation critique que connaissent les caisses de sécurité sociale et, en particulier, la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) et l'urgence d'y remédier, et dans l'objectif d'avoir une vision harmonieuse pour les réformes à mener pour les régimes de retraite, le Ministère des Affaires Sociales a relancé les travaux de la sous-commission de la protection sociale (découlant du contrat social). Ses travaux ont abouti aux résultats suivants :

- Adoption d'un règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement et la périodicité des réunions de la commission,
- diagnostic des facteurs qui ont contribué aux déséquilibres financiers des régimes de retraite des secteurs publics et privés,
- Fixation et étude d'un certain nombre de scénarios pour mener les réformes quant aux critères de calcul adoptés pour les retraites des secteurs publics et privés et éventuellement leurs répercussions financières,
- Création d'une contribution sociale solidaire et ce dans le cadre de la diversification des sources de financement des régimes de sécurité sociale prévues dans le contrat social,
- Création d'un haut conseil pour le financement de la protection sociale auquel est attribué la tâche de recherche de divers moyens et

procédures pour assurer la diversification de financement de la sécurité sociale,

- Accorder à la réforme indiciaire des régimes d'autres mesures d'accompagnement à travers une bonne gouvernance des caisses et améliorer le recouvrement et la couverture sociale en accompagnant les mesures de réformes des régimes de retraite,
- Elargissement de la mise en place des réformes par la restauration d'une plateforme nationale de protection sociale et ce conformément à la recommandation n°202 de l'organisation internationale de travail,
- Dans le cadre de la concrétisation des différents accords conclus au sein de la sous-commission de la protection sociale, on a pu enregistrer les faits suivants :
 - Création d'une contribution sociale solidaire dans le but de diversification des sources de financement des régimes de sécurité sociale prévue dans le contrat social dont les revenus sont entièrement affectés au financement des caisses et ce en vertu des lois de finances des années 2018-2019. Cette cotisation est due par toutes les personnes physiques, les entreprises et sociétés soumises et non soumises à l'impôt sur les sociétés.
 - Promulgation de la loi n° 2019-37 du 30 avril 2019 qui a modifié et complété la loi n° 1985-12 du 5 mars 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public (publication de la circulaire gouvernementale en date du 20/5/2019 dans le but d'éclaircir les dispositions de ladite loi),
 - Prise d'une panoplie de mesures urgentes pour répondre aux besoins de liquidité des caisses de sécurité sociale en réservant à la CNRPS à titre d'exemple, des crédits de 300 MD dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour l'année 2016 et de 500 MD dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2017 et ce pour améliorer ses liquidités et lui permettre de respecter ses engagements dans les délais légaux,
 - Adoption de dispositions exigeant le recouvrement direct des droits dus à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) au titre des cotisations dans le secteur public, conformément à la loi N°2017-47 du 15 juin 2017 portant modification de la loi N°2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie,

- Initier une évaluation du régime d'assurance maladie à travers la création d'un comité national de pilotage pour fixer les termes de référence du processus de cette évaluation et lancer un appel d'offres pour le choix des experts qui réaliseront l'étude d'évaluation,
- Préparation d'un projet de décret gouvernemental portant organisation de l'organe de contrôle, compte tenu de son importance dans le développement du système de contrôle et du recouvrement en vue d'une couverture totale pour les personnes assujetties aux régimes de sécurité sociale et la limitation du phénomène d'évasion sociale.

D'autre part on a enregistré ce qui suit :

- Lancement de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de recouvrement des créances des caisses de sécurité sociale
- Paiement d'une partie des créances de l'Etat et des établissements et entreprises publics auprès de la CNSS,
- Publication de décret gouvernemental relatif à l'abandon des intérêts du retard sur les crédits personnels, de voitures et de logement,
- Abandon total et systématique des pénalités de retards dus au titre du paiement des cotisations sociales et du régime des accidents de travail et des maladies professionnelles, pour les trimestres écoulés jusqu'au quatrième trimestre de l'année 2016 conformément aux conditions, procédures et délais spécifiés dans le décret gouvernemental N° 2017-399 du 29 mars 2017,
- Octroi d'un délai d'un an aux agents de la fonction publique en détachement dans le cadre de la coopération technique, pour régulariser les périodes antérieures et ce, conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2017-260 du 8 février 2017. Le règlement se fait sur la base des taux de cotisations en vigueur avant la promulgation de la loi n° 95-105 du 14 décembre 1995 portant création d'un système unifié de validation des services.
- Rééchelonnement du principal des créances des entreprises touristiques au titre des cotisations au régime de sécurité sociale pour une période de 7 ans et exonération des pénalités de retard et ce, sur demande de l'employeur sous condition du paiement du principal et du respect de l'échéancier.

- Rééchelonnement du principal des créances des entreprises travaillant dans le secteur du textile, habillement, cuir et chaussures y compris le premier trimestre 2017 sans pénalités de retard sur une période de six années avec une année de grâce avant le paiement des tranches de rééchelonnement
- Rééchelonnement du principal des créances des entreprises travaillant dans le secteur des vêtements et tissus sous condition de paiement d'une avance du 10% du total de la dette et des frais de poursuite en plus du règlement des cotisations relatives au 2ème trimestre 2018,
- Donner la possibilité aux entreprises de la presse écrite de bénéficier du rééchelonnement de leurs dettes sur une période de 5 ans, sans pénalités de retard et sans avance et ce sous réserve du règlement des cotisations dues au titre du deuxième trimestre de 2016 et de la première tranche en respectant l'engagement. En plus faire bénéficier les employés de la presse exceptionnellement de la possibilité de contracter des crédits personnels et de rembourser directement la CNSS,
- Prise en charge par l'Etat des cotisations patronales des établissements de presse écrite et ce conformément au décret gouvernemental N° 2018- 819 du 8 octobre 2018 relatif à la fixation des conditions et des procédures d'octroi de l'avantage tel que prévu par l'article 62 de la loi N° 2017-66 du 18 décembre 2017 relative à la loi de finances 2018,
- Réorganisation de la commission chargée d'études des demandes de révision des pénalités de retard et l'unification des décisions à entreprendre au niveau du ministère des affaires sociales (direction générale de la sécurité sociale) conformément aux dispositions du décret n°567 -2016 en date du 2/5/2016.

2-1-2 Dans le domaine de l'amélioration de la couverture sociale effective

- Adoption d'un plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale en organisant des journées de sensibilisation et constitution de groupes mobiles pour rapprocher les services sur les lieux et améliorer la couverture sociale effective et attirer le secteur parallèle.
- Conduire des campagnes conjointes de contrôle entre les services de l'inspection de travail et des services la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour relever les défaillances enregistrées au niveau

des conditions de travail de la main-d'œuvre féminine dans le secteur agricole.

- Signature d'une convention cadre portant sur la couverture sociale des femmes travaillant dans le milieu rural entre le ministère des affaires sociales, le ministère de la femme et de la famille, le ministère de l'agriculture et la poste tunisienne.
- Signature d'une convention entre la CNSS et Tunisie Télécom sur les modalités techniques pour l'instauration d'une application facilitant l'adhésion des femmes travaillant dans les zones rurales au système de sécurité sociale,
- Lancement du programme « AHMINI », qui concerne l'élaboration d'un régime de sécurité sociale au profit de la femme rurale,
- Promulgation du décret n° 2019- 379 du 22 avril 2019 modifiant et complétant le décret n°2002-916 du 22 avril 2002 relatif aux modalités d'application de la loi n°2002-32 du 12 mars 2002 relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories d'employés dans les secteurs agricoles et non agricoles,
- Démarrage de la révision des régimes de couverture sociale pour le secteur de pêche et élaboration d'une étude préliminaire,
- Renforcement du solde des conventions bilatérales collectives, conclus pour protéger les droits de nos ressortissants tunisiens à l'étranger (conventions en cours avec Québec-Grèce-Serbie

2-1-3 Dans le domaine de l'amélioration des prestations octroyés et le rapprochement des services aux assurés sociaux

- Adoption de l'expérience de la Sécurité Sociale Mobile (avec l'acquisition et l'équipement de 3 bus) et l'achèvement des études techniques pour l'acquisition de 3 bus supplémentaires à utiliser comme bureaux mobiles. Ces derniers seront en mesure d'accéder aux lieux reculés et de rapprocher les services des deux caisses de leurs adhérents de manière à étendre la couverture sociale,
- Soutenir la décentralisation et renforcer le capital humain au niveau des centres régionaux et locaux, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services fournis et de leur rapprochement aux assurés sociaux,

- L'initiation de l'exécution du projet d'échange électronique des données entre la CNAM et les prestataires de services.
- Préparation d'un document qui retrace les orientations stratégiques autour de l'exécution progressive des garanties du socle national de protection sociale, ainsi que la fixation des priorités. Ce document inclue tous les aspects législatif, financier et institutionnel pour chaque type de garantie en tenant compte de toutes les réformes accomplies dans le domaine de la protection social

2-2 les principales réalisations, activités et grands travaux menés pour atteindre Les objectifs du programme et sous programmes et leur relation avec les dépenses effectuées

Indicateur des performances	Activités et projets programmés pour la réalisation des objectifs
<p>- Taux d'équilibre entre les charges et produits</p> <p>-Taux de recouvrement (CNSS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer le recouvrement en intensifiant le contrôle, en allégeant les procédures de contrôle et de recouvrement en fournissant tous les moyens logistiques nécessaires, -Révision du cadre législatif dans le domaine de la sécurité sociale, -Renforcer le développement de la communication au sein de l'administration, - Coordination et échange et accès mutuel à l'information et aux bases de données entre l'administration fiscale et la CNSS pour un meilleur recouvrement social et fiscal. -Compensation des arriérés de la CNRPS auprès du ministère des finances au titre des impôts retenus sur les pensions de retraite et sur les revenus des prestataires de services, des cotisations revenant à la CNRPS et dues par certains ministères, institutions et entreprises publiques en difficulté financière. -Inclure des dispositions dans le projet de loi de finances 2019 prévoyant la création d'un fond pour l'assainissement des dettes de la CNSS sur une période entre 20 et 30 ans, et qui sera financé par les revenus d'impôts et de taxes dédiés -Soumettre la participation aux marchés publics, concessions, ventes aux enchères publiques de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics et des institutions soumises au contrôle de l'État ainsi que les appels à compétition dans le cadre des contrats PPP, à l'obligation de dépôt de toutes les déclarations échues et au paiement des montants dus. -Proposer de lier l'octroi de l'attestation des visites techniques des voitures pour les propriétaires d'autorisation de transport avec le paiement des cotisations de la CNSS et ce à l'instar des taxistes et louagistes

-Taux d'équilibre
entre les charges et
produits

,
Intensification du contrôle sur le terrain (porte à porte) et renforcement du corps de contrôle.

-Adopter et renforcer le plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale par :

* Le lancement de campagnes de sensibilisation dans le cadre d'un plan de communication global,

*La préparation de brochures pour introduire les systèmes de sécurité sociale et la préparation d'émissions médiatiques sous la forme d'une série vidéo 2D diffusée sur les réseaux sociaux

-Améliorer les méthodes de gestion et l'accueil en adoptant une formation ciblée.

- Lutter contre l'évasion sociale

- Soutenir l'expérience de l'activité mobile de sécurité sociale en continuant à créer des unités mobiles d'affiliation et d'adhésion

-Proposer des mesures pour lutter contre l'informel et la concurrence déloyale entre les acteurs économiques, en pénalisant les personnes non inscrites

d'une amende 1.000 à 50.000 dinars à l'instar des dispositions de l'article 52 de la loi de finances de 2016

- Augmenter de 3 à 5 ans, les délais de prescription des dus à la CNSS en révisant l'article 110, alinéa 1, de la loi N° 1960-30 du 14 Décembre 1960 portant organisation des régimes de sécurité sociale afin de permettre une meilleure vérification et contrôle des déclarations de salaires et du respect de la réglementation en vigueur,

Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour la réalisation des objectifs	observations
Délais des prestations et proportion des dossiers traités à temps	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la décentralisation et appuyer le capital humain au niveau des centres régionaux et locaux - Poursuivre la création des « maisons de la sécurité sociale » - appuyer l'utilisation technologique moderne informatique et de communication, 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de l'expérience de la Sécurité Sociale Mobile avec l'acquisition et l'équipement de 3 bus) -Soutenir la décentralisation et renforcer le capital humain au niveau des centres régionaux, -Le commencement de l'exécution du projet d'échange électronique de données entre la CNAM et les prestataires de services , -Préparation d'un document d'orientation stratégique autour de l'exécution progressive des garanties du socle national de protection sociale, -Elaboration d'un projet d'une loi organique relative à

3-Les résultats de performance et exécution du budget du programme de 2019

3-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 5

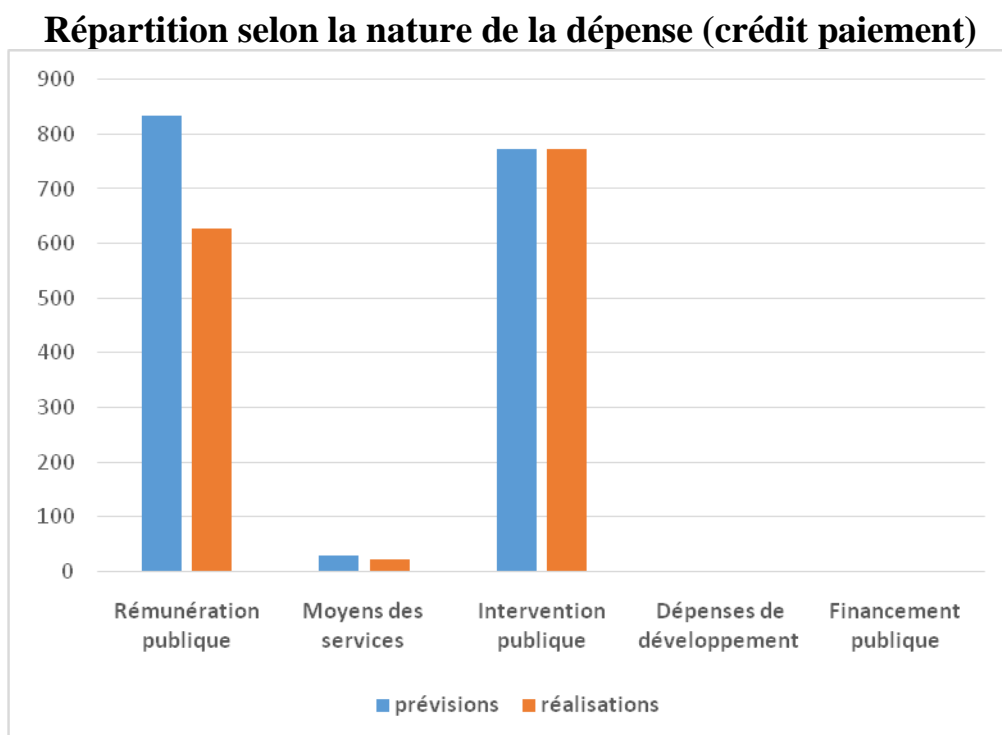
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions

Répartition selon nature de la dépense (Crédits de paiement)

En Mille Dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019	Exécution par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	449.459,957	957.773,459	773.214,658	245,299	99,97%
Rémunération publique	834,957	834,957	626,409	208,548	75,02%
Moyens des services	28	28	21,584	6,416	77,09%
Intervention publique	448,597	772,597	772.566	30,335	100,00%
Dépenses de développement	32.015,000	32.015.000	32.009,664	5,336	99,98%
Investissements directs	15	15	9,664	5,336	64,43%
Financement public	32.000	32.000	32.000.000	0	100%
Total général	481.474,957	957.805,474	805.224,232	250,635	99,97%

Graphique 8 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019



3-2Présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de Sécurité Sociale :

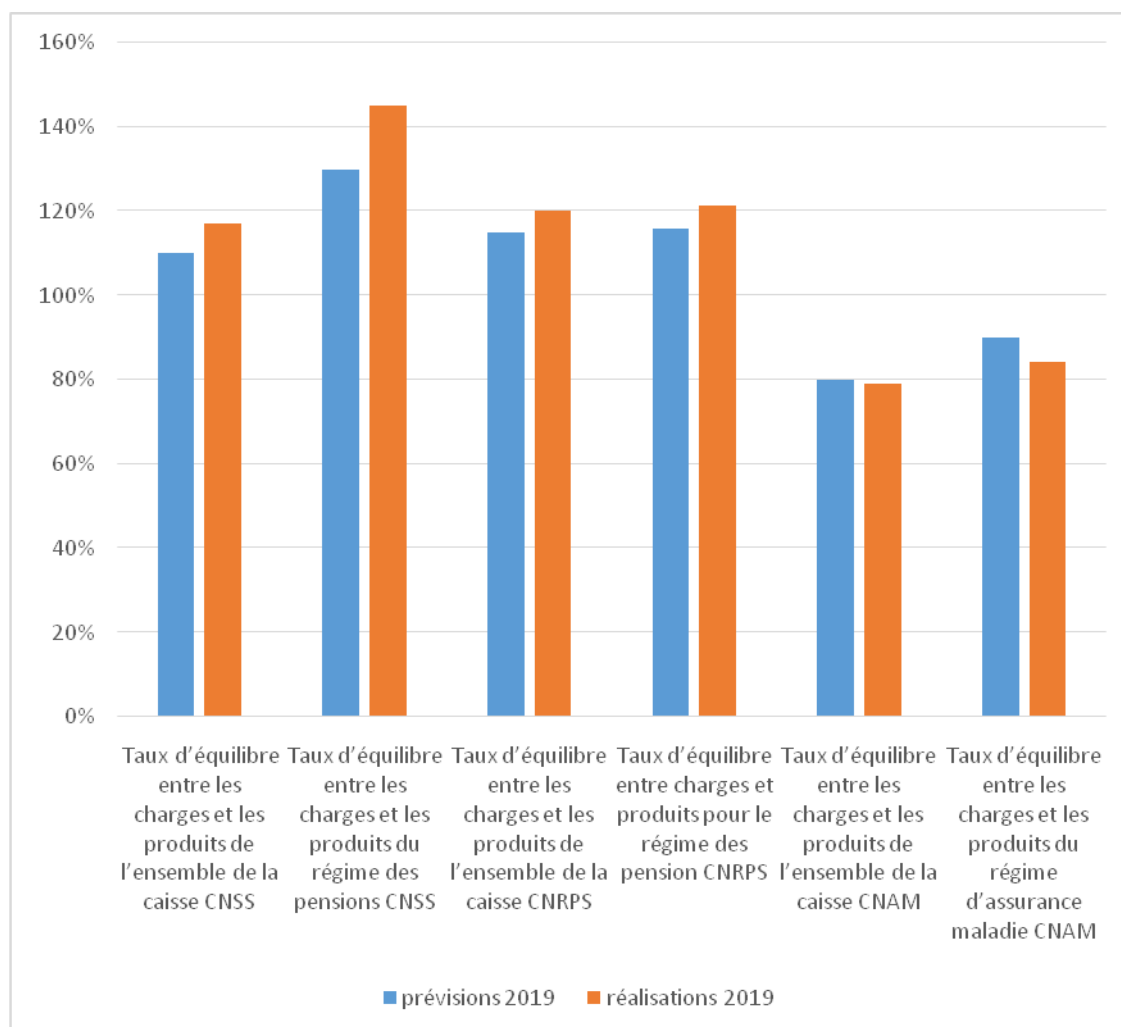
Présentation de l'objectif: Contribution à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de Sécurité Sociale

Cet objectif s'inscrit dans la stratégie du Ministère pour assurer les équilibres financiers des caisses sociales.

Référence de l'objectif : le contrat social en tant qu'axe de la protection sociale

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
CNSS								
- Taux d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse	%	116%	110%	117%	1	-0.86%	7	-6.36%
-- Taux d'équilibre entre les charges et les produits du régime des pensions	%	114%	130%	145%	1	-0.69%	15	-11.53%
CNRPS								
- Taux d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse	%	124,9%	115%	120.1%	-4.8%	3,84%	5.1	-4.43%
Taux d'équilibre Entre charges et produits pour le régime des pension	%	125,6%	116%	121,3%	-4.3	3.42%	5.3	-4.56%
CNAM								
- Taux d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse	%	82%	80%	79%	-3%	3.65%	-1	1.25%
- Taux d'équilibre entre les charges et les produits du régime d'assurance maladie	%	89.8%	90%	84.3%	-5.5	6.12%	-5.7	6.33%

Graphique n9 Comparaison entre les réalisations et les prévisions: indicateur de performance de l'Objectif : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de Sécurité Sociale



Analyse et explication des résultats comparés aux prévisions de l'année 2019
Objectif 1 Amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociales

Indicateur 1 : Taux d'équilibre entre les charges et produits

CNSS

Le taux d'équilibre entre les charges et produits de l'ensemble de la Caisse a atteint 117% pour l'année 2019, un taux en deçà de l'objectif tracé et qui est le même réalisé en 2018.

Quant au régime des retraites le taux d'équilibre entre les charges et produits a atteint 145% l'année 2019 contre 144% l'année 2018 qui est un taux bas dû à la progression continue des charges de pensions.

CNRPS

Le taux d'équilibre entre les charges et produits de l'ensemble de la Caisse a atteint 120.1% pour l'année 2019 (124.9% pour l'année 2018), un taux en deçà de l'objectif tracé pour l'année 2019.

Quant au régime des retraites le taux d'équilibre entre les charges et produits a atteint 121,3% l'année 2019 (125.6% pour l'année 2018) qui est un taux en deçà de l'objectif tracé dû à la progression continue des charges de pensions par rapport aux produits de la Caisse.

CNAM

La CNAM a réussi à réaliser un taux d'équilibre de l'ordre de 79% par rapport à l'objectif prévu au titre de la même année.

Quant au régime d'assurance maladie le taux d'équilibre réalisé pour l'année 2019 a atteint 84.3%, taux qui dépasse l'objectif (90%) au titre de la même année.

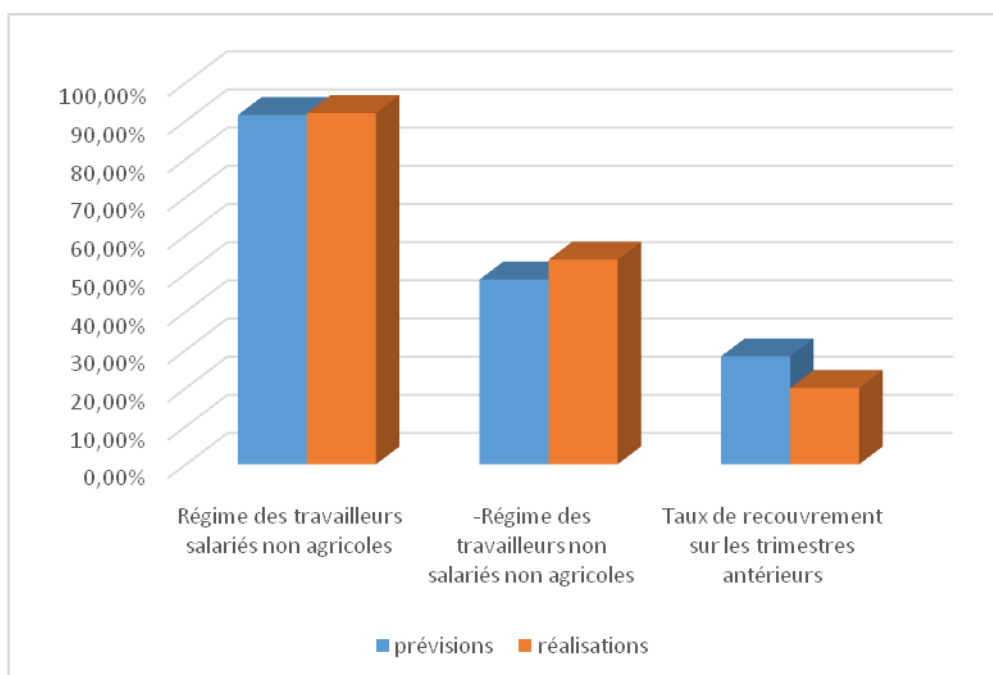
Objectif 1 Amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurités sociales

Indice 2 : Taux de recouvrement (CNSS)

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux des trimestres en cours								
Régime des salariés non agricoles	%	91.5%	95%	92%	0.5	0.54%	-3	-0.31%
-Régime des ouvriers non-salariés dans le secteur non agricole	%	48.4%	55%	53.6%	5.2	10.74%	-1.4	-2.54%
Taux de recouvrement sur les trimestres antérieurs	%	28.3%	30%	20%	-8.3	-29.32%	-10	-33.33%

Graphique n10 Comparaison entre les prévisions et les réalisations : indicateur de performance de l'Objectif : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de Sécurité Sociale

Taux de recouvrement



Analyse et explication des résultats réalisés comparées avec les prévisions 2019

Objectif1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de sécurité sociales

Indicateur2 : Taux de recouvrement CNSS

Le taux de recouvrement sur les trimestres antérieurs pour le régime des salariés non agricoles a enregistré une légère amélioration à comparer par l'année 2018 ainsi il a atteint 92% en 2019 .Ce taux est faible par rapport à l'objectif tracé (95%).D'autre part le taux de recouvrement sur les trimestres antérieurs pour le régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole (53.6%) se rapproche du taux de l'objectif de 2019 (55%).

Quant au taux de recouvrement sur les trimestres antérieurs a régressé à comparer aux réalisations de 2018 qui était de 20% et qui reste inférieur au taux prévu par l'objectif tracé pour l'année 2019.

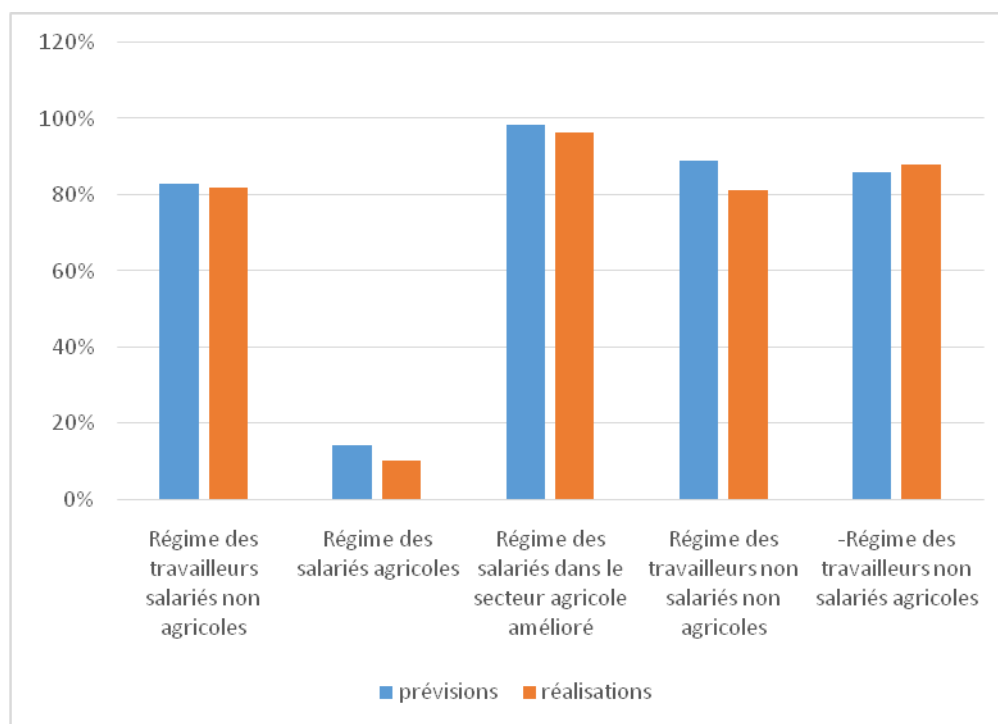
Objectif 2 Contribuer à l'amélioration de la couverture sociale

Le ministère s'emploie à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur parallèle. L'objectif cible est d'assurer l'affiliation volontaire des travailleurs dans les régimes de sécurité sociale, selon une approche flexible.

Référence de l'objectif : Le contrat social

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les Prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B %
Régime des salariés non agricoles	%	80.86%	83%	81.8%	0.94	1.16%	-1.2	-1.44%
Régime des salariés agricoles	%	10.03%	14%	10.18%	0.15	1.19%	-3.82%	-27.28%
Régime des salariés dans le secteur agricole amélioré	%	96.26%	98.5%	96.36%	0.1	0.1%	-2.14%	-2.17%
Régime des ouvriers non-salariés non agricoles	%	79.95%	89%	81.18%	1.23	1.53%	-7.82	-8.78%
-Régime des ouvriers non salariés agricoles	%	87.38%	86%	87.81%	0.43	0.49%	1.81	2.1%
Total	%	80.03%	84%	81.06%	1.03	1.28%	-2.94	-3.5%

Graphique 11 Comparaison entre les réalisations et les prévisions: indicateur de performance de l'Objectif : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des Caisses de Sécurité Sociale



Analyse et explication des résultats réalisés comparés avec les prévisions 2019

Objectif2 : Contribuer à l'amélioration de la couverture sociale

Indicateur 1 : taux de couverture sociale effective :

Le taux de couverture sociale a enregistré pour certains régimes des écarts entre les objectifs et les taux provisoires constatés en 2019. toutefois le taux de couverture pour le régime des salariés dans le secteur agricole reste faible par rapport à ce qui est réalisé pour les autres régimes.

Dans l'ensemble le taux de couverture sociale effective dans le secteur privé a marqué une amélioration autour de 1% en comparant les réalisations de 2018 sauf qu'il reste faible par rapport à l'objectif fixé pour 2019 estimé à 84%.

Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux

Le Ministère s'emploie à développer la gouvernance des caisses et à améliorer les services et leur qualité et à les rapprocher des affiliés sociaux et ce, à travers la réduction des délais de prestation de ces services (modes et procédures de paiement de la retraite, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...) ,le renforcement de la décentralisation et la création de maisons de services ainsi que le suivi des normes et indicateurs d'amélioration de la qualité et de l'efficacité

Les indicateurs de Performance	un ité	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019 (**)	Comparaison entre 2018 et 2019		Comparaison 2019 Entre prévisions et réalisations	
		A	B	C	D=C- A	A/D%	M=C-B	M/B%
Caisse National de Sécurité Sociale								
Délais de paiement des prestations au titre de la Retraite, de, l'invalidité et des survivants (par jour) (1)	jour	46	39	44	-2	4,34%	5	-12.82%
Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (Pourcentage de dossiers clôturés dans les délais) (2)								
Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrues (2-1)	%	87.8%	90%	85.5%	-2.3	-2.61%	-4.5	-5%
Liquidation des dossiers de retraite (2-2)	%	98.3%	99%	98.1%	-0.2	-0.2%	-0.9	-0.9%
Liquidation des dossiers des veuves (fs) s (2-3)	%	96.5%	97.5%	96.4%	-0.1	-0.1%	-1.1	-1.12%
Traitement des dossiers des orphelins (2-4)	%	81.6%	82%	85.7%	41	5.02%	0.4	0.49%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie (par jours)								
Délais de remboursement des frais (3) (par jour)	jour	22.91	20	27.13	14.22	-18.4%	7.13	-35.65%
Délais de remboursement des prestataires de services soins (par jour)								

Honoraires des médecins	jour	136	93	102.5	-33.5	24.63%	9.5	-10.21%
Remboursement des pharmaciens	jour	123	92	80.14	-42.86	34.84%	11.86	12.89%
Remboursement des cliniques privés	jour	138	Entre 92 et 100	111.68	-26.32	19.07%	15.68	-16.33%
Honoraires des physiothérapeutes	jour	127	93	105	-22	17.32%	12	-12.9%
Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour)								
Prise en charge des opérations chirurgicales avec accord au préalable	jour	13	10	11.94	-1.06	0.15%	1.94	-19.4%
Transplantation rénale	jour	23	21	37.94	14.94	-64.95%	16.94	-80.66%
Greffe de moelle épinière	jour	22	15	11.32	-10.68	48.54%	-3.68	24.53%
Prise en charge des frais des interventions chirurgicales sur le cœur, les artères et L'examen radiographique des muscles cardiaques	jour	14	7	13.23	-0.77	5.5%	6.23	-89%
Lithotripsie des calculs rénaux	jour	8	7	8.13	0.13	-1.62%	1.13	-16.14%
Scanner, diagnostic IRM	jour	13	7	13.58	0.58	-4.46%	6.58	-94%
Prise en charge des dépenses d'appareillage médical	jour	De 5 à 48	De 5 à 51	De 5.38 à 51.9				
Prise en charge des frais des soins thermaux	Jour	10	10	8.51	-1.49	14.9%	-1.49	14.9%
Couvrir les frais de physiothérapie	jour	10	10	17.71	7.71	77.1%	7.71	-77.1%

(1) La période d'attente de l'affilié social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

(2) Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers

(2-1) : Comment calculer les délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

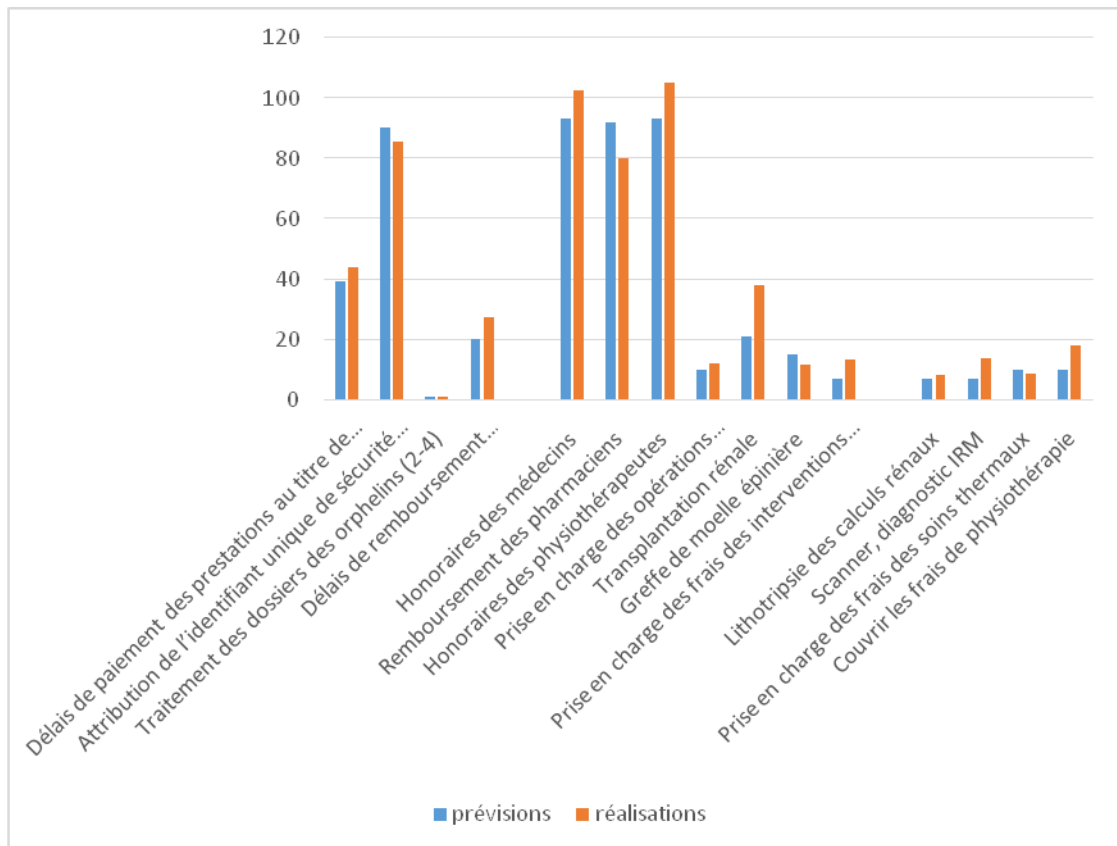
(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois qui suit le mois de dépôt du dossier

(2-3) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

(2-4) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

(3) Remboursement des dépenses de traitement des maladies lourdes ou chroniques, récupération des dépenses de traitement des maladies accidentelles, récupération des frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse.

Graphique 12 : comparaison entre les réalisations et les prévisions de l'année 2019 pour l'objectif Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux



Analyse et explication des résultats réalisés par rapport aux prévisions 2019

L'objectif : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux

Indicateur : Délais d'octroi des services et taux de réalisations des dossiers dans les délais

Caisse nationale de sécurité sociale

Le délai d'attente des liquidations des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des survivants pour l'année 2019 s'est amélioré à comparer avec 2018 toutefois, il reste sans atteindre l'objectif fixé pour l'année 2019 (39 jours).

Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale

Le taux de dossiers traités dans les délais et relatif à l'attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés a régressé par rapport à l'année 2018 et sans atteindre l'objectif de 2019 (90%).

Le taux de dossiers traités dans les délais et relatif à l'attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés a régressé par rapport à l'année 2018 et sans atteindre l'objectif de 2019 (90%).

Quant au taux de liquidation des dossiers des veuves a enregistré une amélioration ainsi le taux des dossiers effectués dans les délais est de 85.7% en 2019 contre 81.6% en 2018 alors que le taux fixé par l'objectif au titre de la même année est de 82%.

Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Le délai de remboursement des prestataires de soins a constaté une amélioration en 2019 par rapport au taux réalisé en 2018 et reste sans atteindre l'objectif fixé en 2019 à l'exception des délais de remboursement des pharmaciens ; en effet celui-ci s'est amélioré de 12 jours (80 jours en 2019 contre 92 jours fixé par l'objectif).

Quant aux délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable en 2019 ont enregistré une amélioration à comparer par rapport à 2018 essentiellement pour la prise en charge des interventions chirurgicales sur le cœur, les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques des transplantations rénales, greffe de moelle épinière et frais des soins thermaux.

De même les délais de prise en charge de la lithotripsie des calculs rénaux et de remboursement des physiothérapeutes ont enregistré une amélioration par rapport à 2018.

Les autres délais de remboursement de prestations de soins sont restés au même niveau que ceux constatés en 2018.

D'une manière générale les délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable n'ont pas atteint l'objectif tracé pour l'année 2019 à l'exception des délais de prise en charge des frais de greffe de moelle épinière et frais des soins thermaux.

4-Les orientations futures pour améliorer les performances

-Publication d'un projet de décret se rapportant sur les réformes des régimes de retraite dans le secteur agricole et non agricole et poursuite des travaux relatifs à la révision globale des différents régimes de sécurité sociale avec ses diverses filières.

- Poursuite des travaux relatifs à l'instauration d'un dispositif national pour la protection sociale

-Entamer la révision du régime d'assurance maladie et ce à travers une étude évaluative et un diagnostic global du régime, qui tient en compte les objectifs de la création de la CNAM et les défis à surmonter par rapport à la situation de la santé du pays et à l'évolution des besoins des assurés.

-Achever les travaux relatifs au projet d'échange électronique des données entre la CNAM et les prestataires de services.

- Améliorer le recouvrement des créances des caisses sociales en définissant une stratégie basée sur un certain nombre d'éléments intégrés dont notamment :

*La mise à niveau du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale pour le rendre compatible avec les changements sociaux et économiques,

*La réorganisation des procédures suivies en matière de contrôle et la mise à la disposition du corps de contrôle de tous les moyens et logistiques afin de réaliser l'efficacité attendu,

*renforcer les services électroniques dont notamment les télé déclarations et le paiement à distance...

- Recherche de nouvelle source de financement des régimes de sécurité sociale,

-Continuer les efforts pour assurer une bonne gouvernance des Caisses conformément aux principes et recommandations du bureau international du travail,

-Mettre un plan national contre l'évasion social et l'amélioration de la couverture sociale effective pour tous les régimes, en attirant le secteur parallèle à travers la mise en place d'une législation adaptée et attractive pour garantir l'adhésion volontaire, progressive et souple des travailleurs dans le secteur informel,

-Elaborer un plan national qui instaure la culture de sécurité sociale chez tous les assujettis,

-Renforcer la décentralisation de la gestion afin de rapprocher les services aux assurés sociaux et ce de manière à continuer à ouvrir des maisons de sécurité sociales, des bureaux locaux et régionaux, en plus de continuer à appuyer l'expérience de caisse mobile de la CNSS,

-Instaurer un haut conseil pour le financement des régimes de sécurité sociale composé des représentants des ministères concernés (des affaires sociales, santé,

développement,) et représentants des partenaires sociaux ; et proposer des sources diverses de financement conformément à une vision nationale globale qui prend en compte l'équilibre financier et le partage équitable des charges sociales.

Le programme de promotion sociale
Le responsable du programme Mr Mohamed B youchaa
Directeur Général de la Promotion Sociale
Du 26/4/2017 au 5/5/2020

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le programme de la promotion sociale comporte plusieurs activités ciblées pour assister les catégories, nécessiteuses, à besoins spécifiques et les catégories vulnérables qui sont à la charge du système de la défense sociale et en prendre soins grâce aux interventions des établissements et des programmes spécifiques menés par des cadres spécialisés dans l'intégration sociale la réhabilitation psychologique et la gestion administrative et financière.

Les objectifs fixés pour ce programme s'inscrivent dans le cadre de la politique de la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la protection sociale, dans le but de :

- soutenir le modèle de développement social,
- réduire les disparités régionales,
- préserver le capital humain,
- renforcer les principes de justice sociale et l'égalité des chances entre tous les citoyens,
- réduire l'analphabétisme et ses impacts sur la société.

1-1 Cartographie du sous-programme et les principaux objectifs :

Sous programme1 Solidarité et développement social	Sous programme2 Promotion des personnes handicapées	Sous programme3 Défense sociale	Sous programme4 Lutte contre l'analphabétisme
Objectif 1 - Garantir l'orientation des aides aux familles nécessiteuses.	Objectif 2 - Réhabiliter et intégrer les personnes handicapées.	Objectif 3 - intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement.	Objectif 4 - Contribuer à la réduction du taux de l'analphabétisme.

1-1-1 : La promotion des familles pauvres et à faible revenu et réalisation du développement social à travers :

-Fournir l'aide aux familles pauvres et à revenus faibles afin de renforcer leur indépendance matérielle et leur rôle éducatif et ce dans un cadre stratégique qui vise à instaurer la justice sociale et à réduire les disparités entre les catégories et les régions.

1-1-2 : Réhabilitation, intégration et protection des personnes handicapées à travers :

-Œuvrer à intégrer socialement et économiquement et à fournir des revenus pour les personnes handicapées d'une part, et à réhabiliter l'environnement physique et à renforcer les réseaux des centres et structures des associations travaillant dans le domaine d'autre part.

1-1-3 Assistance aux groupes vulnérables et marginalisés

-Protection et encadrement des enfants et jeunes exposés aux différentes formes d'exploitation.

1-1-4 La contribution dans la réduction du taux de l'analphabétisme particulièrement chez les femmes et les zones rurales et la lutte contre la rupture scolaire.

2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme :

2-1 Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés en relation directe avec le programme

Le secteur de la promotion sociale occupe une place centrale dans la politique sociale du ministère et ce, dans le but de soutenir le rythme de développement social en réduisant les disparités régionales et la pauvreté, de préserver le capital humain, de renforcer les principes de justice sociale et l'égalité des chances entre tous les citoyens, et ce à travers les axes suivants :

Dans le domaine de l'assistance aux groupes vulnérables et à faible revenu :

- ✓ Les services du Programme de Promotion Sociale ont œuvré à adapter le niveau des services du programme national d'aide aux familles nécessiteuses à atteindre les objectifs retenus. Ces actions seront menées à travers la révision exhaustive de la liste des familles nécessiteuses soit près de 900mille familles, l'élaboration d'une banque de données et la poursuite du développement du système de l'identifiant unique social qui comprendra, en plus des familles nécessiteuses et à faible revenu, les assurés sociaux et les ayants droit.
- ✓ -Répondre aux besoins des catégories pauvres afin de relever l'efficacité de la politique sociale et orienter les aides à leurs bénéficiaires en se basant sur les résultats de la révision générale.
- ✓ Développer les programmes de prévention et de protection des groupes vulnérables d'enfants, de jeunes, d'adultes contre les comportements à risque qui menacent leurs vies et leur stabilité psychologique et sociale.
- ✓ Renforcer les capacités des établissements œuvrant dans le domaine de défense sociale de manière adapté à un meilleur encadrement de leurs affiliés d'une part, et de garantir la réponse aux phénomènes émergents comme la traite des personnes, la lutte contre le terrorisme, contre la violence des enfants, des femmes et la lutte contre le travail des enfants d'autre part.
- ✓ Développer les modalités de placement familial de manière à minimiser les répercussions négatives d'une part et alléger les charges sur l'institut national de protection de l'enfance d'autre part.
- ✓ Mettre en place les cellules d'accompagnement d'élèves pour assistance sociale, pédagogique et de santé dans l'objectif de réduire l'abandon scolaire et ce en coordination avec les ministères de l'éducation et de la santé, le nombre total en 2018 a atteint 2628 cellules.

Dans le domaine des personnes handicapées :

- ✓ Améliorer les services de l'éducation et de réhabilitations au profit des personnes handicapées et œuvrer à leur intégration économique et social.
- ✓ Mettre en application la loi n°41-2016 en date du 16/5/2016 relative à la promotion des personnes handicapées et leur protection et précisément les articles 29 et 30 qui prévoient :
 - Assurer le travail des personnes handicapées dans la limite d'un quota de 2% du personnel travaillant dans les établissements publics ou privés employant plus de 100 personnes
 - Affectation d'un poste d'emploi au moins au profit des personnes handicapées pour les établissements publics et privés employant entre 50

et 99 salariés, ce conformément aux dispositions de l'article 48 de la constitution tunisienne.

- ✓ Augmentation du nombre des bénéficiaires d'appareils de prothèse pour faciliter l'intégration sociale et augmentation du taux de couverture par les appareils de prothèse,
- ✓ Elaboration d'un projet de circulaire relatif à l'organisation la subvention de la prise en charge des frais de réhabilitation et d'éducation spécialisée au foyer,
- ✓ Elaboration d'un projet de statut pour le corps d'inspection pédagogique pour l'éducation spécialisée.
- ✓ Entamer l'élaboration d'une application informatique relative aux associations travaillant dans le domaine des handicapés et des établissements spécialisés.
- ✓ Continuer la réhabilitation du système de l'éducation spécialisée par le développement de programmes de l'éducation, de la formation et de la réhabilitation, la disponibilité des cadres spécialisés, l'appui du contrôle administratif et financier, l'encadrement technique et l'inspection pédagogique.
- ✓ Elargissement progressif dans la création des établissements pour hébergement des personnes handicapées sans soutien familial et ce par la création de 5 unités de vie supplémentaires.

Dans le domaine de la protection sociale

- ✓ Révision de l'arrêté du 19 mars 2003 concernant les primes accordées aux familles d'accueil, dans le cadre du placement familial en vue de porter l'allocation de 100 à 200 dinars par mois. (Arrêté publié en date du 30 janvier 2020).
- ✓ Promulgation de la circulaire n°21 en date du 22/11/2019 relative à l'organisation de la commission de l'adoption et du placement familial, les critères régissant la sélection des familles d'accueil des enfants adoptés par l'Etat tunisien. Et ce à travers l'élargissement de la composition de la commission par des membres représentants de l'institut national de la protection de l'enfance et le comité général de la promotion sociale ainsi que des représentants des ministères concernés et de la société civile.
- ✓ Programmer la création d'une ligne de financement au profit des groupes vulnérables des libérés de la prison, des victimes de violence et les femmes célibataires (une ligne de financement d'un montant d'1 million de dinars au titre de financement public dans le cadre de la loi de finance 2020).

- ✓ L'achèvement des travaux de construction du centre de défense et de réinsertion sociale à Monastir et promulgation du décret relatif à sa création (décret n°297-2019 en date du 21/3/2019) ainsi le nombre total des centres s'élève à 24 centres répartis sur tout le territoire Tunisien.
- ✓ Signature d'une convention bilatérale entre le ministère des affaires sociales et l'Instance nationale pour la lutte contre la traite des personnes en date du 18/1/2019. Ceci dans le but de renforcer la coordination nationale et la coopération dans le domaine de la traite des personnes et l'assistance des victimes par l'interdiction de toutes formes d'exploitation auxquelles sont exposés les femmes et les enfants.
- ✓ Signature d'une convention bilatérale avec l'association « Face Tunisie » en date du 5/7/2019 qui vise la réintégration économique orientée vers les jeunes libérés de la prison et centres de correction éducatifs.

Dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation des adultes

- ✓ Renforcer les partenariats dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme à travers la conclusion de conventions avec l'UNESCO et l'organisation internationale allemande de l'éducation des adultes et l'organisation ROTARY et l'institut arabe des droits de l'homme et l'université de Manouba des langues et arts.
- ✓ Elaboration d'un projet de loi d'orientation pour l'éducation des adultes transmis au ministère de tutelle pour le présenter à une consultation élargie sur tous les secteurs d'éducation, d'apprentissage et de formation en Tunisie.
- ✓ Création de « Université de Tunisie pour l'apprentissage tout au long de la vie » conformément à la note du ministre des affaires sociales en date 4/11/2019 qui sera un établissement de recherche et de formation ouvert pour les groupes désirant terminer leurs études dans divers domaines (surtout domaine des langues, de l'utilisation des intermédiaires numériques, des thèmes de citoyenneté et de droits de l'Homme).
- ✓ Elaboration d'un projet national stratégique pour l'éducation des adultes, l'éducation non structurée et la lutte contre l'analphabétisme, avec l'appui technique du bureau d'organisation UNESCO pour la région du Maghreb arabe. C'est une stratégie qui vise un partenariat intersectorielle publique et privée, entre les organisations nationales, associations et société civile dans l'objectif de confronter l'analphabétisme. En outre, cette stratégie vise à garantir pour les analphabètes et les dyslexiques le droit de réhabilitation, d'éducation, de création de petits projets lucratifs dans un

horizon d'intégration économique, sociale, culturelle... Toutefois cette stratégie sera mise en vigueur au cours de l'année 2020 après l'approbation du gouvernement et la concrétisation par des programmes intersectorielles centrales régionales et locales ...avec la participation de tous les acteurs, et ce à travers l'organisation d'ateliers couronnés par l'élaboration des programmes et plans d'actions pour atteindre les objectifs de la stratégie.

- ✓ Réalisation de programme de coopération entre le ministère des affaires sociales et l'organisation international d'éducation des adultes DVVI pour l'année 2019 et 2020 relatifs aux axes suivants :
 - Réaliser une consultation et sélectionner un établissement de recherche dans l'objectif d'élaborer une vision sur la situation du système d'information pour le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation des adultes.
 - Réaliser une consultation et sélectionner un établissement de recherche pour d'une part préparer un système de restructuration du centre national d'éducation des adultes et pour fixer des attributions des organisations filiales nationales et dans les régions. Ainsi qu'élaborer un projet de règlement intérieur pour le dit centre et un manuel de procédures technique administratif et financier outre la détermination des besoins en formation pour les différents intervenants dans le domaine de l'éducation des adultes.
 - Réaliser une consultation et sélectionner un établissement de recherche pour une étude sur la possibilité d'intégration des jeunes dyslexiques au sein des cursus d'apprentissage professionnels dans le domaine de l'utilisation des outils numériques.
 - Préparer un programme de communication sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme et l'éducation des adultes.
- ✓ Renforcer la communication et la sensibilisation à la stratégie nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes et ce à travers des spots publicitaires.
- ✓ Appuyer le suivi administratif et technique des centres régionaux de l'éducation des adultes par le moyen d'une série de rencontres avec les différents intervenants.

2-2 les principales réalisations et activités et grands projets exécutés pour l'atteinte des objectifs des Programme et sous-programme liés aux dépenses

Sous-programme 1: Solidarité et développement social

- Objectif1 : **Garantir l'orientation des aides aux familles nécessiteuses.**

Indicateur de performance	Activités et projets	Activités réalisées
Taux de réalisation de l'enquête de recensement des familles nécessiteuses	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les moyens logistiques et techniques pour les opérations de révision : - Réception des dossiers, - Effectuer les visites sur terrain pour les bénéficiaires, - Saisie des données, - Octroyer les cartes pour bénéficier des services bancaires (les cartes intelligentes), - Suivi des opérations de révision par l'unité de gestion par objectifs - Instaurer une banque de données sur familles nécessiteuses et à faible revenu permettant le suivi, l'accompagnement et la formation, - Répartir les rôles entre les différents intervenants (agents, sociologues...) des différents domaines, - Réception des dossiers, effectuer des visites sur terrain et remplir les enquêtes sociales, - Effectuer les rapprochements entre les différentes bases de données, - Contrôler et réviser les enquêtes sur terrain, 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement des systèmes restants par un bureau d'études spécialisé (système de rapprochement des données, prise de décision, réclamation, lutte contre la fraude, liquidation des aides financières et l'accès à l'information), - Exécuter les composantes du plan de communication en cours de mois de mars 2019, - Organiser des ateliers régionaux et diffuser des spots publicitaires pour sensibiliser et inciter les familles concernées qui ne sont pas inscrites, pour présenter leur dossier et faciliter le travail des psychologues lors des visites sur terrain, - Faire participer les gouverneurs aux opérations de suivi et de simplification des procédures administratives sur terrain, - Distribuer une quantité importante d'ordinateurs et tablettes, - Le taux d'avancement des travaux de l'identifiant unique par rapport au chef de famille ; conjoint et enfants (pauvre ou à faible revenu) 70.52% jusqu'au 19/3/2020, - Le centre de recherche et des études sociales a effectué les études techniques nécessaires pour élaborer un modèle de pointage qui sera adopté pour classifier les bénéficiaires du programme amen

	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie des données collectées et contrôler l'opération de saisie. 	<p>social en familles pauvres et familles à faible revenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrer l'élaboration des cartes de soins électroniques, - Préparer la publication des textes législatifs de la loi n°10 -2019 daté le 30/1/2019 relatif à la création du programme Amen social, - En 2019 on a réalisé 46976 enquêtes sur terrain, pour atteindre le total de 385286 en 2019 contre 288810 en fin 2019.
--	---	--

<p align="center">Sous-programme 2 la promotion des personnes handicapées</p> <p align="center">Objectif 2 Réhabiliter et intégrer des personnes handicapées</p>			
Indicateur de performance	Activités et projets	Activités réalisées	Observations
Nombre des projets attribués au profit des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des sources de revenu pour les personnes handicapées, - Elaborer un projet d'arrêté relatif à l'exécution du programme des sources de revenus pour les personnes handicapées, - Révision de la circulaire n° relative à la création des sources de revenu pour les personnes handicapées dans le but de revoir les procédures légales et techniques relatives au programme des sources de revenus pour les personnes handicapées, - Former les intervenants sociaux dans les thèmes relatifs à l'élaboration et l'étude de faisabilité des projets, - Effectuer des sessions de formation pour les bénéficiaires sur la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - démarrer la révision de la circulaire en négociant avec les différentes parties à travers les résultats du programme et les difficultés remarqués, -sensibiliser les sections de promotion sociale (unités chargées des handicapés) sur les obligations incluses dans le projet annuel de la performance, mettre l'accent sur les étapes de l'étude des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> - former les chargés d'octroyer les projets dans les régions dans le domaine de la gestion du budget par objectif, - coordonner avec les services régionaux compétents du ministère du travail pour accompagner les bénéficiaires, -augmenter les crédits alloués pour ce programme vu l'augmentation du cout du projet parallèlement à l'augmentation des prix afin de garantir son utilité et sa pérennité notamment dans le domaine des métiers et de l'artisanat.

	<p>des projets (formation ciblée) en coordination avec les services régionaux du ministère de l'emploi (au niveau central et régional),</p> <p>-Effectuer des visites dans les régions par les cadres de la direction générale de la promotion sociale, tenir des réunions avec les agents superviseurs du programme dans le but d'accélérer l'exécution des projets relatifs à la création des sources de revenus ainsi qu'évaluer son indicateur afin de l'actualiser et de préparer le rapport annuel,</p> <p>- Diagnostiquer la situation actuelle et élaborer une étude évaluative du programme.</p>	<p>parvenus de la commission régionale et sur les délais d'approbation et d'exécution afin d'élaborer le rapport annuel de la performance dans les délais,</p> <p>- Effectuer des visites sur terrain par les cadres de la direction générale de la promotion sociale, ainsi que tenir des réunions avec les agents superviseurs du programme dans le but d'accélérer l'exécution les projets relatifs à la création des sources de revenus ainsi que d'évaluer son indicateur,</p> <p>- demander les sections de promotion sociale de collecter les données relatives à l'indicateur pour les analyser et extraire les résultats,</p> <p>- préparer une fiche pour les procédures d'exécution du programme en vue d'unifier les procédures des achats dans les régions et la diffuser pour son adoption,</p>	
--	---	---	--

Sous-programme 3 : la Défense sociale

Objectif 1 : intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement

Indicateur de performance	Activités et projets	Activités réalisées
Taux d'insertion les enfants inscrits aux centres de défense et d'intégration sociale	<ul style="list-style-type: none">- Encourager les enfants à participer aux actions éducatives et de formation,- Développer la coordination avec les partenaires concernés,- Réhabilitation et extension des centres programmés,- Fournir les cadres qualifiés programmés,- Fournir les moyens de transport programmés,	<ul style="list-style-type: none">-intégrer les enfants à difficulté d'adaptation et libérés des centres de correction éducatives,- communiquer avec les établissements éducatifs pour arrêter la liste des enfants en rupture scolaire,- tenir des réunions techniques avec les cadres des centres de correction éducative pour suivre leur situation,-participer aux travaux des commissions régionales d'insertion des enfants nés hors mariage ou des enfants libérés des centres de correction,-poursuivre le projet « appuyer l'orientation vers l'abandon de l'accueil institutionnel des enfants sans soutien familial »en coopération avec l'Unicef,-coordonner avec les structures régionales de la protection sociale et les associations afin de communiquer sur le programme de placement familial, et élargir l'expérience,-organiser 6 congrès régionaux pour la commission nationale et les commissions régionales chargées de l'accueil familial,-Organiser une journée nationale pour la mise en œuvre des recommandations émanant des congrès régionaux en partenariat,-élaborer un projet relatif à la modification de l'arrêté ministériel daté le 19/3/2003 se rapportant sur les indemnités octroyés aux familles d'accueil des enfants nés hors mariage de l'institut national de protection de l'enfance, ce par l'augmentation de sa valeur à 200 dinars.

Sous-programme 4 : la lutte contre l'analphabétisme
Objectif 1 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme

Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour l'atteinte des objectifs	Les activités réalisées
Taux général de l'analphabétisme	<ul style="list-style-type: none"> - Création de 900 centres et 2000 groupes, - Accueil de 20 milles apprenants, - assurer des séances de communication sociale, séances d'apprentissage sur les compétences et sur l'utilisation des TIC dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme, - Mettre à jour et améliorer les moyens d'apprentissage, - Produire de nouvelles unités d'enseignement. - Effectuer les examens régionaux et nationaux pour lutter contre l'analphabétisme, - Formation et renforcement des compétences des différentes filières opérant dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme 	<ul style="list-style-type: none"> - publication de l'arrêté n°876 de l'année 2019 en date du 15/8/2019 qui a instauré la création du Centre National d'Education des Adultes (CNEA) ainsi que la définition de ses prérogatives et son organisation. - organiser la rénovation de l'approche de la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation des adultes, - Conclure un accord de coopération avec l'Unicef pour la période 2018-2019 relatif à la création d'une unité d'éducation numérique se rapportant sur le développement des compétences assurées par les centres pilotes et les centres multidisciplinaires, qui sera adapté à partir de l'année scolaire 2019/2020. - Poursuivre le programme de coopération avec l'organisation ROTARY en 2019 relatif à l'équipement des centres pilotes ,des centres multidisciplinaires, des unités d'informatique aux gouvernorats d'Ariana, Manouba, Béjà, Jendouba, Nabeul et Kébili. - Conclure des conventions de partenariat dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme entre le ministère des affaires sociales, l'organisation internationale d'éducation des adultes DVVI, l'institut arabe des droits de l'homme et la faculté des lettres arts et

		<p>sciences humaines de Manouba,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre des apprenants pour l'année 2018-2019 est de 9547, - Nombre des participants aux examens est de 8006, - Nombre des réussis est de 7138 soit un taux de réussite de 89.2%, - Organisation d'un séminaire autour « rôle du secteur public et privé et des organisations civiles dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation des adultes le 7/9/2019, - Organisation des sessions et de journées de formation pour les enseignants dans le domaine de l'éducation des adultes (1150 enseignants) tout au long de l'année 2019 afin d'améliorer la qualité de l'enseignement.
--	--	---

3-Les résultats de la performance et exécution du budget du programme de l'année 2019

3-1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 6
Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature de la dépense (En Mille Dinars)

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019	Exécution par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	853909,278	862541,278	868171,722	-5630,444	100,65%
Rémunération publique	111164,278	111164,278	121939,491	-10775,213	109,69%
Moyens des	5462,000	5594,000	5813,712	-219,712	103,93%

services					
Intervention publique	737283,000	745783,000	740418,519	5364,481	99,28%
Dépenses de développement	5930,000	5930,000	7437,572	-1507,572	125,42%
Investissements directs	5930,000	5930,000	7437,572	-1507,572	125,42%
Financement publique					
Fonds de trésors	7000,000	7000,000	2167,890	4832,110	30,97%
Total général	866839,278	875471,278	877777,184	-2305,906	100,26%

Graphique 13: comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)

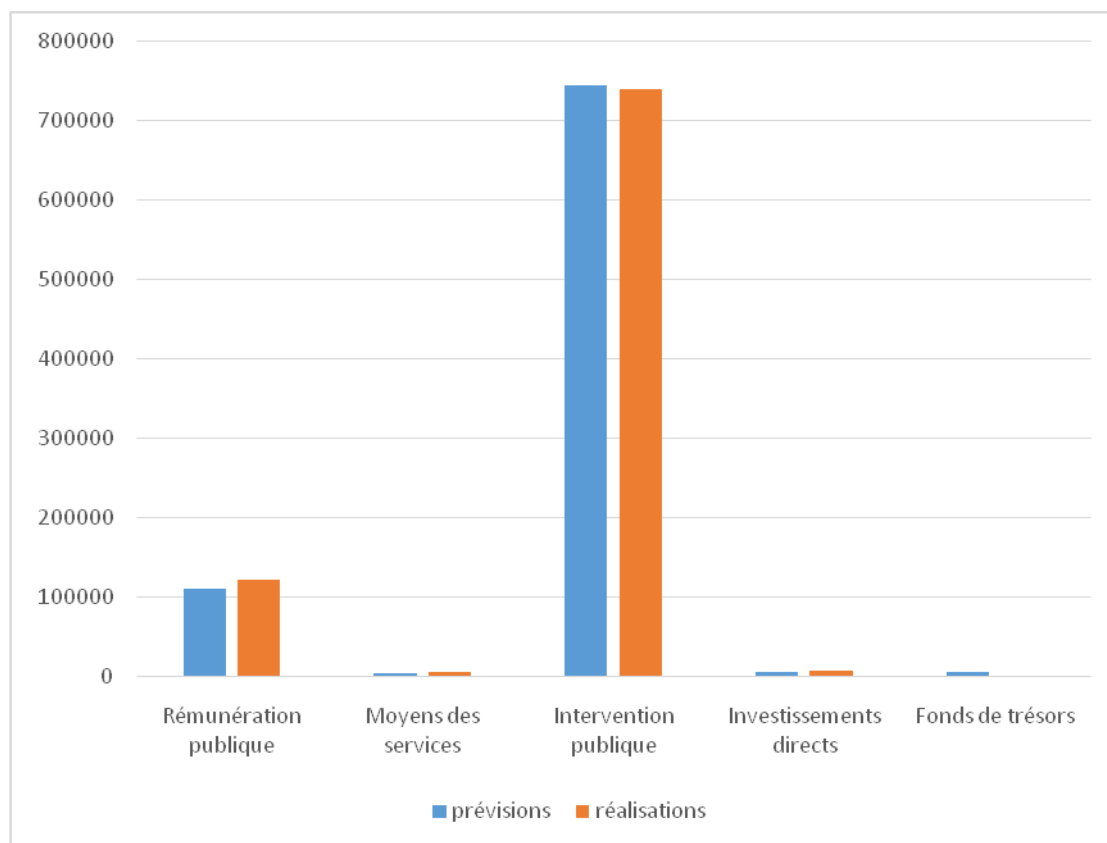
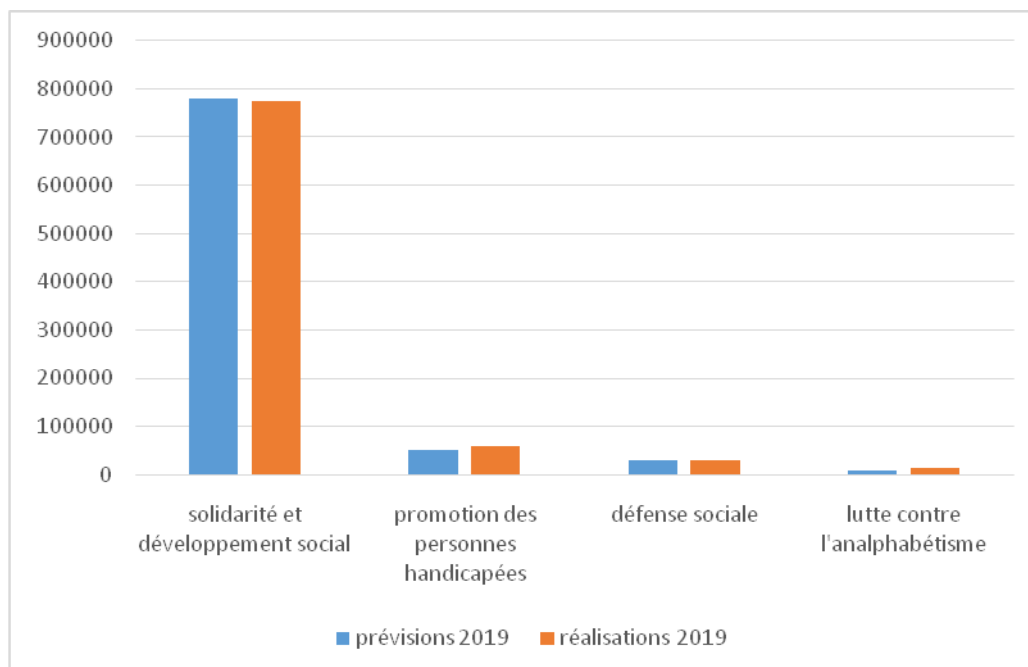


Tableau 7
Exécution du budget de la mission de l'année 2019 par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous programmes(En Mille Dinars)
(Crédit de paiement)

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019	Exécution par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Sous-programme 3-1	771730,005	780230,005	775597,481	4632,524	99,41%
Sous-programme 3-2	50679,954	50679,954	58034,207	-7354,253	114,51%
Sous-programme 3-3	28805,411	28805,411	29298,370	-492,959	101,71%
Sous-programme 3-4	8623,908	8755,908	12679,236	-3923,328	144,81%
Fond du trésor	7000	7000	2167,890	4832,110	30,97%
total	866839,278	875471,278	877777,184	-2305,906	100,26%

**Graphique 14: comparaison entre les réalisations et les prévisions
programme promotion sociale année 2019
Répartition selon les sous programmes (crédit de paiement)**



3-2 présentation et analyse des résultats de performance

Objectif1 : Garantir l'orientation des aides sociales aux familles nécessiteuses

Présentation de l'objectif : cet objectif tend garantir l'orientation des aides sociales aux familles réellement nécessiteuses et ce dans le cadre de :

- Renforcement des efforts déployés pour la lutte contre la pauvreté
- Consolider le rythme de développement social,
- Réduire les disparités entre les régions et les groupes,
- Orienter les programmes de la protection sociale à ceux qui en ont besoin

Il convient de noter que les programmes de transferts des aides mensuelles et occasionnelles pour les groupes pauvres et à faible revenus ainsi que les régimes de couverture sanitaire gratuits et à tarif réduit dans les structures sanitaires publiques, sont les principaux mécanismes adoptés pour la répartition du revenu.

Toutefois le diagnostic de la mise en place des programmes et du registre national de la pauvreté adopté (2012) a révélé les remarques suivantes :

- Le système de ciblage se base sur des critères non mesurables avec la difficulté de fixer les priorités (erreurs d'élimination ou d'insertion),

- Redondance d'octroi d'aides,
- La longueur des procédures d'étude des dossiers pour statuer sur les bénéficiaires et l'adoption de règles de gestion compliquée et dispersée,
- Absence d'information sur les prestations octroyées et difficulté de suivi des dossiers qui ont impacté la crédibilité et la confiance de l'administration auprès du citoyen d'une part, et ont limité la réalisation du principe de l'équité et de la justice sociale d'autre part,
- Les registres informatiques ne sont pas unifiés et non aptes pour la mise à jour, l'exploitation, le développement ou la communiquer avec les autres applications,
- Absence ou insuffisance de coordination entre les différentes structures intervenantes,
- Complexité du dispositif législatif, non cohérence multiplicité et dispersion des programmes spécifiques qui régissent les différents textes.

Le ministère a entamé la réalisation de cet objectif depuis qu'on lui a confié l'exécution du projet d'instauration d'une banque de données des familles nécessiteuses et à faible revenu. Toutefois ce projet est financé sur le budget de l'Etat et avec l'appui de la banque mondiale dans le cadre d'un don en vertu d'un accord de partenariat en date du novembre 2013.

Ce programme comporte plusieurs composantes principales à savoir :

- L'élaboration d'un système informatique,
- La mise en place d'un réseau intranet,
- Equiper les unités locales de promotion sociale par du matériel informatique,
- Consolider l'infrastructure de la sécurité informatique conformément aux dispositions de la loi relative à la protection des données personnelles,
- Développer les applications informatiques,
- Réaliser des sessions de formation,
- Réaliser des enquêtes sociales et sur terrain pour 800.000 familles pauvres par des sociologues,
- Saisir les données sur le registre informatique dans le but d'adopter un modèle de classification de référence basé sur les rapprochements et les normes internationales.

Parallèlement, on a organisé des programmes d'aides sociales pour les familles nécessiteuses en vertu de la loi organique n°10 de l'année 2019 relative à la création du programme « Amen social » publié au JORT du 30/1/2019.

Cette loi va permettre en outre :

- D'intégrer des réformes radicales sur les conditions d'octroi des programmes d'aides sociales au profit des familles nécessiteuses et à faible revenu,
- D'améliorer le ciblage d'octroi sur la base du respect de l'équité et de l'égalité des chances,
- D'utiliser les systèmes informatiques garantissant la transparence et la bonne gouvernance des programmes.

De même cette loi a prévu un ensemble de mécanismes et nouvelles procédures pour soutenir la politique de l'Etat dans le développement social et la lutte contre la pauvreté, on peut citer :

- Tenir un registre de données comportant les données sur les groupes pauvres et à faible revenu il s'agit de données démographiques, sanitaires, économiques, des données sur les aides octroyés dans le cadre du programme « amen sociale »,
 - Exploiter ces données pour fixer la stratégie et les programmes visant à éliminer et limiter la pauvreté,
 - Exploiter ces données dans le suivi et l'évaluation des mécanismes de lutte contre la pauvreté et de la promotion sociale dans les domaines de santé, de l'éducation, de formation professionnelle, de l'habitat, de l'emploi, d'intégration sociale...
- Créer un conseil supérieur de promotion sociale auquel est confié la mission la d'évaluation, de coordination et le suivi des politiques sociales de l'Etat dans le domaine de l'intégration sociale et économique et de lutte contre la pauvreté, ce dans le but de :
 - Fixer des politiques sociales efficaces dans les domaines cités,
 - Garantir la complémentarité et l'harmonie dans les interventions des différents secteurs dans un cadre unifié,
 - Dépasser les insuffisances entravant la bonne coordination entre les différents intervenants de manière à assurer l'atteinte des objectifs et à améliorer ses répercussions sur les concernés,
- Créer une agence nationale pour l'intégration et la promotion sociale,
- Mettre en place une stratégie nationale pour la lutte contre la pauvreté et l'élimination de ses causes,
- Considérer l'élimination de la pauvreté et l'accès aux services de la santé et d'enseignement sans exclusion comme une responsabilité nationale.

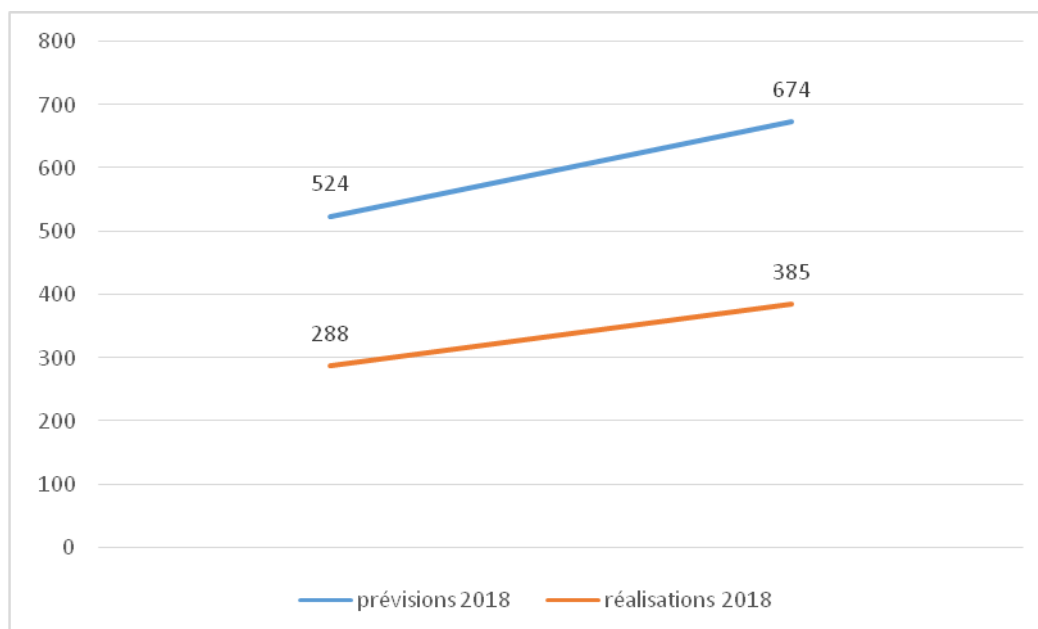
Référence de l'objectif

- Décret n°2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger,
- Décret 1526-2014 du 30 avril 2014, concernant la création d'une unité de gestion par objectifs au ministère des affaires sociales pour la réalisation du projet de banque de données sur les familles nécessiteuses et à revenu limité.
- Décret gouvernemental n°626 -2018 du 26 juillet 2018 relatif à la modification du décret 1526-2014 du 30 avril 2014, (sachant que la mission de l'unité est achevée fin 2019),
- La loi organique n°2019-10 du 30 janvier 2019, régissant le programme AMEN social,

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux d'enquêtes réalisées dans le cadre du recensement global	Nombre %	288000	700000 enquêtes (75%)	385000	97000	33,68%	-315	-45%
Taux de réalisation du recensement global des familles nécessiteuses et à faible revenu	%	29,04%	100%	57,1%	28,06	96,62%	-42,9	-42,9%

Pour déterminer le taux de réalisation de l'indicateur **réalisation du recensement global des familles nécessiteuses et à faible revenu**, on s'est basé sur le nombre de dossiers des demandeurs pour bénéficier du programme « amen social » enregistré au fichier des données. Toutefois il faut signaler que le nombre estimé est cumulatif depuis la date d'enregistrement au système informatique à l'instar du nombre d'enquêtes réalisé sur terrain.

Graphique 15 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur relatif à l'objectif : Garantir l'orientation des aides aux familles nécessiteuses.



- Analyse et explication des résultats de performance de l'année 2019 comparé aux prévisions
- Objectif1 : Garantir l'orientation des aides sociales aux familles nécessiteuses
- Indicateur 1 : taux d'avancement dans l'enquête du recensement des familles nécessiteuses et à faible revenu
- Il convient de signaler, que pour les années 2017 et 2018 un objectif quantitatif de l'indicateur a été fixé qui consiste à réaliser 900.000 milles enquêtes sociales sur terrain, toutefois, le ministère a jugé utile de modifier la méthode de calcul du nombre d'enquête prévu pour l'exécution, sur la base du nombre des demandes d'aides dans le cadre du programme « amen sociale » inscrit dans le registre des données sur les groupes pauvres et à faible revenu pour l'année de référence.

Il faut préciser que le nombre d'enquêtes estimé est cumulatif à compter de la date d'enregistrement au système informatique à l'instar du nombre des enquêtes sur terrain réalisées.

Conformément à cette méthodologie, la valeur cible de l'indicateur a été recalculé pour le fixer à 524 milles enquêtes programmés en 2018. Le nombre total des enquêtes sociales sur terrain s'élève à 288 milles enquêtes en fin 2018 ce qui correspond à un taux de réalisation de 55%.

En 2019, 149679 demandes supplémentaires ont été enregistrées pour bénéficier des aides du programme « amen social », ainsi la valeur cible de l'indicateur a augmenté de 674 milles enquêtes contre 524 milles enquêtes prévues en 2018, ce qui représente un accroissement de 28.6% en nombre d'enquêtes comparé à fin 2018.

Pareillement en 2019, 96476 enquêtes sur terrain ont été effectuées pour atteindre un total d'enquêtes réalisées de 385286 contre 288810 en fin 2018, ce qui correspond à un accroissement de 33.4% comparé au nombre d'enquêtes sur terrain réalisées en 2018.

En ce qui concerne la valeur cible de l'indicateur pour l'année 2019 (674 milles prévues à réaliser), le taux de réalisation a atteint 57.1% contre 55% en 2018, ainsi on n'a pas enregistré un taux d'évolution important entre 2018 et 2019 (augmentation de 2.1% seulement), et ce malgré le nombre élevé des enquêtes réalisées en 2019 (96.47 enquêtes sur terrain).Ce faible taux d'évolution s'explique par l'adoption de la nouvelle méthode de calcul mentionnée ci-dessus, et comme le nombre estimatif de référence a enregistré une augmentation importante en 2019 de 149679 enquêtes programmés et qui vaut un nombre d'enquêtes réalisé de (96.47 enquêtes sur terrain), ce qui a impacté le taux général de l'évolution du taux de réalisation de l'indicateur.

Sachant que le fait de charger les sociologues de réaliser des enquêtes sociales sur terrain relatives à cet objectif, en plus d'enregistrer les demandes sur l'application informatique ainsi que de l'étude de nombreux dossiers sociaux, a influencé sur nombre d'enquêtes réalisées sur terrain. Ainsi les taux de réalisation atteints diffèrent pour cet indicateur selon les régions :

Gouvernorat /	31 décembre 2018			31 décembre 2019			Évolution du Taux de réalisation de 2019 / 2018		
	Nombre d'enquête à réaliser jusqu'à fin 2019 (1)	Nombre d'enquête sur terrain réalisée (2)	Taux de réalisation des enquêtes % (1/2=3)	Nombre d'enquête à réaliser jusqu'à fin 2019 (4)	Nombre d'enquête sur terrain réalisée (5)	Taux de réalisation des enquêtes % (4/5=6)	Evolution du taux des enquêtes à réaliser (1/4=7)	Evolution du taux des enquêtes sur terrain réalisées (2)	Evolution du taux De réalisation (3/6 =9)
Tunis	22303	13554	60.8%	28325	16495	58.2%	27%	21.7%	-2.60%
Ariana	12142	8710	71.7%	14535	11140	76.6%	19.7%	27.9%	4.90%
Ben Arous	11494	6341	55.2%	19817	13395	67.6%	72.4%	111.2%	12.40%
Manouba	16751	12079	72.1%	14327	6623	46.2%	85.5%	54.83%	-25.9%
Bizerte	27193	15910	58.5%	34529	26068	75.5%	27.0%	63.8%	17.0%
Beja	23206	12269	52.9%	30211	14381	47.6%	30.2%	17.2%	-5.3%
nabeul	35025	30432	86.9%	38751	33425	86.3%	10.6%	9.8%	-0.60%
Zaghouan	12816	11517	89.9%	15144	13904	91.8%	18.2%	20.7%	1.9%
Jendouba	27453	11146	40.6%	39687	15452	38.9%	44.6%	38.6%	-1.7%
Kef	24877	11140	44.8%	30195	14394	47.7%	21.1%	29.2%	2.9%
Siliana	23669	7299	30.8%	32480	11172	34.4%	37.2%	53.1%	3.6%
Kairouan	33363	14739	44.2%	47350	20386	43.1%	41.2%	38.3%	-1.1%
Kasserine	44055	14195	32.2%	52828	17267	32.7%	19.9%	21.6%	0.5%
Sidi Bouzid	29883	8530	28.5%	43667	17226	39.4%	46.1%	101.9%	10.9%
sousse	19878	15280	76.9%	23707	16768	70.7%	193.3%	9.7%	-6.2%
monastir	18401	14497	78.8%	22232	17999	81.1%	20.8%	24.2%	2.2%
Mahdia	20610	12121	58.8%	26711	18259	68.4%	29.6%	50.6%	9.6%
Sfax	36080	21833	60.5%	44767	30284	67.6%	24.1%	38.7%	7.1%
gafsa	17486	4554	26.0%	26972	8115	30.1%	54.2%	78.2%	4.1%
Tozeur	11659	8693	74.6%	13733	10510	76.5%	17.8%	20.9%	1.9%
Kibili	9227	6324	68.5%	12318	9515	77.2%	33.5%	50.5%	8.7%
Gabes	16007	6763	42.3%	24544	14372	58.6%	53.3%	112.5%	16.3%
Médénine	21081	13789	65.4%	25604	19667	76.8%	21.5%	42.6%	11.4%
Tataouine	10218	7095	69.4%	12322	8469	68.7%	20.6%	19.4%	-0.7%
Total programme	524877	288810	55%	674756	385286	57.1%	28.6%	33.4%	2.1%

Il est à signaler dans ce cadre qu'un pourcentage important des enquêtes sur terrain a été réalisé au cours des quatre premiers mois et demi de l'année 2019, en effet on a enregistré 80 milles enquêtes le 13/5/2019 d'un total de 96 milles enquêtes avec une moyenne de 19 milles enquêtes mensuellement, alors qu'on a atteint que la moyenne de 6 milles enquêtes pour le reste de l'année soit 3 fois inférieur(à la moyenne du début de l'année).

Cette lenteur dans la réalisation de l'objectif à partir de la deuxième moitié du mois de mai l'année 2019 s'explique par l'incapacité des unités locales de

promotion sociale à maintenir un rythme de réalisation acceptable, et ce pour les raisons suivantes :

- Ce nombre a été réalisé grâce à l'appui des unités de promotion sociale locales par un parc de voitures administratives qui représente approximativement 100 voitures sous forme de location avec chauffeurs (appel d'offre sur 3 périodes) et avec son quota de carburant. Le dernier délai pour l'exploitation du dernier appel d'offre a été fixé pour le 8/5/2019. L'utilisation partielle des moyens de transport vu le manque des chauffeurs et l'insuffisance du budget alloué pour l'entretien et la maintenance des voitures (4*4) ont retardé le rythme de réalisation et ce malgré la permission aux régions de consommer le reste du carburant
- Difficulté technique concernant la faiblesse de la capacité d'afflux de certaines unités,
- Manque remarquable des moyens bureautiques et outils informatiques pour les unités locales comparé au volume important du travail demandé (budget insuffisant) ,et ce malgré la satisfaction de la majorité des demandes d'enquêtes au détriment du projet de la banque mondiale pour l'appui des réformes dans le domaine de la protection sociale,
- Difficulté de déplacement dans plusieurs zones et dans la majorité des régions, il convient de signaler que les sociologues outre leur réalisation de plus de 410.000 enquêtes sur terrain, ont effectué des visites pour environ 60 milles familles sans réalisation ou achèvement de l'enquête pour absence de la famille lors de la visite ou pour changement de lieu de domicile ou encore refus de l'enquête.

Toutefois, à part les raisons logistiques susmentionnées, ce retard revient aussi à :

- manque du personnel notamment des sociologues avec une répartition non adapté à la densité démographique des régions et des cités populaires (les gouvernorats du nord-ouest à priorité enregistrant la moyenne la plus faible de couverture par les psychologues à comparer au nombre important des enquêtes qui leur sont confiées) . De même le nombre des sociologues est différent selon la répartition géographique d'une unité à une autre et varie entre 1 à 15 sociologues par unité sans adopter des critères professionnels unifiés,
- l'importance des missions confiées aux sociologues dans le cadre du système Amen social, revient à la densité des données incluses dans l'enquête sociale, les pièces demandées ainsi que l'adoption des TIC,
- la non possibilité d'exploiter l'application « madania » (champ texte) pour faciliter le travail des sociologues , ce qui a imposé la saisie des données

inscrites aux extraits des naissances et des cartes d'identité nationale, en plus des risques d'erreur lors de la saisie qu'il convient de corriger à l'occasion de l'attribution de l'identifiant social,

-refus d'environ 200 milles familles concernées de présenter leurs dossiers d'inscription notamment celles bénéficiant des cartes de soins à tarif réduit (environ 200 mille dossiers d'un total de 623 mille bénéficiaires),

-il est à signaler que ces résultats positifs réalisés en 2019 reviennent mis à part les efforts déployés à l'échelle central, régional et local, à :

- la répartition d'un nombre important des ordinateurs,

- la participation des gouverneurs dans l'opération de suivi et de dépassement des difficultés administratives et sur terrain,

- l'exécution des composantes du plan stratégique de communication par le ministère qui a démarré au mois de mars 2019 à la suite de la publication de la loi organique n°10 de l'année 2019 en date du 30/1/2019 relative à la création du programme Amen social.

Parmi les principales activités, on peut citer :

- Organisation d'une conférence de presse en date du 12/2/2019 présidé par le ministre des affaires sociales au siège de la présidence du gouvernement portant sur les objectifs et les contenus de la loi d'amen social ».C'était une occasion pour lancer le démarrage de la campagne de sensibilisation pour inviter les groupes pauvres et à faible revenu afin de s'inscrire à la base de données du nouveau système pour bénéficier des prestations et services du programme « amen social » sous le slogan « assure ton droit et viens t'inscrire »,
- Diffusion des spots publicitaires télévisés et sur les radios à travers les différentes chaînes nationales et régionales pour faire connaître la loi susmentionnée et inviter les citoyens à s'inscrire au système d'amen social,
- Organisation de journées d'information et de sensibilisation régionales dans tous les gouvernorats sous la supervision des gouverneurs et en présence des députés de chaque région, des cadres régionaux, des représentants des organisations nationales et des associations opérant dans le domaine social. Ces manifestations ont été couvertes par les moyens d'information audio-visuelle nationale et régionale. De même des dépliants et affiches ont été distribués pour simplifier le contenu et les

objectifs de la loi et pour conseiller le public à s'inscrire au système d'amen social,

- Participation du ministre des affaires sociales et des cadres centraux et régionaux dans de nombreuses émissions télévisées et sur radio pour faire connaître la nouvelle loi,

Ce plan de communication complet et global a impacté positivement la réalisation des objectifs sollicités, en effet 150 milles demandes supplémentaires en 2019 ont été enregistrées parmi les familles qui ont mis du retard pour la présentation de leurs dossiers pour bénéficier du programme amen social, dont 50 milles familles pauvres bénéficiant d'une indemnité fixe mensuelle et des soins gratuits, en plus de la facilitation du travail des sociologues lors de leur visite sur terrain.

Objectif 2 : réhabiliter et intégrer les personnes handicapées

Présentation de l'objectif

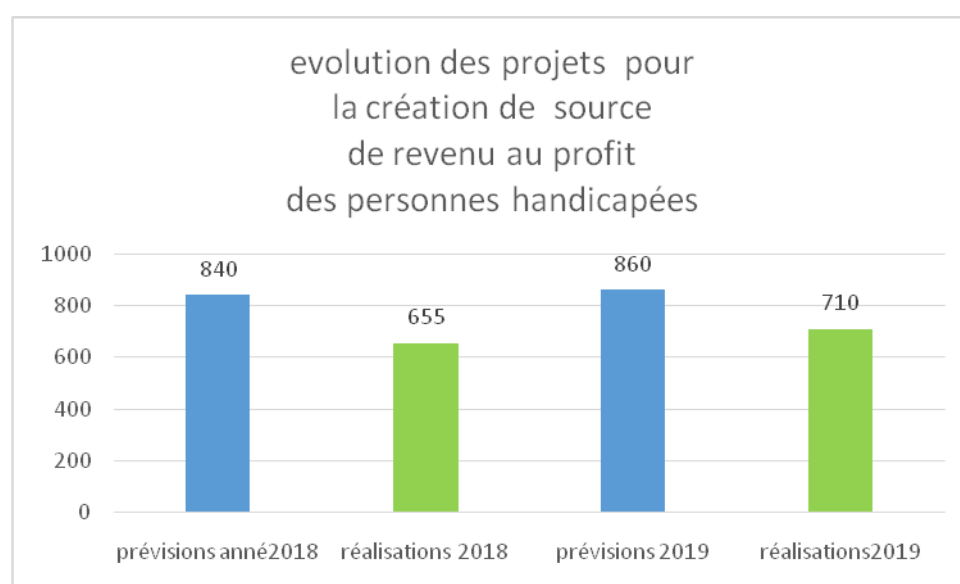
Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère à développer les programmes de promotion des personnes handicapés et ce à travers l'amélioration de la qualité des services d'éducation et de réhabilitation des centres d'éducation spécialisés, la garantie des droits de ces personnes à l'intégration au sein de la société et d'assurer leur indépendance économique et sociale.

Référence de l'objectif :

- La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées,
- La stratégie nationale d'inclusion économique et sociale des personnes handicapées,
- La loi **d'orientation n° 2005 -83** du 15 août **2005**, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées,
- **Loi n° 2016-41 du 16 mai 2016**, portant modification de la **loi d'orientation n° 2005-83** du 15 août 2005, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Nombre de projets attribués aux personnes handicapées	projet	625	860	710	85	13,6%	-150	-17,44%

Graphique 16 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur relatif à Objectif 2 : la réhabilitation et l'insertion des personnes handicapées



Analyse et explication des résultats de performance de l'année 2019 comparés aux prévisions

La régression de taux de réalisation enregistrée se justifie par la stabilité du budget alloué pour la création de sources de revenus et par l'augmentation des couts de la matière première et des équipements des projets.

Objectif 2 réhabiliter et réinsérer les personnes handicapées

Indicateur 1 : Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme de création des sources de revenus au profit des personnes handicapées et capables de travailler.

-Un taux de réalisation de 26.47% par rapport à 2019, cela s'explique par les facteurs suivants :

- L'augmentation des prix des matières premières et d'équipements,
- Le gouvernorat de Béja n'a pas pu dépenser son budget.

Il convient de noter qu'actuellement on ne dispose pas de données nécessaires concernant les taux de réalisation de ces indicateurs selon les sections de promotion sociale, en effet, elles seront inscrites ultérieurement dans le document de la performance du programme.

Objectif 3: intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement

Présentation de l'objectif

La notion de défense sociale est fondée sur la garantie du respect des droits de l'homme dans sa notion globale, cela se traduit par la mise en place de certains mécanismes et programmes à caractère social, préventif, protectif, assurant l'intégration et ce afin de lutter contre l'exclusion sociale, la délinquance, l'éclatement familial.

C'est dans ce cadre qu'il y a lieu d'intervenir par le soutien psychologique et social des groupes concernés et par leur protection des tous les facteurs d'exclusion et de marginalisation sociale. Ainsi le réseau des établissements du jour et les établissements de la protection sociale s'emploient à assister ces groupes notamment :

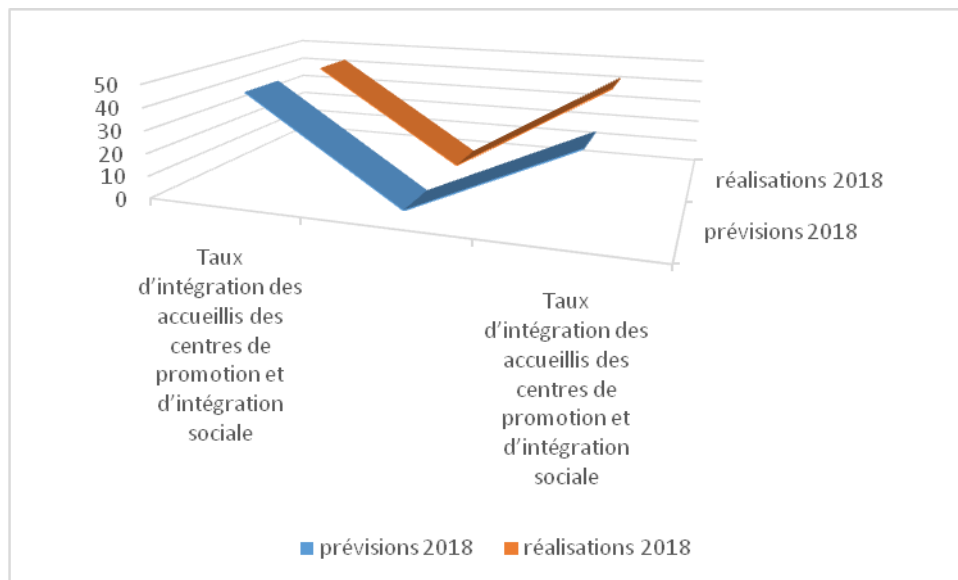
- Les enfants qui ont abandonné précocement l'école,
- Les enfants menacés,
- Les enfants délinquants
- Les enfants libérés des prisons,
- Les adolescents et jeunes vivant des difficultés relationnelles d'adaptation sociale,
- Les familles menacées de fracture et qui vivent des difficultés et des conflits conjugaux et relationnels.

- Référence de l'objectif :

- La stratégie nationale de la défense sociale
- Loi n° 109-1993 du 8 novembre 1993 fixant les attributions des centres de défense et d'intégration sociales

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux d'intégration des accueillis des centres de promotion et d'intégration sociale	%	33	45	44	11	33,33%	-1	-2,22%

Graphique 17 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur relatif à l'Objectif :intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement



Analyse et explication des résultats de performance de l'année 2019 comparé aux prévisions

- Les centres de défense et d'intégration sociale au nombre de 22 ont accueilli en 2019, 4978 enfants menacés, non adaptés et délinquants, dont 2188 ont été insérés, soit 44 %,

On vise par intégration les services fournis au profit des enfants cités à l'instar des services de scolarité, de formation professionnelle ou leur intégration dans des établissements sociaux.

On remarque d'après les données statistiques fournies que les centres ont conservé le même taux d'insertion, qui pourrait s'expliquer par la poursuite de leur activité avec le même rythme et le même effort.

Avec la création des deux centres de Kébili et de Monastir, on avait estimé à accroître le taux d'insertion à 45%, sauf que des difficultés matérielles et humaines ont entravé le démarrage effectif de leur activité, ce qui a impacté le taux de réalisation (-1) prévu pour l'année 2019, ainsi seulement 22 centres au lieu des 24 ont été pris en compte

Les centres souffrent de nombreux obstacles qui ont entravé l'atteinte des taux d'encadrement et de prise en charge :

- Insuffisance des cadres techniques
- Régression des budgets de la majorité des centres ce qui a influencé sur la rentabilité des services de prise en charge, d'assistance et d'insertion des enfants,
- Vétusté du parc du transport et absence de bus de nature à permettre aux centres d'accueillir les enfants menacés d'exclusion et ceux qui ont abandonné leur scolarité,
- Absence de conditions légales requises pour intégrer aux centres de formation professionnelle pour certains enfants (âge légal),
- Faible partenariat avec la société civile et manque d'association opérant dans le domaine de l'insertion sociale.

Objectif 3: intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement

Indicateur 1 : taux d'insertion dans les centres de protection et d'intégration sociale

Un taux de réalisation de 44% par rapport à 2019, ce qui représente un écart de 10% par rapport à l'année dernière justifié par :

- Retard dans le démarrage du centre de Kébili à cause du retard dans l'installation du compteur de consommation d'eau,

- Manque de ressource humaine au centre de protection et d'intégration sociale à Tataouine, en effet ses interventions se sont limitées à des actions d'assistance aux familles,
- Difficulté d'insertion au système de formation professionnelle notamment :
 - Pour les contrats d'apprentissage surtout en absence de contrôle périodique des conseillers d'emploi ce qui a causé une augmentation de rupture de ces contrats,
 - De même on a atteint des taux variables par rapport à cet indicateur selon les centres comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Centre de protection et D'intégration sociale	Taux de réalisation	Taux d'intégration
malassine	40	11
fouchéna	72.8	6.3
soukra	40.5	5.2
Dawarhicher	21.8	3.05
bizerte	32.9	6.64
nabeul	68.17	12.2
zaghouan	9.73	3
sousse	15.85	1.23
mahdia	68.63	1.48
kairouan	59.03	3.6
sfax	38.76	5.6
gabes	51.78	7.5
medenine	65.85	4.6
tozeur	22.87	2.2
gafsa	15.71	1.5
kasserine	63.35	3.6
Sidi bouzid	39.5	3.5
siliana	16.9	3.1
kef	55.57	4.2
Beja	72.88	9.5
jendouba	13.61	1
tataouine	0	0
kébili	0	0
monastir	0	0
total	44%	100

L'objectif 4 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme

-Présentation de l'objectif : Cet objectif traduit la contribution dans la réduction du taux moyen national de l'analphabétisme chez la population active âgée de moins 60ans en focalisant sur les femmes rurales. Par ailleurs, il contribue avec les autres objectifs du programme, à instaurer une culture numérique, une culture de droits humains et de citoyenneté. Ce qui se traduirait par l'investissement dans les nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement des adultes, la promotion des femmes rurales et l'amélioration des indicateurs du développement humain.

Référence de l'objectif :

-Circulaire du premier ministre n°51 en date 08 décembre 2000 relatif au programme national d'enseignement des adultes.

- PV d'une réunion ministérielle en date du 29/8/2000 sur l'enseignement des adultes.

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux global d'analphabétisme	%	17,21%	16,1%	17,8%	0,59%	3,42%	1,7%	10,55%
Nombre des libérés de l'analphabétisme	Elève libérés de l'analphabétisme	6036	8700	7138	1102	18,25%	-1562	-17,95%
Nombre des libérés de l'analphabétisme de sexe féminin	Elèves libérés de l'analphabétisme de sexe féminin	4754	6090	5540	786	16,53%	-550	-9,03%
Nombre des libérés de l'analphabétisme des régions rurales	Elève libérés de l'analphabétisme des régions rurales	1906	2660	2030	124	6,5%	-630	-23,68%

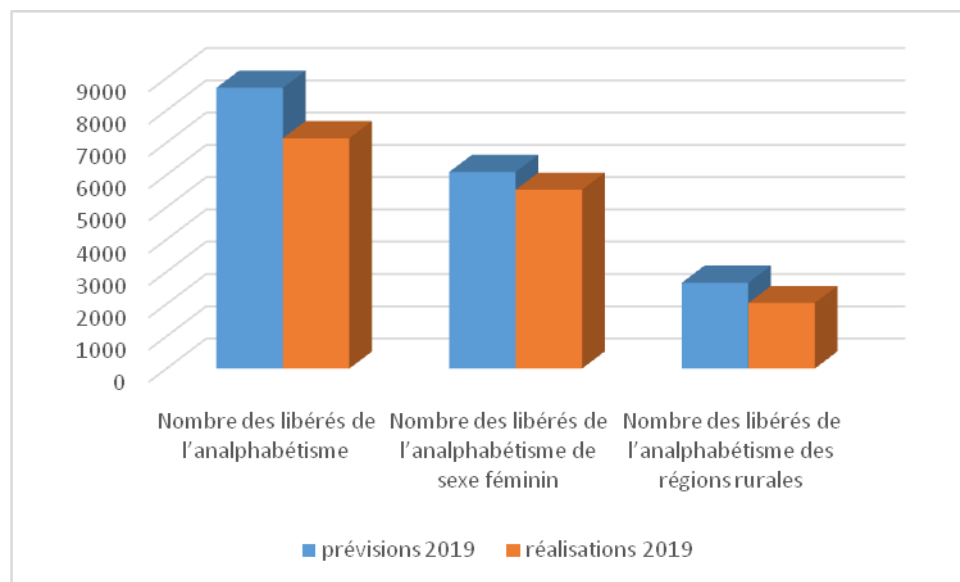
***observation 1 :** les données de cet indicateur sont actualisées après la publication du recensement national de l'emploi de l'année 2018 (institut national des statistiques), ainsi le taux national d'analphabétisme est estimé à 18.1%, de même on a actualisé les données relatives aux réalisations prévues pour 2019, 2020 2021,2022 et 2023.

***observation2 :** la réalisation des indicateurs relatifs à la réduction de l'analphabétisme et à l'enseignement des adultes, est liée à l'exécution des plans

et programmes non approuvés et non mis en œuvre jusqu'ici, qui sont essentiellement :

- 1 la stratégie nationale pour l'enseignement des adultes, l'enseignement non conventionnel et la lutte contre l'analphabétisme,
- 2 Plan national pour la réduction du taux de l'analphabétisme au nord-ouest et centre ouest,
- 3 la loi d'orientation de l'enseignement des adultes,
- 4 programmes de « l'école de deuxième chance » du ministère de l'éducation pour récupérer les enfants qui ont abandonné précocement l'école,
- 5 programmes de maîtrise économique des femmes rurales aux gouvernorats de Kairouan et Siliana.

Graphique 18 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur relatif à l'Objectif : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme



Analyse et explication des résultats de performance de l'année 2019 comparé aux prévisions

Le tableau suivant illustre les activités se rapportant sur : la création des centres, des groupes, des taux d'accueil, des élèves de l'année scolaire 2018-2019-comparé aux deux années précédentes :

Année scolaire	Nombre de centres	Taux d'évolution	Nombre de groupes	Taux d'évolution	Nombre des élèves	Taux d'évolution
2016-2017	747	-2.7%	1688	1.5%	20695	0.5%
2017-2018	902	20.7%	2084	23.5%	22573	9%
2018-2019	969	7.4%	2243	7.6%	23480	4%

Les élèves des centres de l'enseignement des adultes se répartissent pour l'année scolaire 2018-2019 ainsi :

- 10777 à la session de base (1ère année du système d'alphabétisation couronnée par un examen national de passage au cercle complémentaire), soit une régression de 15% comparé à l'année précédente,
- 9509 à la session complémentaire (2ème année du système d'alphabétisation couronnée par un examen national de libération de l'analphabétisme), soit un accroissement de 44.7% par rapport à l'année précédente,
- 992 au système d'enseignement accéléré (une seule année d'enseignement accéléré couronnée par un examen national de libération de l'analphabétisme) soit une régression de 11.7% par rapport à l'année précédente,
- 2020 au cycle de suivi (3ème année pour consolider et renforcer les acquis de lecture et d'écriture chez les analphabètes), soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente,
- 18717 de sexe féminin, soit 79.7% du total,
- 5816 des zones rurales 24.8% du total,
- Organisation des examens nationaux régionaux pour l'enseignement des adultes et l'alphabétisation pour le passage du cercle de base au cercle complémentaire et les examens d'alphabétisation réparti comme suit :
- **Les examens régionaux**
 - 635 centres et 1088 groupes ,9938 ont participé à ces examens, 8952 qui ont réussi (90% taux de réussite) répartis comme suit :
 - 1581 de la catégorie d'âge entre 10 et 29 ans, soit un taux de 17.7% du total,
 - 4948 de la catégorie d'âge entre 30 et 59 ans, soit 53.3% du total,

- 2389 de la catégorie d'âge entre 60 et plus, soit 26.7% du total,
- 7398 de sexe féminin, soit 82.6% du total,
- 2369 des zones rurales, soit 26.5% du total.

- **Les examens nationaux**

- 538 centres et 898 groupes ,8006élèves ont participé à ces examens, 7138 qui ont réussi (89.2% taux de réussite) répartis comme suit :
 - 1670 de la catégorie d'âge entre 10et 29 ans, soit un taux de 23.4% du total,
 - 3829 de la catégorie d'âge entre 30 et 59 ans, soit 53.6% du total,
 - 1639 de la catégorie d'âge entre 60 et plus, soit 23% du total,
 - 5540 de sexe féminin, soit 77.6% du total,
 - 2030 des zones rurales, soit 28.4% du total.

- **L'objectif 4 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme**

Indicateur1 : réduire le taux national d'analphabétisme

Indicateur3-1 : nombre des libérés de l'analphabétisme

Un taux de réalisation de 91% en 2019 (évolution par rapport à 2018 qui était de 69.4%), cela revient principalement au taux de non-participation aux examens de passage à la session complémentaire et au mode d'enseignement accéléré estimé à 16% du total des élèves inscrits.

Les taux de réalisation sont variables selon les régions en ce qui concerne le taux de participation aux examens nationaux pour se libérer de l'analphabétisme, entre un taux dépassant les 90% pour les régions de Tunis, Ariana Bizerte, Zaghouan, Nabeul, Beja, le Kef, et Tataouine, et un taux inférieur à 80% pour les gouvernorats de : Kairouan, Gafsa, et Mednine

On a enregistré des taux de réalisation variables selon les régions en ce qui concerne les examens nationaux d'alphabétisation, entre un taux de réussite dépassant les 95% pour les régions de Bizerte, Zaghouan, , le Kef, Siliana, Gafsa, Kebili, Gabès et Tataouine ,et un taux de de réussite inférieur à 90% pour les gouvernorats de Ariana, Mannouba, Ben Arous, Nabeul, Beja, Jendouba, Kairouan Kasserine, Sousse, Mahdia, Sfax, Tozeur, et Mednine.

Indicateur3-2 : nombre des libérés de l'analphabétisme de sexe féminin

Un taux de réalisation de 91% en 2019 (évolution par rapport à 2018 qui était de 78.8%).

Indicateur3-3 : nombre des libérés de l'analphabétisme des zones rurales

Un taux de réalisation de 76.3% en 2019 (évolution par rapport à 2018 qui était de 71.6%).

Suivi de réalisation des indicateurs de performance selon les régions de l'année 2019

En ce qui suit un tableau récapitulatif des indicateurs de performance

Année scolaire 2018/2019	Nombre des élèves Au cercle complémentaire Et accéléré	Nombre des Elèves Participants aux Examens	Taux de participation	Nombre des réussis	Taux de réussite	Prévisions 2019	Taux de réalisations/ prévisions
Total	9547	8006	83.9%	7138	89.2%	8700	82%
Féminin	7408	6212	83.9%	5540	89.2%	6090	91%
Zone Rurale	-	-	-	2030	-	2660	76.3%

Tableau de suivi de pourcentages des participants aux examens

Gouvernorat / indicateur de performance	Nombre1 :nombre des libérés de l'analphabétisme		
	Nombre des réussis	Taux de participation %	Taux de réussite %
Tunis	252	91	91
Ariana	244	90	76.5
Manouba	378	86.6	84.4
Ben Arous	168	87.6	91.8
Bizerte	313	95.3	96.3
Zaghouan	348	100	99.7
nabeul	296	91	82.5
Beja	167	91.7	89.3
Jendouba	271	87	85.8
Kef	144	91.3	98
Siliana	422	82.5	100
Kairouan	594	74.5	86.7
Kasserine	1087	87.5	87.3
Sidi Bouzid	528	89.3	92.6
sousse	114	87.5	85.7
monastir	110	82.8	91.7
Mahdia	108	81.9	82.4
Sfax	146	83.2	75.6
Gabes	352	89.7	98.3
Médenine	115	42.4	71.9
Tataouine	62	91.2	100
gafsa	343	77.8	94
Tozeur	443	80.5	85.4
Kibili	133	81	100
Total programme	7138	83.9	89.2

4-Les orientations futures

Objectif 1 : promouvoir les familles pauvres et à faible revenu et réaliser le développement social

Difficultés et insuffisances :

- Des lacunes qui se rapportent à :
 - L'exclusion des groupes qui sont dans le besoin pour bénéficier des prestations du programme national des familles nécessiteuses et à faible revenu,
 - la couverture d'autres groupes dont leur situation s'est améliorée qui sont non encore actualisé dans le système, afin de pouvoir les remplacer,
- Des difficultés liées à la longueur des délais nécessaires pour accomplir les rapprochements avec le système de sécurité sociale et des impôts,
- Insuffisance de couverture par les sociologues,
- Insuffisance d'assistance, de formation et de suivi des sociologues sur terrain.

Les mesures et activités

- L'achèvement en 2020 des enquêtes restantes sur terrain de l'année 2019 (environ 300.000) par les sociologues, l'achèvement de la mise en place des 5 systèmes informatiques supplémentaires relatifs au programme Amen social (les rapprochements, le pointage, la prise de décisions, l'accès du citoyen, la liquidation des indemnités et des prestations financières) et l'application des nouvelles procédures de ciblage des bénéficiaires du programme constituent une priorité absolue pour l'année 2020 en conséquence il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :
 - Rechercher des ressources de financement nécessaires (un budget de 1MD) pour réaliser l'indicateur relatif à 2020, surtout en l'absence d'appui depuis 31/5/2019 pour le programme et ce dans le cadre de la coopération internationale,
 - Engager les travaux d'entretien des voitures administratives, fournir la quantité nécessaire de carburant, rationaliser la gestion du parc à l'échelle régional et œuvrer à le renforcer dans les meilleures conditions,
 - Renforcer les unités locales par le nombre requis de sociologues afin d'assurer la poursuite de réalisation des enquêtes sociales ouvertes et améliorer l'utilisation du système informatique ainsi que prendre en charge toutes les tâches qui leur sont confiées surtout avec le démarrage de l'exploitation des 5 applications informatiques susmentionnées à partir du premier semestre 2020,
 - Entretenir d'une manière permanente les ordinateurs et les tablettes mis à la disposition des unités locales,

- Sécuriser les sièges des unités par des clôtures contre les tentatives de vols de ses équipements...
- Suivi continu de la part des responsables centraux, régionaux et locaux de l'avancement de réalisation des enquêtes et intervenir pour relever tout obstacle rencontré,
- Assistance professionnelle des sociologues à travers l'organisation des rencontres régionaux et des sessions de formation périodique et continues,
- Il convient de souligner que les résultats satisfaisants atteints, ainsi que l'importance de poursuivre le reste des composants du programme ont convaincu l'Union européenne à l'appuyer logistiquement et techniquement pour les horizons de 2021 d'une part, et d'inscrire ce programme par la Banque Mondiale parmi les projets d'investissement, qui sera piloté par le ministère des technologies et de communication et de la transformation numérique orienté vers le citoyen.

- Objectif 2 réhabiliter et insérer les personnes handicapées

- Difficultés et insuffisance :

- Insuffisance du montant de l'indemnité octroyé aux personnes handicapées lors de la création de projet,
- Absence de suivi et d'assistance aux personnes handicapées dans l'étude de faisabilité des projets par les sociologues,
- Manque du personnel opérant dans le secteur et complexité des dossiers,

- Objectif 3 : intégrer les groupes vulnérables socialement et économiquement

- Difficultés et insuffisance :

Manque des moyens logistiques mis à la disposition du programme notamment les moyens de transport légers et les bus à l'échelle centrale, régionale et aux centres de protection sociale pour une meilleure assistance des groupes vulnérables.

Les mesures et activités

- Recrutement des sociologues pour augmenter le taux de couverture,
- Mettre en place un programme de formation continue qui cible les sociologues,
- Renforcer les directions par des cadres spécialisés dans divers domaines (gardiennage, hygiène, aides de vie, psychologues, éducateurs qualifiés...),

- Programmer des stages de formation pour les chargés du programme de création de source de revenu pour les handicapés sur l'étude de faisabilité des projets,
- Augmenter le budget alloué au programme,
- Coordonner avec le ministère de formation professionnelle et de l'emploi dans le but de contribuer à l'assistance et l'accompagnement des demandeurs de financement des projets,
- Orienter le financement dans les secteurs émergents.

L'objectif 4 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme

- Difficultés et insuffisances :

a- Problèmes liés l'approche d'analphabétisme en Tunisie :

L'approche de l'alphabétisation se base sur un seul secteur (ministère des affaires sociales à travers le centre national de l'enseignement des adultes), c'est une approche qui ne répond pas aux défis de la situation de l'analphabétisme, des analphabètes, du développement et de la société.

En effet l'analphabétisme est une affaire sociétale qui requiert une grande volonté de tous les secteurs public et privé, des organisations, des associations civiles pour affronter ce phénomène et contribuer à libérer les tunisiens de l'analphabétisme dans les différents domaines social, économique et culturel.

Il faut noter que les résultats du recensement de la population et de l'habitat de l'année 2014 confirment ce niveau :

- Le nombre total des analphabètes en 2014 a atteint 1 Million et 718mille analphabètes (18.8% taux général des analphabètes) dont 960 milles analphabètes moins de 60 ans, soit un taux d'analphabétisme de 12.2% (121mille analphabètes entre 10 et 29 ans ,838 mille analphabètes entre 30 et 59 ans) dont 330 milles analphabètes travaillant dans les secteur public et privé.
- Le nombre total des personnes qui ont abandonné la scolarité (enseignement de base) a atteint 100 milles annuellement

b- Problèmes liés au programme de l'alphabétisation adopté actuellement

Les programmes d'alphabétisation et de l'enseignement des adultes est fondé sur l'alphabétisme primaire et sur quelques séances de culture générale (santé familiale, droit de l'homme, droit de la femme, droit de l'enfance, citoyenneté,

éducation environnementale, éducation numérique) en plus du programme des compétences des métiers pour les centres pilotes et les centres multidisciplinaires.

Ces programmes sont réalisés en l'absence d'interdépendance et de corrélation entre l'alphabétisation et l'enseignement des adultes d'une part et le secteur d'éducation, de formation professionnelle, de développement régional d'autre part. Ceci ne répond pas aux attentes des analphabètes (besoins de lecture, d'apprentissage, de profession, et des besoins de création des petits projets rentables) ni aux attentes des enfants qui ont abandonné la scolarisation et qui sont menacés de basculer à l'analphabétisme (le besoin de réintégrer à nouveau le secteur d'éducation et le secteur de formation professionnelle) ainsi que les besoins du secteur économique public et privé (besoins de lecture, de réhabilitation professionnelle des analphabètes).

c- Problèmes liés à l'amélioration de la performance

Malgré l'amélioration des indicateurs n°1.2. et 3 au cours de l'année 2019, le souci de non-participation d'une partie des élèves aux examens de certification de l'éducation sociale (16% taux de non-participation) requiert un effort supplémentaire pour réduire ce taux de 6% pour l'année scolaire 2019-2020.

Les mesures et activités

- Renforcer les ressources humaines et la logistique du programme :

- La nécessité de renforcer les ressources humaines du centre national de l'enseignement des adultes à l'échelle central et régional pour répondre à ses besoins conformément à l'organigramme du centre prévu par décret gouvernemental n°2019-876 en date du 15/8/2019 relatif à la création du centre national d'enseignement pour adultes et à la fixation de ses attributions et de son organisation.
- Renforcer le parc autos du centre national d'enseignement pour les adultes à l'échelle central et régional par le remplacement progressif des voitures administratives acquises entre 2000 et 2001.

**Programme de l'immigration et des tunisiens à
l'étranger**

**Responsable du programme : M. Samir Mselmani
nommé par arrêté du Ministre des Affaires Sociales
N ° 735 du 7 juin 2019**

1- Présentation du programme

Le ministère des affaires sociales s'emploie à instaurer le programme de migration et des tunisiens à l'étranger qui englobe des objectifs cohérents avec le plan de développement économique et sociale pour la période 2016-2020, et ce avec le projet de la stratégie nationale de l'immigration, où cinq objectifs ont été fixés qui consistent à :

- Assurer une bonne gouvernance dans le domaine de la gestion de l'immigration,
- Garantir les droits et intérêts des tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec la patrie,
- Consolider la contribution de l'immigration dans le développement social, économique à l'échelle local, régional et national,
- Promouvoir l'immigration légale des tunisiens et lutter contre l'immigration illégale,
- Protéger les droits des immigrés étrangers et des demandeurs d'asile.

1-1 les objectifs du programme de l'immigration et des tunisiens à l'étranger

Les objectifs	Objectif 1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.	Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger
----------------------	--	---

1-2 les priorités du programme

Le ministère des affaires sociales s'emploie à promouvoir les politiques de l'immigration conception et exécution, et ce par la mise en place d'un plan stratégique qui vise principalement à unifier les visions, à rationaliser les ressources et à appuyer la coordination entre les différentes structures intervenantes dans le domaine de l'immigration et des tunisiens à l'étranger en profitant des occasions offertes dans ce domaine afin de réaliser les priorités suivantes :

1-2-1 Objectif 1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement :

Cet objectif s'intègre dans la stratégie ministérielle qui vise à faire participer les tunisiens résidents à l'étranger aux efforts de développement national à travers leur mobilisation pour participer aux projets d'investissement et l'augmentation des transferts de devises ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à la redynamisation de l'activité économique.

1-2-2 Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger

Cet objectif vise à mobiliser davantage les tunisiens à l'étranger pour participer aux différentes manifestations et activités organisées dans les pays de résidence et la participation aux ateliers et activités présentés par le réseau des centres culturels et sociaux.

2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2-1 les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés du programme

- Activer le rôle du réseau des attachés sociaux et des directeurs des centres sociaux et culturels à l'étranger pour mieux faire participer les tunisiens résidents à l'étranger (à titre individuel ou société civile) dans la conception d'une stratégie de soutien des tunisiens à l'étranger et d'être à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs aspirations.
- Elargir le réseau des centres culturels et sociales « Dar Tounsi » à travers l'inauguration du premier centre tunisien à Toulon en juin 2017 et espace Dar tounsi à Genève au cours du mois de juin 2018. Ces centres forment un lieu de rencontre de toute la communauté tunisienne afin de garder le lien avec leur patrie et offrent des activités culturelles et sociales à l'instar de l'apprentissage de la langue arabe ainsi que l'organisation de diverses manifestations.
- Signature de convention de partenariat entre l'office des tunisiens à l'étranger et certains établissements financiers à l'instar d'Ettijari Bank et la Banque de l'Habitat dans l'objectif de rapprocher les services bancaires de qualité aux tunisiens résidents à l'étranger (réduction des frais de transferts). Ces conventions permettent à ces derniers de bénéficier d'avantages financiers l'incitant à investir dans leur pays.
- Signature d'une convention entre le ministère des affaires religieuses et l'office des tunisiens à l'étranger en vertu duquel on envoie des imams prêcheurs pour présenter des conférences religieuses à la communauté tunisienne résidente à l'étranger notamment en mois de ramadan,

- Renouvellement et enrichissement des activités destinées à la communauté tunisienne résidente à l'étranger, et œuvrer à cibler toutes les catégories (enfants, étudiants, personnes âgées, hommes d'affaires, des compétences, des mères...), ainsi qu'à développer et appuyer les activités des centres socioculturels,
- Création de commission de tri des candidatures et publication de la liste des associations représentantes au sein du conseil national des tunisiens résidents à l'étranger en vertu de la loi n°68-2016 en date du 3/8/2016 relative à la création d'un conseil national pour les tunisiens résidents à l'étranger et du décret n°884-2018 daté du 29/10/2018. Ainsi que la publication de l'arrêté du ministère des affaires sociales en date du 4/3/2019 relatif à la création de la commission chargée du tri des associations postulant à devenir membre de l'assemblée général du conseil national susmentionné.

2-2 les principales réalisations, activités et grands projets exécutés pour l'atteinte des objectifs du Programme et sous-programme et leur relation avec les dépenses

Objectif 1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement			
Indicateur de performance	Activités et projets programmés	Activités réalisées en 2019	Observations
Taille des investissements et des transferts financiers des tunisiens à l'étranger	-développer les efforts et œuvrer à coordonner avec toutes les parties intervenantes dans le but de simplifier les procédures relatives à la création des projets, - réduire le cout des transferts financiers.	-12 forums régionaux de développement -Forum sur l'investissement en juin 2019 -Forum des associations économiques en Europe.	

Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger			
Indicateur de performance	Activités et projets programmés	Activités réalisées en 2019	Observations
Nombre de manifestations destinées aux tunisiens à l'étranger	<p>-Instaurer des espaces de dialogue avec les nouvelles générations d'immigrés et mettre en place une stratégie de communication à cet effet,</p> <p>-Mettre en place une plateforme comprenant une application complète autour des préoccupations des tunisiens à l'étranger</p> <p>-Développer le système de « dartounis »</p>	<p>-un espace de dialogue interactif est mis en place entre les attachés sociaux, les superviseurs de « dar tounsi » et les directions centrales de l'office et des commissariats régionaux, inauguré officiellement à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire de cet établissement. dans le but de suivre leurs préoccupations et leurs propositions.</p> <p>-l'application de « dar tounsi » sera développé aussi bien quantitativement que qualitativement selon la disponibilité des crédits alloués inscrits à la loi de finances 2020</p>	<p>- le non remplacement d'un grand nombre des attachés sociaux ainsi que des directeurs des centres sociaux et culturels (dont la date de leur mission a pris fin entre 2018 et 2019) demeure un obstacle qui entrave la réalisation des programmes et objectifs.</p>
Nombre des visiteurs tunisiens à l'étranger du centre sociale culturel	<p>-organisation des festivités à l'occasion des fêtes nationales, religieuses à dar tounsi,</p> <p>-renforcer les activités éducatives, culturelles et sportives,</p> <p>- rganiser des foires pour faire connaitre le patrimoine culturel tunisien</p>	<p>- n a assuré les festivités nécessaires à l'occasion des fêtes nationales, religieuses notamment en cours du mois de ramadan,</p> <p>- rganisation de 26 manifestations entre économiques, sociales et culturelles,</p> <p>- ntamer de nouvelles conceptions sur les activités de « dar tounsi » pour mieux intégrer et attirer les générations 3 et 4 de la communauté.</p>	<p>Plusieurs centres sont restés sans superviseur(à l'instar de Vienne, Bruxel, Nym, Strasbourg, Bordos, Nice, Toulouse, Hambourg, Bohn), ce facteur a empêché l'atteinte des objectifs tracés quantitativement et qualitativement.</p>

3-les résultats de performance et exécution du budget de la mission de l'année 2019

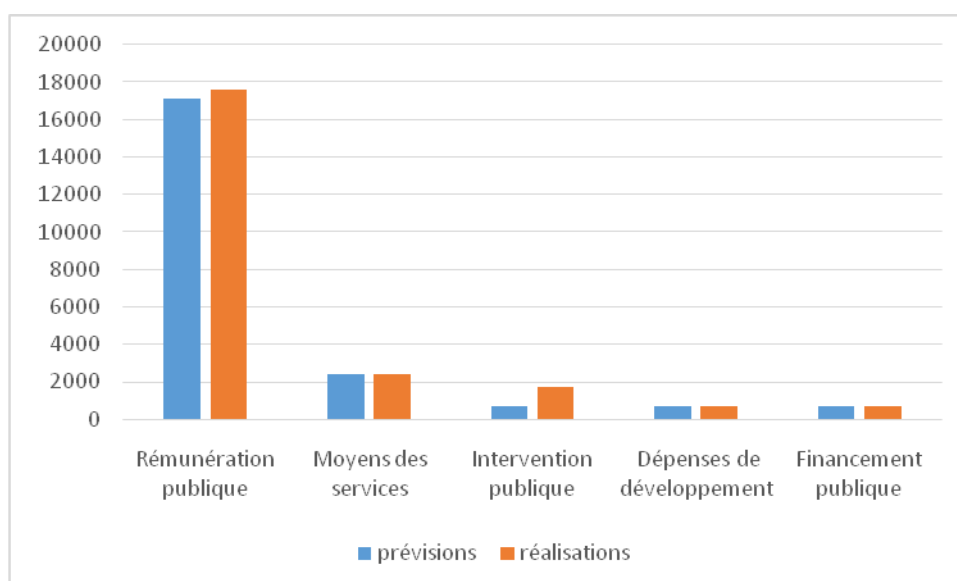
3-1 présentation de l'exécution du programme

Tableau 8
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions
Répartition selon nature de la dépense (Crédits de paiement)

En 1000 Dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019	Exécution par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	20180,970	20180,970	21212,051	-1031,081	105,11%
Rémunération publique	17111,470	17111,470	17596,108	2,874	99,98%
Moyens des services	2409,500	2409,500	2397,455	12,045	99,50%
Intervention publique	660,000	660,000	1706,000	-1046,000	258,48%
Dépenses de développement	700,000	700,000	700,000	0	100%
Financement publique	700,000	700,000	700,000	0	100%
Total général	20880,970	20880,970	21912,051	-1031,081	104,94%

Graphique 19 : comparaison entre les réalisations et les prévisions année 2019
Répartition selon la nature de la dépense (crédit paiement)



3-2 présentation et analyse des résultats de performance comparé aux prévisions de 2019

Objectif 1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.

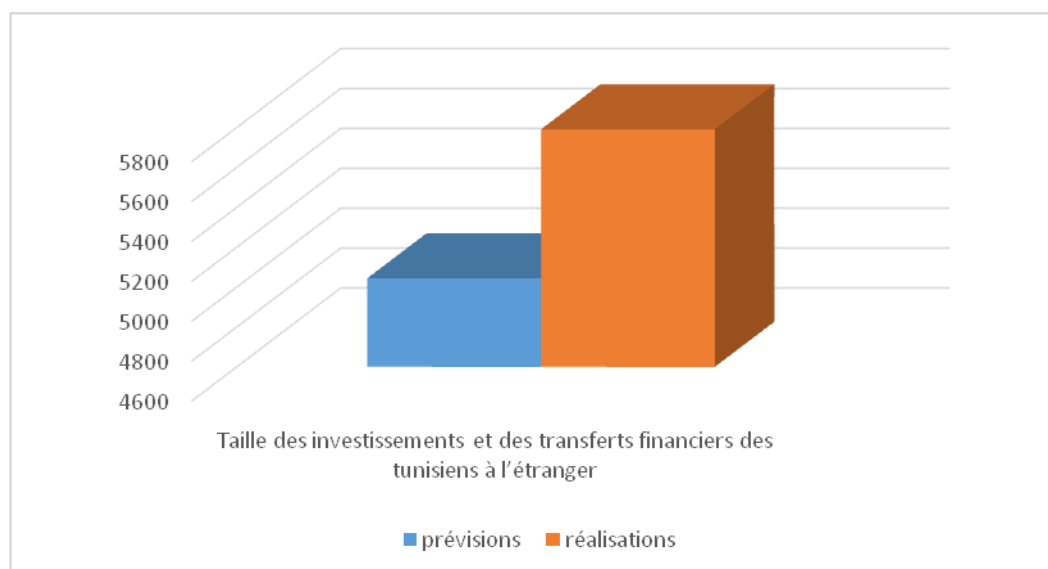
Présentation de l'objectif 1 : cet objectif consiste à surveiller le taille de l'investissement direct des tunisiens à l'étranger et le montant des devises transféré en Tunisie.

Référence de l'objectif :

Renforcer la contribution de l'immigration dans le développement économique et social à l'échelle national, régional et local.

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taille des investissements et des transferts financiers des tunisiens à l'étranger	MD	4957,5	5044	5791	833,5	16,81%	747	14,8%

Graphique 20 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : indicateur relatif à l'Objectif : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement



3-2 Présentation et analyse des résultats de performance comparé aux prévisions de 2019

Objectif 1 : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement

Indicateur 1 : taille des investissements et des transferts financiers des tunisiens à l'étranger

Un taux de réalisation de 109% pour l'année 2019 et cela revient à l'ensemble des facteurs suivants :

- La stabilité du volume des transferts,
 - Les nouveaux avantages financiers et fiscaux au profit de la communauté tunisienne à l'étranger,
 - Retour du niveau de confiance pour le climat des affaires en Tunisie,
 - L'amélioration notable de la situation sécuritaire.
- Il convient de signaler que les taux élevés de l'évolution enregistrés du volume des investissements et des transferts pour les années 2018-2020 ont été calculé en dinar tunisien, dont la valeur s'est détériorée par rapport à l'euro et au dollar, et comme les transferts se font en devise le taux d'évolution est par conséquent est moindre de ce qui a été inscrit, et qui a dépassé 100%.
- De même des taux de réalisations variables ont été enregistrés selon les participations

Nature de la contribution	Taux / valeur (MD)
Investissement direct	76851
Transfert financier	5791
Transfert en nature	
total	5867.851

Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger

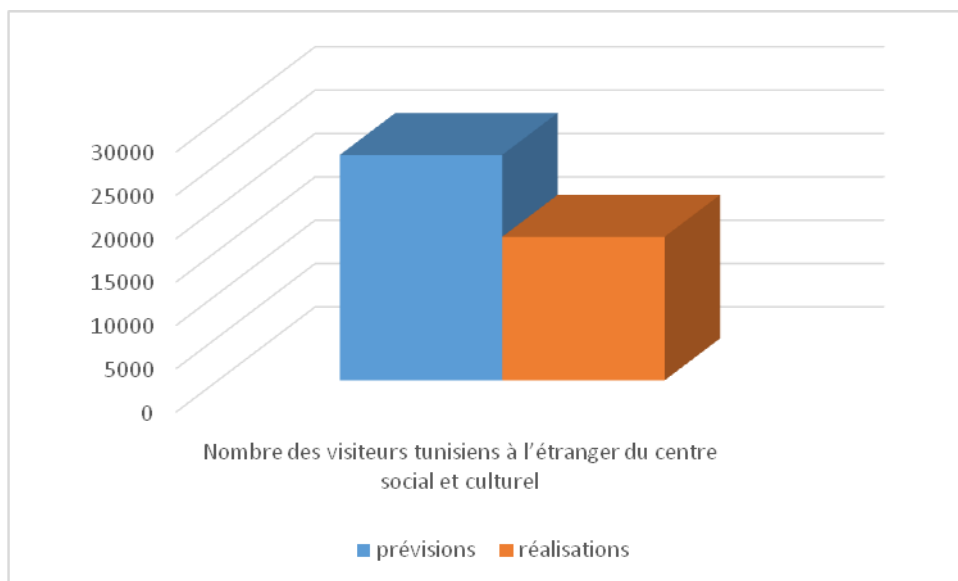
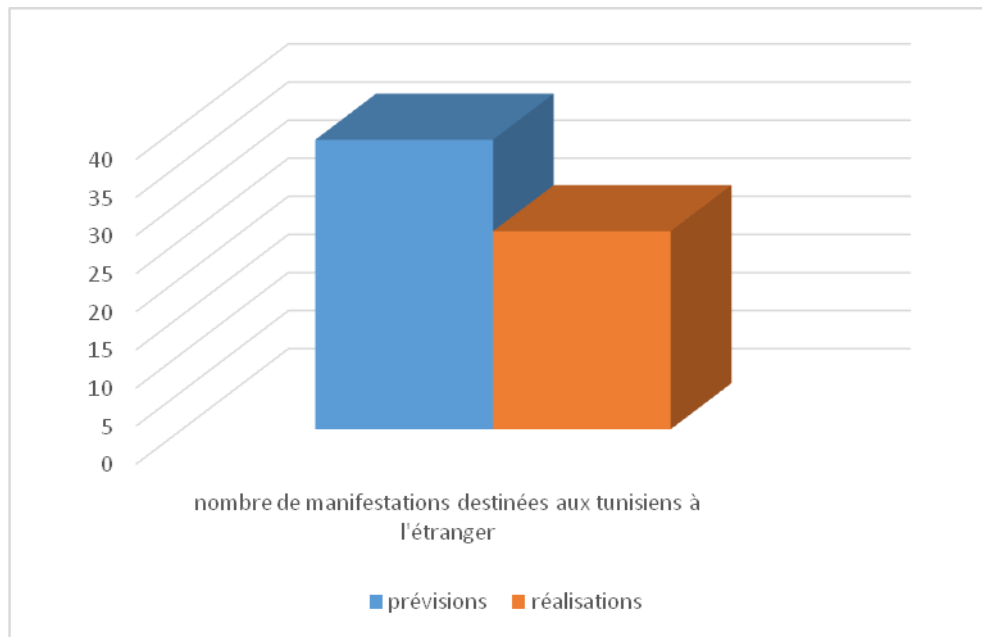
Présentation de l'objectif

Cet objectif se traduit par :

- Des manifestations qui consistent dans les foires, séminaires et ateliers de travail organisés en coordination avec les services spécifiques de l'immigration du ministère des affaires sociales,
- Le nombre des visiteurs tunisiens à l'étranger des centres sociaux et culturels ainsi que l'aptitude de ces centres à accueillir les différentes composantes de la communauté tunisienne.
- Référence de l'objectif : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
nombre de manifestations destinées aux tunisiens à l'étranger	Congrès ou forum	41	38	26	-15	-36,58%	-12	-31,57%
Nombre des visiteurs tunisiens à l'étranger du centre social et culturel	visiteur	18037	26000	16560	-1477	-8,18%	-9440	-36,3%

Graphique 21 : comparaison entre les réalisations et les prévisions : les indicateurs relatif à l'Objectif : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger



Présentation et analyse des résultats de performance comparé aux prévisions de 2019

Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger

On a enregistré un taux de réalisation de 65% en 2019, cela s'explique par les facteurs suivants :

- Insuffisance des ressources allouées aux activités sociales et culturelles à l'étranger pour atteindre les objectifs (problème de finance publique),

- Non remplacement des attachés sociaux chargés de nombreux centres sociaux et culturels à l'étranger et qui ont achevé leur mission de coordonnateur des activités.

Il faut signaler qu'au 01 décembre 2019 seulement 23 attachés sociaux exercent leur mission diplomatique et consulaire sur un total de 55 postes ouverts en 2019 réparti ainsi :

pays	Nombre de personne de la communauté	Nombre des attachés
France	824 020	09
Italie	217 132	05
Suisse	20 042	01
Allemagne	103 149	01
Maroc	5 258	01
Algérie	6 411	02
Arabie-saoudite	13 150	02
Egypte	3 500	01
Canada	28 500	01
total	1220 865	23

Les centres socioculturels actifs ont atteint le nombre de 6 pour la même date d'un total de 11 centres répartis ainsi :

pays	Nombre des centres socioculturels
Auber ville (France)	01
Grenoble(France)	01
Nice(France)	01
Genève (suisse)	01
Rome (Italie)	01
Montréal (canada)	01
total	06

Ces deux tableaux illustrent le manque notable des superviseurs d'encadrement social à l'étranger au cours des années 2018-2019 , ce qui a conduit à la réduction des activités et des visiteurs des centres, de même on n' a pas pu entamé les réformes requises et les nouvelles conceptions afin d'améliorer leurs activités pour les raisons citées ainsi que pour le manque de budget alloué à cet effet.

- De même on a enregistré des taux de réalisation variables pour les manifestations organisées à l'étranger comme le montre le tableau ci-dessous :

Pays de résidence	Nombre de manifestation	Type de manifestation			
		culturelle	sociale	économique	autre
France	10	3	2	2	2
Italie	6	2	1	1	1
Allemagne	4	2	1	1	
Autre pays	6	1	2	2	1
Nombre total des manifestations	26	8	6	6	4

Objectif 2 : Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger

Indicateur 2 : Nombre des visiteurs tunisiens à l'étranger (centre social et culturel)

On a enregistré un taux de réalisation de 78% en 2019, cela revient à plusieurs facteurs dont principalement :

- Baisse du rythme des activités dans plusieurs centres socioculturels partiellement ou totalement entre 2018 et 2019 vu la fin de la mission des superviseurs des centres, qui n'ont pas été remplacés,
- Absence d'activité effective aux centres « dar tounsi » de Toulon et Toulouse,
- faiblesse de l'activité du centre de Marseille en raison d'absence d'attaché social affecté pour son administration,
- non remise de quelques centres de leurs rapports d'activité périodiquement et régulièrement,
- le manquement à citer le nombre des participants dans quelques rapports d'activité,
- absence de nouvelles conceptions pour le développement des activités des centres socioculturels à travers la création de clubs qui répondent aux aspirations des différentes catégories et particulièrement la troisième et quatrième génération,
- non révision de l'approche du programme d'enseignement de la langue arabe.

De même on a enregistré des taux de réalisation variables par rapport à cet indicateur comme le montre le tableau ci-dessous :

Le centre social et culturel	Nombre de visiteurs	Taux comparé au total des visiteurs des centres socioculturels
Auber ville (France)	5502	33.22%
Grenoble(France)	4067	24.55%
Marseille (France)	72	0.44%
Rome (Italie)	5305	32%
Montréal (canada)	5305	32%
Genève	652	3.94%
total	16560	100%

4-Les orientations futures pour améliorer la performance

Les problèmes et insuffisances

- Retard dans l’approbation du projet stratégique national de l’immigration conçu en partenariat avec tous les intervenants depuis 2017, ce qui rend flou la visibilité sur les orientations générales du programme de l’immigration et des tunisiens à l’étranger ainsi que sur les objectifs tracés,
- La non diversification et développement des activités destinés aux tunisiens à l’étranger ; en effet, on se limite à des programmes statiques non attractifs surtout pour la 3^{ème} et 4^{ème} génération ce qui requiert plus de recherche et d’innovation,
- Manque du personnel, de moyen matériel et d’encadrement pour les cadres sociaux à l’étranger, ces facteurs entravent l’atteinte des objectifs tracés,

Les mesures et activités proposées

- Augmenter le budget du programme de l’immigration et des tunisiens à l’étranger et surtout le budget de l’office des tunisiens à l’étranger pour couvrir le déficit enregistré au titre de 2017 et 2018,
- Renforcer le facteur humain de l’office des tunisiens à l’étranger à l’échelle central et à l’échelle de l’encadrement aux centres sociaux culturels à l’étranger,
- Conclure des contrats objectifs qui tiennent compte de la spécificité du pays d’adoption lors de la fixation des objectifs à réaliser et fournir les moyens nécessaires à la disposition des attachés sociaux et des directeurs des centres sociaux et culturels,
- Adopter une approche participative lors de l’élaboration des programmes destinés à la communauté notamment des générations 3 et 4 et qui englobent

toutes les catégories de la société civile, des compétences et des associations actives au pays d'affectation

- Créer une nouvelle dynamique dans les activités des centres socioculturels à l'étranger de manière à contribuer à la réalisation des objectifs annoncés,
- Mettre en place un plan de communication complet destiné à toutes les catégories de la communauté à l'étranger et qui se base sur les moyens modernes de communication et réseaux sociaux,
- S'orienter vers les interventions sociales culturelles et autre qui n'ont pas de répercussions financières avec la nécessité de faire participer les différentes composantes de la société civile active à l'étranger.

Programme Pilotage et appui

Responsable du programme : Mohamed Mansouri

Directeur général des Services Communs : nommé par arrêté du Ministre des Affaires

Sociales N ° 911 du 16 octobre 2019









1- Présentation du programme

Le programme de pilotage et appui est un programme d'appui aux autres programmes opérationnels du ministère à savoir « l'emploi et les relations professionnelles », « la promotion sociale », la « sécurité sociale » et « l'immigration et les Tunisiens à l'étranger »

Il fournit les services nécessaires pour ces différents programmes. Les services de ce programme se focalisent principalement sur la gestion des ressources humaines et financières du ministère et la fourniture des moyens de travail matériels et techniques aux différentes structures du ministère.

Le programme s'emploie également à améliorer le travail administratif moyennant la modernisation des services et l'adoption de technologies modernes. Il s'est assigné également l'objectif d'établir une plus grande transparence et davantage d'efficacité dans services fournis aux citoyens.

Dans ce contexte, le programme de pilotage et appui se déploie à :

-  Développer le système de supervision des structures et des établissements du Ministère,
-  Veiller à soutenir la culture de l'innovation et l'appropriation des compétences dans les domaines de la prospective et du contrôle administratif
-  Fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des programmes,
-  Améliorer la gestion des ressources humaines et soutenir les programmes de formation visant à développer les compétences professionnelles
-  Améliorer les systèmes d'information et soutenir l'utilisation des technologies modernes,
-  Assurer une coordination entre les différents services administratifs, financiers et techniques impliquées dans la mise en œuvre du programme,
-  Rationaliser la gestion administrative et financière et assurer la qualité des services administratifs
-  Aider à développer un système de planification, de suivi et d'évaluation

1-2 cartographie du programme

objectif	Sous- programme 1 supervision et pilotage	Sous-programme 2 enseignement supérieur
	Objectif 1 : Efficacité du programme Appui	Objectif 1 améliorer la formation des étudiants
	Objectif 2 améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines	
	Objectif 3 : rationaliser les dépenses de gestion	

1-2 les priorités du programme

1-2-1 Efficacité du programme pilotage

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles, de la bonne gestion des crédits alloués et enfin de la rationalisation des dépenses.

1-2-2 Objectif 2 améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du développement de la qualité du rendement des agents publics, dans la concrétisation des fondements de la réforme administrative ainsi que dans l'amélioration des compétences des ressources humaines.

1.2.3 Objectif 3 rationaliser les dépenses de gestion

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la stratégie visant la rationalisation des dépenses, la mise en place des fondements de la bonne gouvernance et la concrétisation des principes de l'efficacité et de la transparence. Tous ces facteurs contribuent à renforcer les ressources de l'Etat et d'améliorer la rentabilité de son budget.

1.2.4 adapter la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi

L'Adaptation de la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi s'intègre dans l'orientation du ministère pour le développement de la formation assurée par les structures sous tutelle dans le but d'améliorer l'intégration des sortants de ces établissements et de leur employabilité.

2-présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2-1 les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés du programme

- Publication de l'organigramme du ministère des affaires sociales en vertu décret gouvernemental n° 2019-340 de l'année 2019 en date du 21/3/2019 relatif à l'organigramme du ministère des affaires sociales
- Développement du système électronique « Amen Social » qui rentre dans le cadre de la bonne gouvernance des programmes des aides sociales. Ce système permettra d'améliorer le système de protection sociale, de rationaliser les dépenses, de garantir la transparence et par conséquent d'assurer le respect de la justice sociale, l'équité et l'égalité des chances.

En outre cette application va permettre aux titulaires des carnets de soins gratuits (blancs) et des carnets de soins à tarif réduit (carnets jaunes) de bénéficier des prestations du programme « amen social » notamment l'accès en premier lieu aux soins par l'obtention des cartes électroniques « carte amen »,

- Généralisation de l'application de la gestion électronique du courrier « Elise » dans le cadre de la réalisation du plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 » et essentiellement l'axe stratégique « gouvernement électronique ». La dématérialisation administrative requiert l'abandon progressif de l'utilisation du courrier en papier en premier lieu et l'uniformisation des processus de circulation du courrier et des documents administratifs en second lieu permettant ainsi de réduire leur délais de traitement.
- Le démarrage de la mise en place de l'application « INJAZ » pour le suivi des projets publics en coordination avec le CNI, application qui permettra de prévenir tout problème d'exécution et de garantir un bon suivi des projets et travaux publics par l'accès instantané aux données requises.

Sachant que l'achèvement de l'exploitation de l'application a eu lieu en coordination avec les différents services du ministère des affaires sociales (unité de gestion du budget par objectif, direction générale des services techniques communs, la direction générale des statistiques et d'analyse et de planification stratégique) et le centre national de l'informatique en date du 28/2/2020 et ce par la conclusion d'un marché pour l'exploitation,

2-2 les principales réalisations, activités et grands projets réalisés pour atteindre les objectifs du programme

Sous-programme 1 supervision et pilotage

Objectif 1 : L'efficacité du programme pilotage		
Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour l'atteinte des objectifs	Les activités réalisées
Volume du programme Pilotage et Appui en comparaison avec le budget de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, exécuter et suivre le budget, - Développer les applications et mettre en place les réseaux informatiques, -acquisition des moyens de transport, -acquisitions des équipements informatiques, - Réaménagements divers, 	<ul style="list-style-type: none"> -programmer des réunions périodiques pour suivre l'exécution du budget, en participant les représentants des programmes dans l'élaboration des tableaux du plan annuel des dépenses dans le cadre des travaux des commissions subsidiaires au niveau des programmes opérationnels et du programme du pilotage et d'appui, sous la supervision du comité du pilotage des travaux de l'élaboration du plan annuel des dépenses et du contrôle ajusté du ministère des affaires sociales, - Le démarrage de la mise en place de l'application « INJAZ » pour le suivi des projets publics en coordination avec le CNI, - Généralisation de l'application de la gestion électronique du courrier « Elise » dans le cadre de la réalisation du plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 », - Acquisition de 13 voitures administratives réparties sur les programmes techniques à l'échelle centrale et régionale, - Il n'y a pas eu d'acquisition de matériels informatiques, - Réaménagements divers (2019) inscrit 550MD / on a dépensé 368,458 MD réparti sur les programmes.

Objectif 2 : améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour l'atteinte des objectifs	Les activités réalisées
<p>Taux de réalisation du plan de référentiel des compétences</p> <hr/> <p>Taux d'exécution des crédits inscrits au titre de la rémunération du personnel (01.136) comparé aux prévisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement d'une application informatique permettant de contrôler les besoins en ressources humaines ventilés par catégories et par grade, - Définir les besoins aux niveaux central et régional, en fonction des priorités et des ressources disponibles sur la base de données actualisées sur les agents. - Mise à jour des tableaux de répartition des agents en fonction des catégories et des grades. - Préparation des fiches de poste - Préparation d'un plan déploiement du personnel du Ministère, - programmer des actions de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - préparer un plan d'actions afin de rétablir l'application regroupant tous les intervenants (unité des technologies d'information et des communications, unité de gestion par objectifs, les affaires régionales, la direction générales des affaires communes), - mise à jour des tableaux de répartition des agents selon les catégories, les grades, les programmes et les sous programmes, périodiquement chaque semestre toutefois on œuvre à l'actualiser mensuellement, - élaborer un modèle de fiche de poste en coordination avec la présidence du gouvernement sachant que le ministère des affaires sociales est membre du groupe de travail à la présidence du gouvernement, - Préparer des sessions de formation au nombre de 7 pour les agents de la direction des ressources humaines (26) pour l'année 2019.

	Objectif 3 rationaliser les dépenses de gestion		
Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour l'atteinte des objectifs	Les activités réalisées	observations
Diminuer les dépenses de fonctionnement	-Développement d'une application de gestion des équipements et des bâtiments	-sensibiliser les directions régionales de la nécessité de généraliser la convention conclue avec télécom pour les services téléphoniques,	- Problème de non provenance des factures de consommation du téléphone fixe à temps.
Sous indicateur opérationnel 1 : Maîtriser les dépenses en carburants	-L'inventaire des équipements et des bâtiments. -La définition des besoins. -Rationalisation de la consommation du carburant et de l'électricité....	-sensibiliser les directions régionales pour mieux maitriser les couts de consommation du téléphone.	
Sous indicateur opérationnel 2 : Maitriser les dépenses de télécommunication	-Elaboration d'un manuel des procédures.		

Sous-programme 2 enseignement supérieur

Objectif 4 : adapter la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi

Indicateur de performance	Activités et projets programmés pour l'atteinte des objectifs	Les activités réalisées
Taux d'intégration professionnelle des sortants de l'Institut supérieure de l'éducation spécialisée.	<ul style="list-style-type: none">- Préparer les structures du secteur public et du secteur privé et les associations qui emploient les diplômés de l'institut en leur communiquant annuellement la liste des diplômés - Œuvrer à élargir des nouvelles perspectives d'emploi pour les éducateurs (intégration scolaire, encadrement des personnes âgées, les personnes non intégrées socialement) et encourager la création d'établissements privés, ce qui permettrait d'augmenter les chances de leur employabilité, - Mettre en place une cellule de suivi des nouveaux diplômés de l'institut supérieur de l'éducation spécialisée, - Réviser les programmes et les filières de formation à l'institut en coordination entre les services du ministère de l'enseignement supérieur et ceux du ministère des affaires sociales	En cours de réalisation

3-Les résultats de performance et exécution du programme de 2019

3-1 présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 9

Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions Répartition selon la nature de la dépense (Crédit de paiement)

En 1000 dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019	Exécution par rapport aux prévisions	
	(LF)	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)- (1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de gestion	44552,755	755,52661	48199,905	4461,850	91,53%
Rémunération publique	34767,755	42876,755	35252,944	7623,811	82,22%
Moyens des services	5372	5372	8198,644	-2826,644	152,62%
Intervention publique	4413	4413	4748,317	-335,317	107,60%
Dépenses de développement	4735	4735	2329,584	2405,416	49,20%
Investissements directs	4735	4735	2329,584	2405,416	49,20%
Financement public					
Total général	49287,755	57396,755	50529,489	6867,266	88,04%

Graphique 22 comparaison entre les prévisions et les réalisations pour l'année 2019 (crédit de paiement)

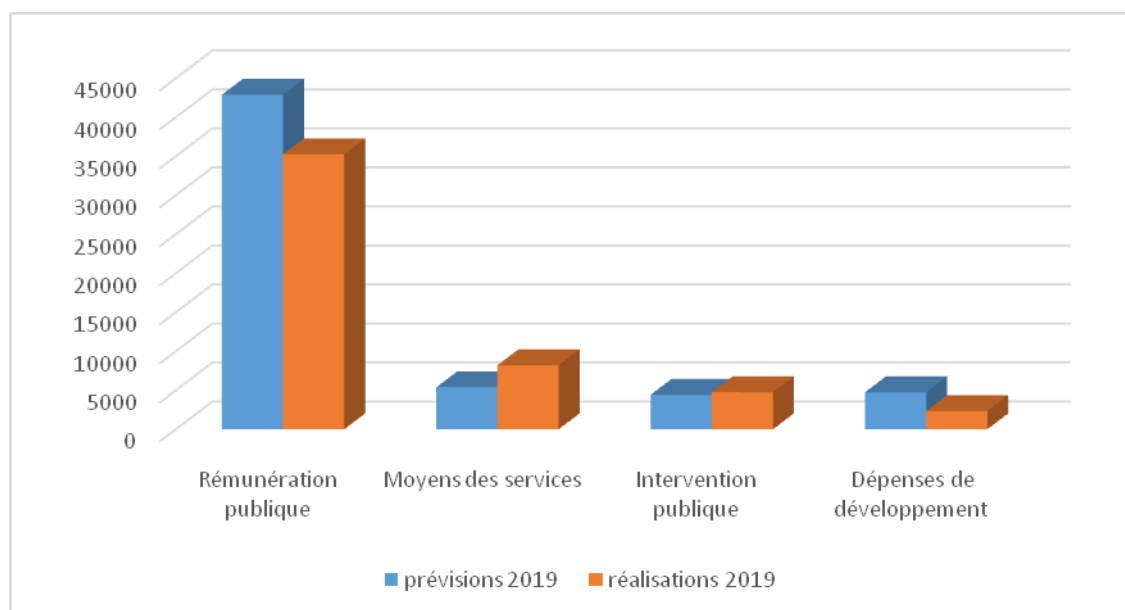


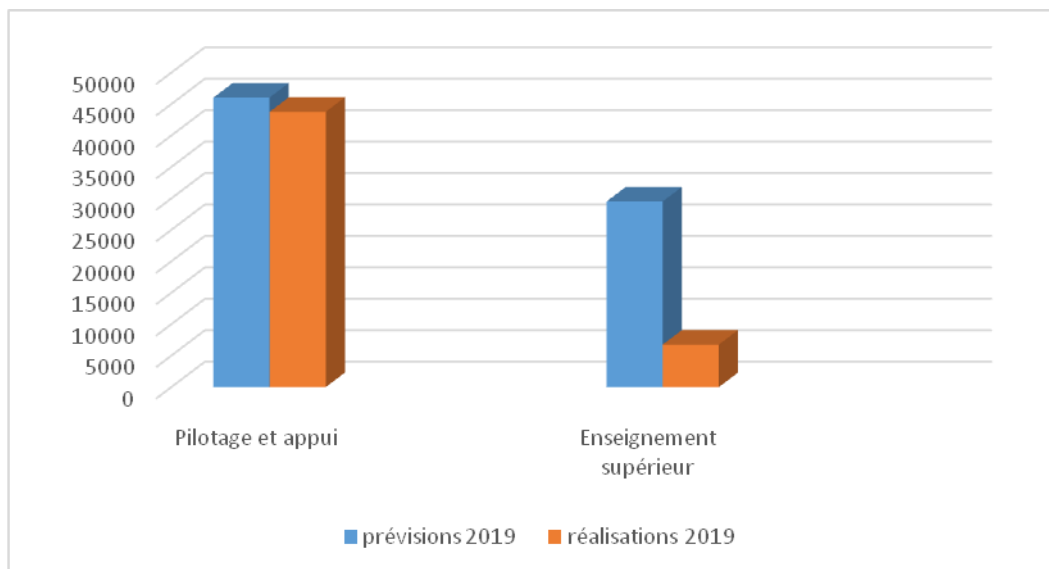
Tableau 10
Exécution du budget de la mission par rapport aux prévisions
Répartition selon les sous-programmes
(Crédit de paiement)

En 1000 dinars

Programmes	Prévisions 2019		Réalizations par rapport aux prévisions	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF	(LF complémentaire) (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Pilotage et appui	39681,460	46039,681	43770,418	-4088,958	110,53%
Enseignement supérieur	9606,295	29517,715	6759,071	10956,224	38,15%

Total programme	49287,755	75557,396	50529,489	6867,266	88,04%
-----------------	-----------	-----------	-----------	----------	--------

Graphique 23 comparaison entre les prévisions et les réalisations pour l'année 2019 (crédit de paiement) répartition selon les sous-programmes



3-2présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 1 : Efficacité du programme pilotage

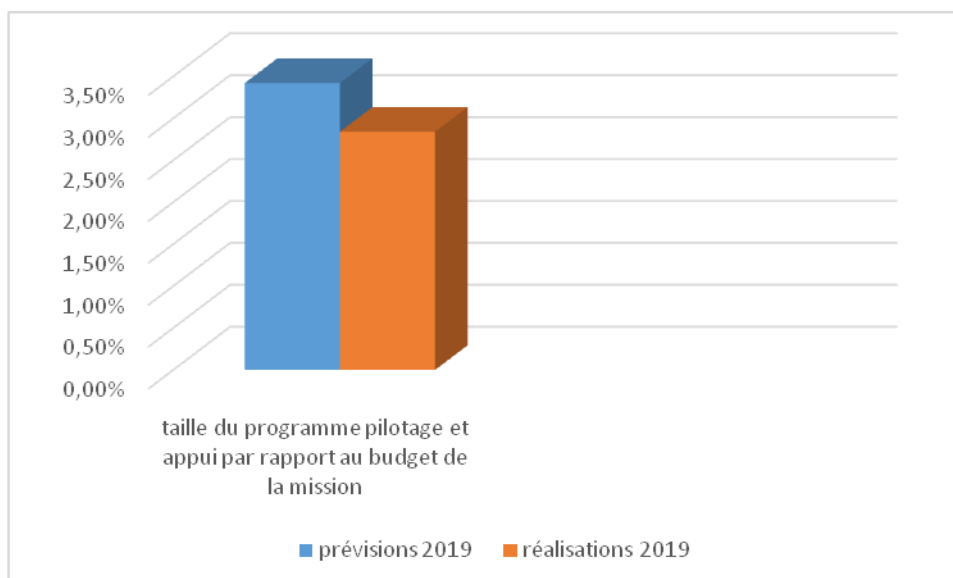
Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles et de la bonne gestion des allocations et de la rationalisation des dépenses.

Référence de l'objectif :

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B %
Volume du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission	%	3.45	3.42	2.84	-0.61	-17.68%	-0.58	16.95 %
Budget du programme	MD	43573,529	49287,489	50529,489	6955,960	15.96%	1241,734	2,45 %
Budget de la mission	MD	1721281300	1439767000	1777076332	55795032	3.24%	337309,332	23.42 %

Graphique 24 comparaison entre les prévisions et les réalisations pour l'année 2019 (crédit de paiement) indicateur de performance de l'objectif :

L'efficacité du programme pilotage



3-2Présentation et analyse des résultats de performance comparés aux prévisions de l'année 2019

Objectif 1 : Efficacité du programme pilotage

Indicateur1 : poids du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission

Un taux de réalisation de 2.84% a été enregistré en 2019 comparé aux prévisions fixées à 3.42%, soit un taux d'évolution de -17.68%, sauf que ce déclin ne reflète pas une diminution du volume des crédits alloués (49.287.755 prévisions /2019 50.529.489 réalisations/2019), mais plutôt une augmentation du volume du budget de la mission.

En effet, l'année 2019 a enregistré une l'allocation de crédits complémentaires au profit des programmes techniques notamment programme de la sécurité sociale, programme de la promotion sociale résultat de plusieurs facteurs (augmentation des dépenses de l'intervention publique).

Objectif 2 : améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Présentation de l'objectif

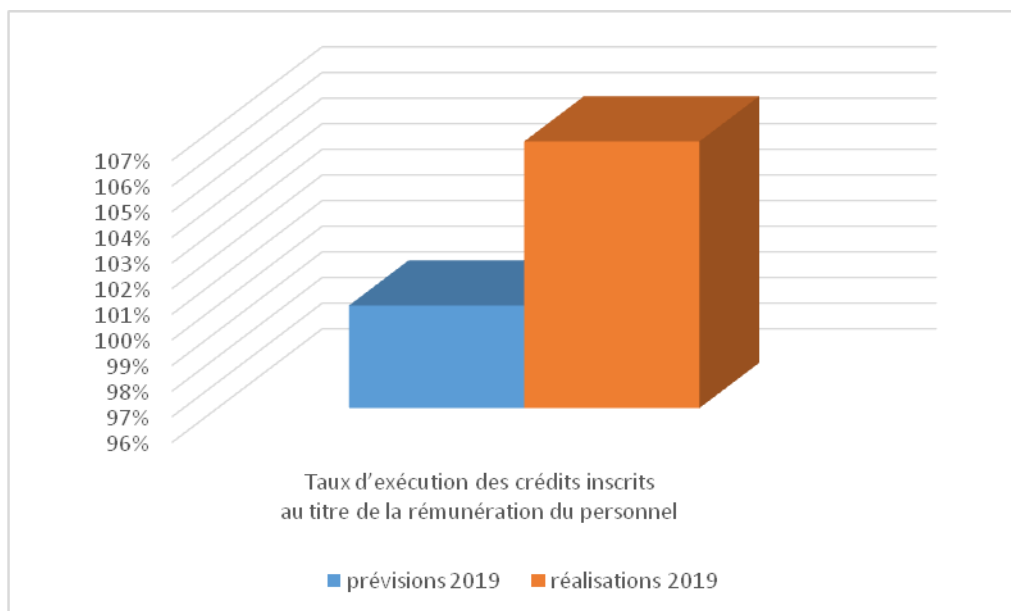
Cet objectif vise l'amélioration de la performance des agents publics qui constitue l'une des composantes de la réforme administrative et le développement de la performance des structures administratives et des compétences des ressources humaines.

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux de réalisation du plan référentiel des compétences	%	En cours de réalisation	80	En cours de réalisation	-	-	-	-

Taux d'exécution des crédits inscrits au titre de la rémunération du personnel Par rapport aux prévisions	%	102.8%	100%	106.4%	3.6	3.5	6.4	6.4%
Crédits alloués au titre de la rémunération réalisés effectivement	Mille dinars	164741013	181764000	193493570	28752557	17.45%	117295570	6.45%
Crédits inscrits au titre de la rémunération à la loi de finances principale	Mille dinars	160171000	181764000	181764000	21593000	13.48%		

Graphique 25 comparaison entre les réalisations et les prévisions pour l'année 2019 (crédit de paiement) indicateur de performance de l'objectif :

Améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines



Présentation et analyse des résultats de performance comparés aux prévisions de l'année 2019

Objectif 2 : améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Indicateur1 : Taux de réalisation du plan référentiel des compétences

On œuvre à réaliser cet indicateur par la fixation d'un plan d'actions sur la période qui se base sur un ensemble d'activités annuelles, on n'a pas enregistré un progrès pour les taux de réalisations des années 2017-2018-2019 pour plusieurs raisons dont principalement : difficultés qui ont entravé la mise en application de la balance sociale.

Objectif 2 : améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Indicateur1 : Taux d'exécution des crédits inscrits au titre de la rémunération du personnel (01.136) comparé aux prévisions

Un taux de réalisation de 106.4% a été enregistré en 2019 qui s'explique par les raisons suivantes :

- dépense des crédits qui dépassent ceux inscrits au titre de la rémunération publique pour le programme travail et relation professionnelle,
- dépense des crédits qui dépassent ceux inscrits au titre de la rémunération publique pour le programme de promotion sociale (au profit du centre international des recherches et études et documentation et formation dans le domaine de le handicap« basma » ainsi que la rémunération du sous-programme solidarité et promotion sociale).

Objectif 3 rationaliser les dépenses de gestion

Présentation de l'objectif

Le ministère œuvre à contribuer à la réalisation des orientations nationales dans le domaine de la rationalisation de la consommation de l'énergie, de l'eau, du téléphone et à l'amélioration de la gestion des équipements et des différents moyens matériels pour assurer plus d'efficacité au niveau du travail administratif.

Afin d'atteindre cet objectif, le ministère s'emploie à :

- Rationaliser le coût du téléphone et consolider la communication numérique,
- Suivre les conventions dans le domaine de consommation du téléphone et d'échange de données.

Référence de l'indicateur : circulaire du président du gouvernement n°20 en date du 10/7/2002 relatif à la rationalisation des dépenses de la consommation de téléphone

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%

Réduire les crédits de gestion (moyens généraux)

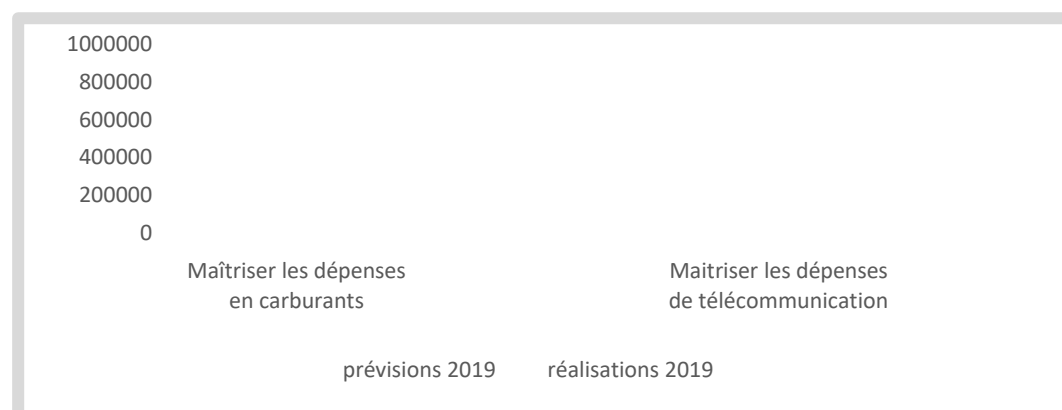
Sous indicateur opérationnel 1 : Maîtriser les dépenses en carburants	MD	634.725*	804500	850885	216160	34.05%	46385	5.45%
Sous indicateur opérationnel 2 : Maîtriser les dépenses de télécommunication	MD	99512**	332000	188118	88806	89,04%	-143882	-43.33%

*dépense effective d'une partie des crédits inscrits et transfert du reste pour le paiement.

**des prévisions comparées à la même période.

Graphique 26 comparaison entre les réalisations et les prévisions pour l'année 2019 (crédit de paiement) indicateur de performance de l'objectif :

Rationaliser les dépenses de gestion



Présentation et analyse des résultats de performance comparés aux prévisions de l'année 2019

L'Objectif 3 : rationaliser les dépenses de gestion

Indicateur 1 : Maîtriser les dépenses en carburants

Un taux de réalisation de 105.76% a été enregistré en 2019, ceci s'explique par :

- le vieillissement du parc auto ce qui a impacté la consommation,
- l'augmentation des prix du carburant,
- on a calculé le taux de réalisation sur l'ensemble des prévisions en tenant compte les transferts en plus, il faut noter que la dépense des crédits alloués pour ces charges s'est effectuée sur la base de la consommation effective et on a transféré les crédits restants pour d'autre dépense.

L'Objectif 3 : rationaliser les dépenses de gestion

Indicateur 2 : Maitriser les dépenses de télécommunication

Un taux de réalisation de 56.66% a été enregistré en 2019, ceci s'explique par les facteurs suivants :

- L'arrivée des factures en retard,
- on a calculé le taux de réalisation sur l'ensemble des prévisions en tenant compte les transferts en plus ou moins, il faut noter que la dépense des crédits alloués pour ces charges s'est effectuée sur la base de la consommation effective et on a transféré les crédits restants pour d'autres dépenses.
- Les dépenses ont été effectuées comme suit :

Les dépenses de consommation téléphonique	Les crédits	Taux de réalisation
standard	356000	-
central	226846	63,72%(total des crédits répartis)
Réalisé au niveau central	62318	27,47%

délégué	129154	36,28%(total des crédits répartis)
Réalisé au régional	125800	96,63%
Total réalisé	188118	52,56%

-le montant de dépenses des crédits se répartit au niveau des directions régionales comme suit :

	Les crédits délégués	Les crédits réalisés	Taux de réalisation	Taux de réalisation/aux crédits inscrits
Tunis	4534	4376	96.53%	1.23%
Ariana	4000	3480	86.99%	0.98%
Ben Arous	5700	4909	86.13%	1.38%
Manouba	4800	4790	99.79%	1.35%
Bizerte	6950	6906	99.37%	1.94%
Zaghouan	6201	6104	98.44%	1.71%
nabeul	8850	8399	94.9%	2.36%
sousse	3900	3896	99.91%	1.09%
monastir	4800	4792	99.83%	1.35%
Mahdia	4200	4095	97.51%	1.15%
Beja	4200	3447	82.08%	0.97%
Jendouba	3200	2837	88.65%	0.80%
Kef	4900	4551	92.89%	1.28%
Siliana	4900	4855	99.09%	1.36%
Kairouan	4700	4688	99.75%	1.32%
Sfax	3650	3565	97.67%	1.00%
Sidi Bouzid	6800	6440	94.70%	1.81%
Gabes	4050	4040	99.75%	1.13%
Médenine	12948	12948	100.00%	3.64%
Kasserine	3000	2992	99.74%	0.84%
gafsa	12179	12072	99.12%	3.39%
Tozeur	2973	2973	100.00%	0.84%
Kibili	2800	3794	135.51%	1.07%
Tataouine	4920	4849	98.55%	1.36%
Total programme	129154	125800	97.40%	35.34%

Objectif 4 adapter la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi

Présentation de l'objectif

L'amélioration de l'insertion des diplômés des établissements sous tutelle et l'appui de leur employabilité sont considérés des priorités pour le ministère qui œuvre à les réaliser.

Dans ce cadre le ministère s'emploie à améliorer la qualité de la formation et de l'encadrement académique des étudiants aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif afin d'atteindre les normes techniques sollicités.

En plus de suivre des diplômés et leur intégration professionnelle à travers la mise en place d'une cellule qui est chargée de :

- collecter les données, les analyser pour aider à tracer une stratégie de formation adaptée et orientée,
- fournir des occasions de formation complémentaires,
- améliorer les compétences pour mieux s'adapter aux besoins des métiers et du marché d'emploi,

Cet objectif s'inscrit dans les orientations générales du système de l'enseignement supérieur, en effet les universités sont tenues de préparer et d'assurer l'employabilité des diplômés par leur encadrement, leur orientation ainsi que par leur apprentissage à vendre leur compétence et enfin par la création des circuits de formation diversifiés.

Référence de l'objectif :

- La loi n°1983-113 en date du 30/12/1983 relative à la loi de finances de l'année 1984,
- Décret n° 1990-2061 daté le 10/12/1990 relatif à l'organisation de l'institut de promotion des handicapés modifié par le décret n°552 daté le 7/3/1994 et par le décret n°1419 de l'année 1996 daté le 12/8/1996,
- Décret n° 1993-1473 daté le 5/7/1993 relatif à la fixation des attributions de l'institut du travail et des études sociales modifié par le décret n°251 daté le 5/2/2007 relatif à la fixation des attributions de l'institut du travail et des études sociales et de son organisation financière et administrative,
- Décret n°2005-2978 daté le 8/11/2005 relatif à la fixation des attributions du ministère des affaires sociales et des tunisiens à l'étranger modifié par le décret n° 2012-634 daté 8/6/2012,
- Décret gouvernemental n° 2019-340 en date du 21/3/2019 relatif à l'organisation du ministère des affaires sociales.

Indicateurs de mesure de performance	Unité De l'indicateur	Réalisations 2018	prévisions 2019	Réalisations 2019(*)	Comparaison 2018-2019		Comparaison entre Les réalisations et les prévisions 2019	
		A	B	C	D=C-A	D/A%	M=C-B	M/B%
Taux d'intégration professionnelle des diplômés de l'institut supérieur d'éducation spécialisée	%	30	70	En cours de réalisation	-	-	-	-

▪ **Objectif 4 adapter la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi**

Indicateur1 Taux d'intégration professionnelle des étudiants de l'institut supérieur de l'éducation spécialisée

Il convient de noter l'absence de données concernant cet indicateur actuellement, il sera inséré ultérieurement dans le document de la performance du programme.

4-Les orientations futures pour améliorer la performance

Objectif 2 : améliorer la gestion prévisionnelle des ressources humaine

Les difficultés et insuffisances

- Non implémentation de l'application INSAF dans les établissements sous tutelle,
- Manque du personnel surtout les spécialistes en informatique,
- Non publication du décret gouvernemental relatif aux commissariats régionaux,
- Les conditions de travail et l'encombrement dans les bureaux,

Les mesures et activités proposés

- Réélaborer l'application de la balance sociale,
- Coordonner avec les services de la présidence du gouvernement pour préparer les fiches postes.

L'Objectif 3 : rationaliser les dépenses de gestion

Mieux maîtriser le coût de téléphone à travers :

- Tenir des réunions de travail avec la société télécom pour étudier les problèmes relatifs aux factures non parvenues et obtenir un mécanisme de facturation,
- Mise en application des conventions sur les prestataires de services au niveau régional,

Dans le domaine de l'exécution du budget

- Inviter les services centraux et surtout régionaux chargés de l'exécution du budget à mieux suivre les crédits transférés et délégués et dépenser conformément à la réglementation en vigueur,
- Programmer des réunions périodiques sur l'évaluation de l'exécution du budget du ministère et diagnostiquer les difficultés et problèmes lors de l'exécution,
- La sensibilisation sur l'importance de fournir les données actualisées sur les différentes dépenses dans le cadre de la programmation annuelle des dépenses et de la réalisation des rapports périodiques pour l'exécution du budget surtout des programmes du ministère en coordination avec les responsables des programmes.